

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROJET DE STABILISATION ET DE RELEVEMENT DE L'EST, STAR-EST



PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

RAPPORT FINAL

DECEMBRE 2022

## TABLE DE MATIERE

<b>PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)</b> .....	<b>2</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>5</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	<b>5</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>6</b>
<b>PREAMBULE</b> .....	<b>7</b>
<b>DÉFINITIONS DES CONCEPTS CLÉS</b> .....	<b>8</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>10</b>
<b>1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET</b> .....	<b>10</b>
<b>1.2. OBJECTIF DU DEVELOPPEMENT ET ETENDU DU PROJET</b> .....	<b>10</b>
<b>FIGURE 1. CARTE DES TERRITOIRES ET VILLES DE TROIS PROVINCES ZONES CIBLEES PAR LE PROJET STAR-EST</b> .....	<b>12</b>
<b>1.3. COMPOSANTES DU PROJET</b> .....	<b>13</b>
<i>Tableau 2. Territoires cibles prioritaires sur la base de l'Indice de ciblage des projets (PTI)</i> .....	<b>21</b>
<b>2. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET CULTURELS DE LA ZONE DU PROJET</b> .....	<b>24</b>
<b>TABLEAU 3. PROFIL BIOPHYSIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DE LA ZONE DU PROJET</b> .....	<b>24</b>
<b>3. RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS DU PROJET</b> ....	<b>37</b>
<b>3.1. ANALYSE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX</b> .....	<b>37</b>
<b>3.3. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PMPP</b> .....	<b>38</b>
<b>3.3.1. DEMARCHE</b> .....	<b>38</b>
<b>3.3.2. STRUCTURATION DU PMPP</b> .....	<b>39</b>
- BREVE DESCRIPTION DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES ;	
39	
<b>4. BREVE DESCRIPTION DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>40</b>
<b>TABLEAU 4. PARTIES PRENANTES CONSULTEES PAR PROVINCES</b> .....	<b>54</b>
<b>TABLEAU 5. SYNTHESE DES PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS DES PARTIES PRENANTES LORS DE LA PREPARATION DU PMPP</b> .....	<b>57</b>
<b>4.2. RESUME DES ACTIVITES DEJA ENGAGEES</b> .....	<b>67</b>
<b>4.3. CONSULTATION ET PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>67</b>
<b>5. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>69</b>
<b>5.1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>69</b>
<b>TABLEAU 7. PARTIES INTERESSEES/CONCERNEES PAR LE PROJET</b> .....	<b>67</b>
<b>5.2. PARTIES PRENANTES SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTEES PAR LE PROJET</b> .....	<b>69</b>
<b>INDIVIDUS OU GROUPES DEFAVORISES OU VULNERABLES</b> .....	<b>69</b>
<b>TABLEAU 8. EVALUATION DU POUVOIR DES PARTIES PRENANTES PAR CATEGORIE</b> .....	<b>71</b>
<b>TABLEAU 10.SYNTHESE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES AU PROJET</b> .....	<b>78</b>
<b>6. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>85</b>
<b>6.1. OBJECTIFS ET CALENDRIER</b> .....	<b>85</b>
<b>TABLEAU 11. PRECISIONS SUR LES OBJECTIFS DU PMPP</b> .....	<b>85</b>
<b>TABLEAU 11. TECHNIQUES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> .....	<b>88</b>
<b>TABLEAU 12. SYNTHESE DE LA STRATEGIE DE DIFFUSION DES INFORMATIONS</b> .....	<b>91</b>

<b>TABLEAU 13. STRATEGIE POUR LES CONSULTATIONS DANS LE CADRE DU PROJET STAR-EST .....</b>	<b>92</b>
6.5. EXAMEN DES COMMENTAIRES .....	98
6.6. PHASES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	98
6.7. CALENDRIER.....	98
<b>TABLEAU 14. CALENDRIER.....</b>	<b>99</b>
<b>7. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....</b>	<b>100</b>
7.1. RESSOURCES.....	100
a. Parties Prenantes.....	100
b. Confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes .....	100
<b>TABLEAU 15. BUDGET PREVISIONNEL D'EXECUTION DES ACTIONS DE COMMUNICATION, DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....</b>	<b>100</b>
7.2. FONCTIONS DE GESTION ET RESPONSABILITES.....	101
<b>8. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PROJET.....</b>	<b>103</b>
8.1. PRINCIPE DE LA DEMARCHE.....	103
8.2. FONCTIONNEMENT DU MGP.....	103
8.4. COMPOSITION DES CGP & CLGP.....	104
8.5. PRINCIPALES ETAPES DE TRAITEMENT DES PLAINTES .....	105
8.6. SERVICE DE REGLEMENT DES PLAINTES DE LA BANQUE MONDIALE.....	109
<b>TABLEAU 16. BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU MGP .....</b>	<b>111</b>
8.9. ACTIONS ENVISAGEES DU MGP .....	112
<b>TABLEAU 17. MISE EN ŒUVRE DU MGP .....</b>	<b>112</b>
<b>9. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP .....</b>	<b>114</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>115</b>

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. LES COMPOSANTS DU PROJET .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 2. TERRITOIRES CIBLES PRIORITAIRES SUR LA BASE DE L'INDICE DE CIBLAGE DES PROJETS (PTI) .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
TABLEAU 3. PROFIL BIOPHYSIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DE LA ZONE DU PROJET.....	24
TABLEAU 4. PARTIES PRENANTES CONSULTEES PAR PROVINCES .....	54
TABLEAU 5. SYNTHÈSE DES PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS DES PARTIES PRENANTES LORS DE LA PRÉPARATION DU PMPP .....	57
TABLEAU 6. PARTIES INTERESSEES/CONCERNEES PAR LE PROJET.....	67
TABLEAU 7. EVALUATION DU POUVOIR DES PARTIES PRENANTES PAR CATEGORIE.....	71
TABLEAU 8. SYNTHÈSE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES AU PROJET.....	78
TABLEAU 9. PRÉCISIONS SUR LES OBJECTIFS DU PMPP.....	85
TABLEAU 10. TECHNIQUES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	88
TABLEAU 11. SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE DE DIFFUSION DES INFORMATIONS.....	91
TABLEAU 12. STRATÉGIE POUR LES CONSULTATIONS DANS LE CADRE DU PROJET STAR-EST ....	92
TABLEAU 13. CALENDRIER .....	99
TABLEAU 14. BUDGET PRÉVISIONNEL D'EXECUTION DES ACTIONS DE COMMUNICATION, DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	100
TABLEAU 15. BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU MGP .....	111
TABLEAU 16. MISE EN ŒUVRE DU MGP.....	112

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1. CARTE DES TROIS PROVINCES CIBLEES PAR LE PROJET.....	12
FIGURE 2. LES COMPOSANTS DU PROJET .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
FIGURE 3. ARRANGEMENT INTENTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE.....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
FIGURE 4. CARTE DE REPRESENTATION DE TROIS PROVINCES DE L'EST CIBLES DU PROJET .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
FIGURE 5. ORGANIGRAMME DES FONCTIONS DU MGP.....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
FIGURE 6. PRINCIPALES ETAPES DU MG.....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
FIGURE 7. CIRCUIT DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES AUX VBG/EAS/HS.....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ACE</b>	Agence Congolaise de l'Environnement
<b>CES</b>	Cadre environnemental et social
<b>CEPTM</b>	Cellule d'Exécution des Projets de Transport Multimodal
<b>CGES</b>	Cadre de gestion Environnementale et sociale
<b>CGP</b>	Comité de Gestion des Plaintes
<b>CLGP</b>	Comité Local de Gestion des Plaintes
<b>CPE</b>	Coordination Provinciale de l'Environnement
<b>CPR</b>	Cadre de politique de réinstallation
<b>DVDA</b>	Direction de Voies de Desserte Agricole
<b>EAS</b>	Exploitation et Abus Sexuels
<b>EIES</b>	Études d'impact environnemental et social
<b>HS</b>	Harcèlement Sexuel
<b>ICCN</b>	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
<b>IDA</b>	Association Internationale de Développement
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>MGP</b>	Mécanisme de Gestion des Plaintes
<b>NES</b>	Norme Environnementale et Sociale
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PASE</b>	<del>Projet d'Appui au Secteur de l'Education</del>
<b>PAP</b>	<del>Personnes Affectées par le Projet</del>
<b>PEES</b>	Plan d'Engagement Environnemental et Social
<b>PGES</b>	Plan de gestion environnementale et sociale
<b>PGMO</b>	Plan de gestion de la main-d'œuvre
<b>PME</b>	<del>Petite et moyenne entreprise</del>
<b>PMI</b>	<del>Petite et moyenne Industrie</del>
<b>PMPP</b>	Plan de Mobilisation des parties prenantes
<b>PV</b>	Procès-Verbal
<b>RDC</b>	République Démocratique du Congo
<b>UGP</b>	Unité de Gestion du Projet
<b>VBG</b>	Violence Basée sur le Genre
<b>VCE</b>	Violence Contre les Enfants

## **PREAMBULE**

Le présent document comprend deux grandes parties conformément à la norme environnementale et sociale n°10 (NES n°10) relative à la mobilisation des parties prenantes et information du nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale.

La première partie est dédiée à la mobilisation des parties prenantes du Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RDC (STAR-EST) qui décline successivement les différentes composantes et sous-composantes détaillées du projet, la description sommaire de la zone d'intervention, les risques et effets sociaux et environnementaux potentiels du Projet, les objectifs poursuivis par le PMPP, les différents niveaux des parties prenantes, leurs besoins pendant la mise en œuvre du Projet, les stratégies d'engagement communautaire ainsi que les ressources et les responsabilités assorties d'un budget estimatif pour la mise en œuvre du PMPP.

La seconde partie quant à elle aborde le mécanisme de gestion des plaintes (MGP du STAR-EST) qui fait partie intégrante du PMPP. Elle intègre successivement les différentes étapes de gestion d'une plainte globale, la réception d'une plainte, son traitement, les types des plaintes (sensibles, non sensibles, et hypersensibles), les différents Comités Locaux de Gestion des Plaintes (CLGP), l'examen d'une plainte à différents niveaux, la réponse et la prise des mesures, ainsi que les procédures et responsabilités pour la gestion des plaintes liées à l'Exploitation et Abus Sexuel (EAS) et d'Harcèlement Sexuel (HS).

Il est prévu que cette version soit actualisée régulièrement pendant la vie du projet selon le dynamisme des parties prenantes du projet et différents changements que connaîtra le projet au cours de sa mise en œuvre.

Le présent document est le rapport actualisé de la première ébauche du PMPP publiée le 01 février 2022 que la CEPTM soumet à la Banque pour avis.

## DÉFINITIONS DES CONCEPTS CLÉS

### **Parties touchées par le projet**

L'expression « parties touchées par le projet » désigne les personnes susceptibles d'être affectées par le projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales (CES, Banque mondiale).

### **Autres parties concernées**

L'expression « autres parties concernées » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels. (CES, Banque mondiale).

### **Mécanisme de gestion des plaintes**

Un mécanisme de gestion des plaintes est un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liées au projet. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties touchées par le projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce. (CES, Banque mondiale).

### **Personnes défavorisées ou vulnérables**

L'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière. (CES, Banque mondiale).

### **Violences Basées sur le Genre**

L'expression qui désigne tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes (genre). Elle englobe les actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté. Ces actes peuvent se produire dans la sphère publique ou privée (Note de Bonne Pratique, Banque mondiale)<sup>1</sup>.

### **Exploitation et abus sexuels**

L'exploitation sexuelle est tout abus ou tentative d'abus de position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance, à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de profiter

---

<sup>1</sup> World Bank Group 2007. "Environmental, Health, and Safety (EHS) General Guidelines: Occupational Health and Safety." World Bank Group, Washington, DC. [www.ifc.org/EHSguidelines](http://www.ifc.org/EHSguidelines)

financièrement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne. L'abus sexuel s'entend de l'intrusion physique effective ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, par la force, sous la contrainte ou dans des conditions inégalitaires (CES, Banque mondiale).

### **Harcèlement sexuel**

Le harcèlement sexuel se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante (CES, Banque mondiale).



## 1. INTRODUCTION

### 1.1. Contexte et justification du projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a sollicité l'appui de la Banque mondiale dans le but de rétablir la paix et la sécurité pour le développement de l'Est de la RDC notamment dans les Provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu et de l'Ituri.

Cette stratégie se mettra en place à travers une nouvelle approche de ciblage : géographique (des lieux et les communautés d'intervention). Cette approche s'articule autour des (i) Communautés vulnérables aux conflits et (ii) Communautés associées avec des groupes armés. Cette nouvelle approche communautaire visant au démantèlement des groupes armés se concentre autour de six piliers principaux : (i) Restauration de l'autorité de l'État, (ii) Dialogue communautaire, (iii) Désarmement et démobilisation communautaire des combattants armés, (iv) Réinsertion et réintégration socio-économique, (v) Relèvement communautaire, et (vi) Relèvement économique.

Dans le cadre de l'engagement de la Banque mondiale, le financement d'un nouveau projet pourrait soutenir cinq de ces six piliers, en complémentarité avec la MONUSCO qui prévoit de continuer à soutenir le gouvernement sur le pilier III pour le désarmement et la démobilisation. En ce qui concerne la réponse plus immédiate en matière de stabilisation, le soutien de la Banque mondiale sera fourni en premier lieu sur le pilier V du redressement communautaire dans le cadre du projet de protection sociale en cours (Projet de la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix – STEP 2) jusqu'à ce que ce nouveau projet soit mis en vigueur. Le soutien pourrait ensuite être étendu aux piliers I à V, allant du dialogue communautaire à la gouvernance, en passant par la réinsertion et le relèvement des communautés. Au niveau du portefeuille, grâce à l'application d'une optique spatiale, où l'Est sera une zone géographique particulière, une série d'engagements (en cours et en préparation) sont (ré)orientés pour traiter les conflits et la reprise économique globale de la région (pilier VI) soutenue par d'autres opérations d'investissement de gouvernement, la Banque et de ses partenaires.

Cela a conduit au développement d'un projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est destiné à aider les des trois provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, pour 250 millions de dollars.

### 1.2. Objectif du développement et étendu du projet

L'objectif de développement du projet est de (i) améliorer l'accès aux infrastructures socio-économiques communautaires de base résilientes au climat, (ii) renforcer la réinsertion socio-économique et la résilience des individus associés aux groupes désarmés dans leurs communautés et soutenir les membres vulnérables de la communauté, et (iii) renforcer les administrations dans certaines provinces.

Le projet répond au besoin de soutenir le gouvernement dans le déploiement de sa politique de rétablir la paix et la sécurité à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Compte tenu de la dynamique et de la volatilité du contexte, le projet va rester simple et s'appuyer sur les réalisations et les enseignements des projets précédents. Les activités du projet comprendront des activités de développement communautaire axées sur l'amélioration des moyens de subsistance, des infrastructures de base, de la cohésion et de la sécurité dans des endroits ciblés.

Les bénéficiaires seront les communautés pauvres et affectées par le conflit dans les provinces orientales de la RDC, plus précisément dans les provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu et de l'Ituri. En ce qui concerne les modalités de mise en œuvre, le projet établira une plateforme de projet de "stabilisation" décentralisée, intégrée à l'administration provinciale, combinée au renforcement des systèmes de gestion des finances publiques afin que les revenus de l'État puissent éventuellement

soutenir de telles interventions. Une plateforme de projet préparera une base pour des investissements de stabilisation et de redressement à plus long terme.

Le Projet a été classifié comme projet à "Risque élevé" au sens du Nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale en tenant compte :

- Du type, de l'emplacement, de la sensibilité et de l'échelle du projet ;
- De la nature et l'ampleur des risques environnementaux et sociaux potentiels et des impacts qui seront générés pendant la mise en œuvre du projet Stabilisation ;
- D'autres domaines de risque qui peuvent être pertinents de mesurer l'atténuation sociale et résultats, en fonction de la mise en œuvre du projet et le contexte dans lequel le projet Stabilisation est développé ; notamment le contexte sécuritaire, des risques liés aux délocalisations involontaires des personnes, les risques de violences basées sur le genre, y compris d'exploitation et abus sexuels et harcèlement sexuel (EAS/HS), des pollutions de l'environnement, des risques liés à la biodiversité, etc.

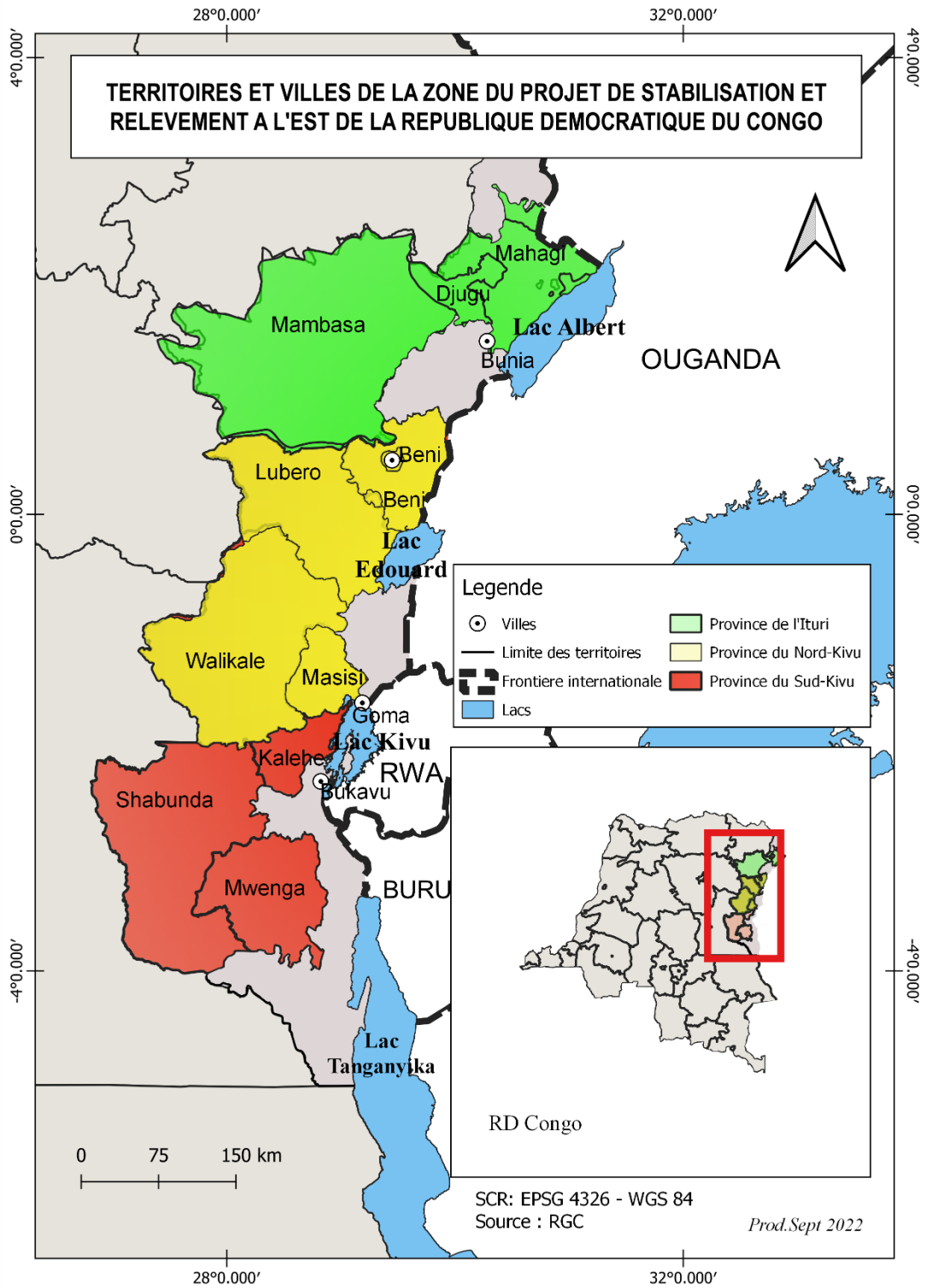
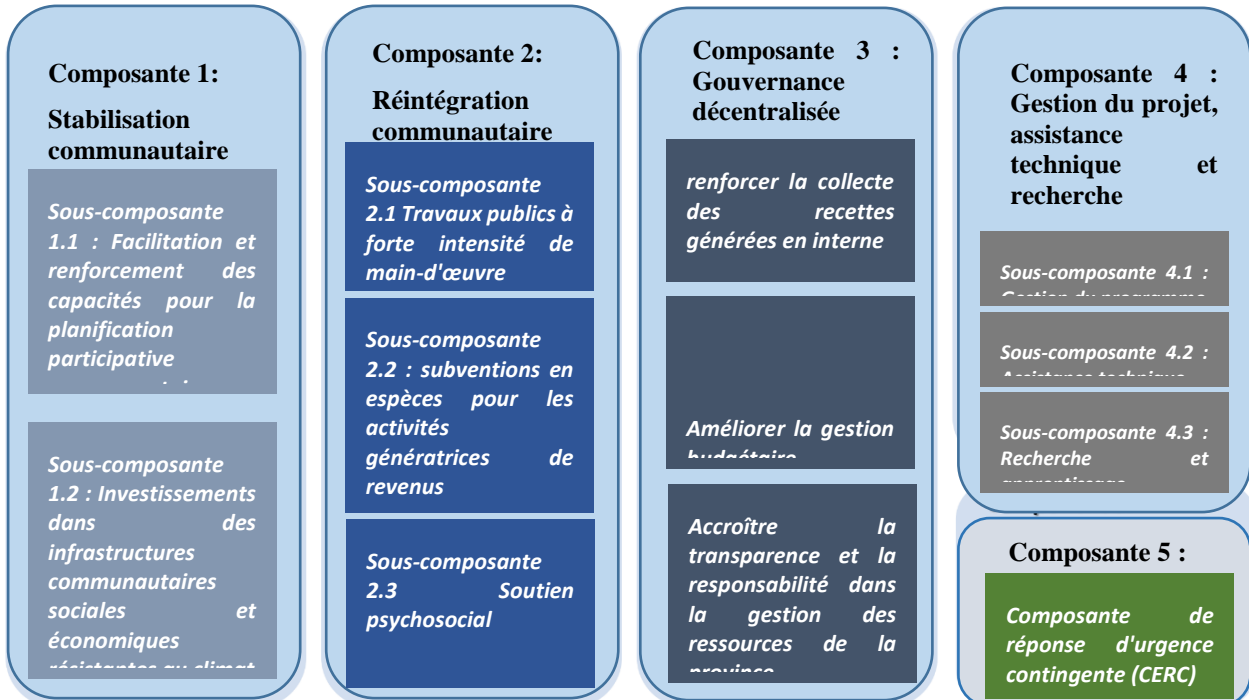


Figure 1. Carte des territoires et villes de trois provinces zones ciblées par le Projet STAR-EST

### 1.3. Composantes du projet

Le projet comporte cinq composantes (Figure 2 ci-dessous).



**Figure 2.** Les Composantes du Projet

Source : PAD STAR-EST, novembre 2022

Chacune de ces composantes est décrite plus en détail ci-dessous.

#### 1. Composante 1 : stabilisation à base communautaire (75 millions de dollars US)

Un minimum de 430 sous-projets dans 430 communautés représentées par des gouvernements locaux ou des ETD seront ciblés dans la composante 1, avec un plafond de 150.000 dollars par communauté, sur la base de l'expérience du Projet STEP et en supposant un coût global de 15 % pour la facilitation et les frais généraux.

##### ***Sous-composante 1.1 : Facilitation et renforcement des capacités pour la planification participative communautaire (10 millions de dollars)***

Le projet soutient l'engagement communautaire par la sensibilisation et la mobilisation des communautés et par la participation à l'évaluation de la vulnérabilité et des besoins. La participation des femmes à la définition et à l'évaluation des besoins, à l'élaboration des sous-projets, ainsi qu'au suivi et à la supervision de leur mise en œuvre, sera un point important, en s'inspirant de l'expérience du FSRDC. La sensibilisation des communautés et des gouvernements locaux aux problèmes et aux risques climatiques et le renforcement de leur capacité à s'engager dans l'évaluation des risques climatiques constituent également un élément important de cette sous-composante. L'amélioration des échanges entre les communautés et les ETD augmentera la responsabilité, tandis que le projet encourage l'inclusion des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables dans la planification et le développement des sous-projets.

Le Composante 1 s'appuie sur la capacité et l'expertise du FSRDC pour fournir rapidement des services et des infrastructures sociales. Un élément de gestion de projet du FSRDC financera tous les coûts encourus par le FSRDC dans ses rôles de gestion, de communication, de suivi et d'évaluation et aura la responsabilité technique, fiduciaire et FSE des investissements entrepris dans la composante 1. Le FSRDC utilise un processus de mise en œuvre et un cadre de livraison simples et maintient une liste positive pour l'infrastructure afin de garantir la préparation, les normes de qualité, la rentabilité, les économies d'échelle, ainsi que l'établissement de rapports et la responsabilité publique. Les investissements communautaires continueront d'être sélectionnés par le biais d'une approche communautaire, en utilisant une liste positive axée sur les secteurs qui figurent systématiquement dans les investissements prioritaires des communautés dans le cadre du projet STEP en cours. Le Composante 1 maintiendra également son soutien à la gouvernance locale par le biais des comités de développement local (CDL). Une charte de services entre la FSRDC et les CLD sera signée avant le début des activités dans une communauté bénéficiaire, définissant les services communautaires que les CLD sont censés fournir en échange du soutien technique et financier du projet, y compris, entre autres, un plan d'entretien des infrastructures et une surveillance des normes climatiques.

Une facilité pour la sensibilité aux conflits et la consolidation de la paix financera l'évaluation des conflits et des risques au niveau communautaire avant le début de tout **travail** et s'inscrit dans la continuité des "analyses de conflit" actuellement utilisées par le FSRDC. Les évaluations impliquent des approches participatives et seront mises à jour régulièrement pour maintenir la surveillance des dynamiques locales changeantes en temps réel.

***Sous-composante 1.2 : Investissements dans des infrastructures communautaires sociales et économiques résistantes au climat (65 millions de dollars US)***

Cette sous-composante financera l'entretien, la réhabilitation et/ou la construction d'infrastructures socio-économiques prioritaires et résistantes au climat dans les communautés ciblées. Il s'agit notamment d'investissements dans l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement qui sont classés comme des infrastructures sociales par le FSRDC. Les investissements dans les infrastructures résilientes au climat comprennent la collecte des eaux de pluie, les panneaux solaires, les mesures d'efficacité énergétique, ainsi que la construction et l'entretien d'autres installations qui respectent les normes d'adaptation et d'atténuation. Des investissements intercommunautaires plus importants au sein d'un même ETD peuvent entraîner des avantages pour d'autres communautés identifiées au cours du processus de facilitation.

**❖ Composante 2 : Réintégration à base communautaire (120 millions de dollars US)**

Cette composante financera les moyens de subsistance et l'aide à la réintégration pour un maximum de 120.000 personnes. Compte tenu des risques inhérents à la mise en œuvre de cette composante, la conception comporte deux caractéristiques principales : (i) le financement de cette composante permettra d'exploiter le travail actuellement en cours au sein du gouvernement pour formuler des plans opérationnels provinciaux P-DDRCS pour les trois provinces ciblées par le projet, décrivant comment l'approche décrite dans la stratégie nationale P-DDRCS sera adaptée et mise en œuvre dans les provinces, et (ii) compte tenu des deux types de communautés ciblées par ce projet, cette composante ne soutiendra les individus éligibles qu'une fois qu'ils auront désarmé (le désarmement n'est pas financé par la Banque mais par le gouvernement avec le soutien de la MONUSCO).

Les personnes enregistrées comme éligibles dans le cadre du projet se verront proposer un ensemble de mesures de soutien aux moyens de subsistance, comme suit :

**Tableau 1.** Paquet de soutien du Composante 2

Travaux publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO)	Subventions en espèces pour les activités génératrices de revenus (AGR)	Soutien psychosocial (PSS)
120.000 bénéficiaires		
35.000	85.000	Tous les 120.000
100 jours de travail/ 3 \$ de salaire quotidien 100 \$ de subvention d'achèvement	Subvention de 400 \$ versée en tranches	Budget de 80 \$ par bénéficiaire, coût individuel en fonction des besoins
<p>Mesures d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilitation du dialogue communautaire sur la planification économique, l'accès à la terre, le climat, la gestion des risques de catastrophes et d'autres questions.</li> <li>• Renforcement des capacités des coopératives, des groupes d'épargne et d'autres groupes d'intérêt.</li> <li>• Conseils techniques et formation pour le démarrage et/ou l'expansion des activités génératrices de revenus, y compris les options de moyens de subsistance résistants au climat.</li> <li>• Accès à l'épargne.</li> </ul>		

***Sous-composante 2.1 Travaux publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO) (68 millions de dollars)***

Le LIPW engagera environ 35 000 travailleurs pour la construction ou la réhabilitation de 1.125 km de routes rurales et les investissements associés. Les sous-projets viseront en moyenne à employer environ 80 travailleurs pour 100 jours équivalents temps plein (ETP), y compris le temps passé à participer aux sessions de formation. Ce chiffre est conforme à celui de THIMO dans STEP. Cependant, le nombre de travailleurs par projet variera car le nombre de "personnes associées à des groupes désarmés" ne sera pas le même dans toutes les communautés. Dans les zones rurales, les bénéficiaires de plusieurs localités peuvent travailler ensemble dans un seul sous-projet. Les horaires de travail seront ajustés si nécessaire afin de garantir que les femmes bénéficiaires puissent participer facilement et en toute sécurité et que les bénéficiaires aient suffisamment de temps pour s'acquitter de leurs responsabilités ménagères et de garde d'enfants. Les dispositions comprennent des heures de travail flexibles, la proximité du lieu de travail, la possibilité de travailler à temps partiel, des journées de travail plus courtes, la mise à disposition de garderies, du temps pour nourrir les jeunes enfants, ainsi que des environnements de travail sûrs et adaptés aux femmes, y compris l'emploi de superviseurs féminins. Le temps consacré à la formation sera rémunéré.

**Les salaires seront fixés autour du taux en vigueur pour le travail manuel non qualifié, avec un salaire attendu de 3 dollars par jour dans les localités urbaines et rurales.** Comme il est d'usage, l'objectif de la fixation du salaire pour le THIMO est d'offrir un peu moins que le taux courant pour le travail manuel non qualifié, afin de cibler le soutien du THIMO sur les ménages pauvres de la communauté (en plus des ex-combattants). Pour éviter de créer des griefs, le salaire sera uniforme dans toutes les localités participantes, et égal au taux offert dans le cadre du STEP. Le bénéfice total du LIPW pour les participants est de 300 \$. Dans les localités où le THIMO et les AGR sont réalisés, le projet étudiera la possibilité de fournir aux bénéficiaires du THIMO une

subvention de 100 \$ à la fin de leur activité THIMO pour les aider à démarrer leurs propres petites activités, ce qui porterait le bénéfice des deux types d'activités dans le cadre de cette composante à 400 \$ au total par bénéficiaire. La valeur ajoutée de cette intervention sera testée par des projets pilotes au début de la mise en œuvre.

**Les sous-projets financeront la construction ou la réhabilitation de routes d'accès rurales et les investissements associés.** Les consultations menées lors de la préparation du projet ont montré que les routes rurales sont largement considérées comme la principale priorité d'investissement dans les infrastructures. Cependant, étant donné le menu de projets disponibles dans le cadre du FSRDC, elles ne peuvent être envisagées dans le cadre de la composante 1. Pour répondre à la demande des communautés en matière de routes et assurer la complémentarité entre les composantes, les sous-projets de la composante 2 soutiendront la construction ou la réhabilitation de routes rurales et de projets associés tels que des petits ponts ou des chaussées. La mise en œuvre mettra l'accent sur le dialogue communautaire pour définir le projet routier dans chaque localité. Ces investissements seront programmés en synergie avec les plans d'action prioritaires des provinces concernées et les plans de développement locaux afin d'assurer la complémentarité des actions et des ressources d'investissement. Des plans seront également élaborés pour établir un lien avec la programmation des investissements dans le secteur des transports de la BM. Grâce à ses activités de suivi, le projet vérifiera que l'accent mis sur la construction de routes reste aligné sur les besoins de la communauté et permettra un ajustement si la demande de projets d'infrastructure alternatifs ou complémentaires se fait sentir.

**Les méthodes de construction semi-mécanisées permettront de concilier le double objectif de fournir des routes durables et de créer des emplois temporaires.** La mise en œuvre implique que le THIMO augmente les bénéfices locaux des projets de construction en fournissant des emplois temporaires. En même temps, pour bénéficier de la qualité et de la durabilité des routes construites, le Composante prévoit un budget pour l'utilisation d'équipements lourds et pour des études de faisabilité et de conception approfondies. L'allocation de ce budget est également destinée à couvrir les coûts associés au travail dans des localités éloignées et moins sûres.

***Sous-composante 2.2 : subventions en espèces pour les activités génératrices de revenus (AGR) (37 millions de dollars)***

**Jusqu'à 85 000 bénéficiaires recevront des subventions en espèces de 400 dollars pour financer des activités génératrices de revenus, qui seront versées en deux tranches alignées sur les dépenses.** Le montant de la subvention sera fixé à 400 dollars par bénéficiaire, que les activités soient menées individuellement ou conjointement. Les bénéficiaires recevront une première tranche inconditionnelle pour faciliter la réintégration des personnes associées aux groupes désarmés à leur arrivée dans leur communauté. Les tranches supplémentaires sont conditionnées par le fait que les bénéficiaires effectuent les achats convenus et prennent les mesures prévues pour lancer leur activité (à préciser dans des plans d'affaires simples). Les bénéficiaires ne sont pas tenus de réaliser les AGR en groupes, mais le projet encouragera les groupes communautaires pour un soutien mutuel et réalisera des formations au sein des groupes. Le projet travaillera avec les groupes communautaires pour fournir aux bénéficiaires un soutien par les pairs dans leur AGR et pour promouvoir la réintégration des ex-combattants.

**Le projet soutiendra les femmes qui souhaitent s'associer à des groupes de femmes d'affaires.** Des évaluations de la chaîne de valeur tenant compte de la dimension de genre guideront la formation dispensée à ces groupes, et porteront notamment sur la gestion de groupe, la tenue de registres, l'alphabétisation financière, les compétences en matière de négociation, la planification financière des ménages, les concepts d'épargne et de crédit, et la prise de décision en

groupe. La combinaison de l'aide aux moyens de subsistance avec des ateliers qui encouragent la prise de décision partagée et la résolution des conflits a entraîné une participation accrue aux programmes d'autonomisation des femmes et une plus grande appropriation par les femmes des actifs et des bénéfices.

**Le projet impose peu de limites à l'éventail des activités ouvertes aux bénéficiaires, mais il fournira un soutien analytique supplémentaire pour évaluer les chaînes de valeur présentant un potentiel d'emploi important.** Les subventions en espèces permettent aux bénéficiaires de choisir des activités en fonction de leurs capacités et de leurs préférences. Pour permettre un tel choix, le projet n'imposera que peu de restrictions préalables aux activités économiques licites pouvant bénéficier d'une subvention. Le projet évaluera dans quelle mesure les AGR et leurs chaînes de valeur soutiennent la résilience locale. Les AGR qui dégradent la base de ressources naturelles ou qui exacerbent la vulnérabilité aux risques naturels et au changement climatique seront inéligibles.

**Le projet soutiendra le démarrage des AGR à travers deux cycles d'activité saisonniers et fournira un encadrement supplémentaire aux bénéficiaires qui ont réussi à développer leurs activités.** Le projet aidera les bénéficiaires à développer leurs idées commerciales et les aidera à comprendre le marché pour leurs produits, la disponibilité des intrants, les coûts d'exploitation, les revenus probables et d'autres aspects de la faisabilité. Il conseille également les bénéficiaires sur la cohérence avec les règles de sauvegarde du projet et fournit une formation aux compétences commerciales de base. Conformément à l'expérience acquise, il continuera à accompagner les bénéficiaires pendant deux cycles commerciaux saisonniers et fournira un encadrement supplémentaire aux individus ou aux groupes dont les activités présentent un potentiel de croissance. La planification des AGR potentielles sera effectuée conjointement avec les initiatives sectorielles pertinentes, telles que les investissements à venir dans le secteur agricole.

## **2. Sous-composante 2.3 Soutien psychosocial (15 millions de dollars)**

**Des activités de soutien psychosocial seront proposées à tous les bénéficiaires du THIMO ou des subventions en espèces.** Les activités de soutien psychosocial seront fournies sur la base d'un programme de soutien individuel ou de groupe, la substance et la durée du soutien étant adaptées aux besoins des bénéficiaires, et en étroite collaboration avec le projet de prévention de la VBG. Par exemple, l'orientation vers des prestataires de services en matière de VBG sera intégrée dans la conception du projet afin de garantir un soutien holistique approprié, y compris une assistance médicale, psychosociale et juridique, pour les victimes de VBG et les femmes/filles à risque. Les activités visant à permettre la prestation de services comprendront : i) une campagne de sensibilisation/communication et un dépistage ; ii) la formation d'un corps de santé mentale, d'Animateurs de Santé et d'autres personnes ; iii) une équipe d'experts internationaux pour soutenir l'évaluation des besoins initiaux et la formation axée sur le traitement des troubles liés aux traumatismes, notamment le syndrome de stress post-traumatique, la toxicomanie, la dépression et l'agressivité appétitive..

## **❖ Composante 3 : Gouvernance décentralisée (USD \$20 millions)**

Cette composante finance les institutions et les systèmes gouvernementaux nécessaires pour améliorer les moyens par lesquels les ressources du gouvernement et des partenaires extérieurs peuvent être utilisées pour soutenir la stabilisation et le redressement à moyen terme. Les activités soutenues seront étroitement liées au processus de développement inclusif et de planification de la paix soutenu dans le cadre de la composante 1 afin de garantir que le lien entre les priorités des citoyens, le processus de planification du développement gouvernemental, les revenus mobilisés et



l'exécution du budget soit crédible et transparent avec un mécanisme clair de responsabilité et de retour d'information. Il sera étroitement coordonné avec les autres partenaires.

Le gouvernement se heurte à deux obstacles critiques au développement : i) comment améliorer les transferts fiscaux entre les différents niveaux de gouvernement ; et ii) comment encourager une meilleure gestion financière aux deuxièmes et troisièmes niveaux de gouvernement, afin de s'assurer que les ressources sont mieux utilisées pour fournir de meilleurs services au niveau local. Au niveau provincial, plusieurs projets de la Banque, dont celui-ci, appuieront la nouvelle Stratégie de décentralisation budgétaire du Gouvernement au moyen d'une approche systématique du travail infranational par le biais d'un ensemble de mesures d'assistance technique.

❖ **Composante 4 : Gestion du projet, assistance technique et recherche (équivalent de 35 millions de dollars US)**

La composante 4 financera la structure de gestion décentralisée du Projet au sein des trois administrations provinciales respectives. Il soutiendra également un « centre de recherche sur la sensibilité aux conflits ».

***Sous-composante 4.1 : Gestion du Projet (20 millions de dollars US)***

La mise en œuvre sera décentralisée, situant la gestion du programme au sein des trois administrations provinciales respectives tout en conservant des liens au niveau national. En complément du rôle de mise en œuvre du FSRDC pour la composante 1, le projet financera une unité d'appui à la mise en œuvre (ISU) entièrement décentralisée au niveau provincial pour les composantes 2, 3 et 4. Le bureau principal sera à Goma, accueillant à la fois la coordination générale (GC, coordination générale) du projet et l'unité d'appui à la mise en œuvre (P-ISU) pour le Nord Kivu. Deux P-ISU secondaires seront basées à Bunia et Bukavu pour soutenir les administrations de l'Ituri et du Sud Kivu respectivement. Le GC assurera la responsabilité globale de la mise en œuvre et des rapports et consolidera tous les rapports fiduciaires, ESS, techniques et de résultats du projet pour les transmettre à la Banque mondiale et au gouvernement central. Les agences techniques et les ministères de tutelle des gouvernements provinciaux et de l'ETD seront impliqués dans le processus de mise en œuvre avec un renforcement des capacités sur une base pilote.

La situation sécuritaire compliquée dans l'est de la RDC nécessitera une approche de gestion des risques sécuritaires pour la gestion et le suivi du projet. Cette approche comprendra une agence de surveillance tierce (TPM) pour assurer la supervision des interventions, des contrôles fiduciaires sur les systèmes de paiement dans les trois provinces, ainsi que la création d'une plateforme numérique de suivi et de cartographie des sous-projets par le biais de l'initiative GEMS (Geo-Enabled Monitoring and Supervision), ainsi qu'un projet pilote de modélisation des données pour prévoir l'évolution des niveaux de violence dans les provinces respectives.

***Sous-composante 4.2 : Assistance technique (15 millions de dollars)***

Une assistance technique sera fournie pour la coordination et la gestion du processus DDRCS au niveau provincial, ainsi que pour le secrétariat chargé du suivi et de l'établissement de rapports sur l'allocation IDA pour la prévention et la résilience (PRA), afin de contribuer, au niveau stratégique, à la cohérence des politiques dans le domaine de la stabilisation et de la prévention des conflits.

L'assistance technique aux P-DDRCS provinciaux sera adaptée pour soutenir les éléments clés de l'exécution des plans provinciaux opérationnels, actuellement en préparation. Et pour assurer une coordination et une gestion appropriées des différentes étapes du processus DDRCS, y compris, entre autres, la sélection et l'enregistrement des individus éligibles pour l'aide à la réintégration qui aura lieu dans ou près de leur lieu de résidence et ne se produira qu'après l'achèvement du

désarmement. Le désarmement ne sera pas financé par la Banque mais par le gouvernement avec le soutien de la MONUSCO.

L'assistance technique liée à l'allocation pour la prévention et la résilience (PRA) englobera le soutien aux activités entreprises par un secrétariat permanent (qui doit encore être établi) chargé du suivi et de la surveillance de la stratégie nationale de prévention des conflits du gouvernement et de la mise en œuvre de la PRA. Ce soutien peut inclure le financement de réunions, d'ateliers, d'experts et de certains coûts de fonctionnement limités pour assurer le suivi régulier des étapes et des indicateurs de la SNPC et la préparation d'une revue annuelle du PRA, sur laquelle l'éligibilité continue est évaluée.

### ***Sous-composante 4.3 : Recherche et apprentissage***

Un projet de cette ampleur et de cette complexité nécessite des ressources dédiées au suivi et à la recherche. Plus de 15 ans d'expérience de la Banque mondiale dans les interventions visant à stabiliser l'est de la RDC indiquent qu'il faut accorder une grande importance au suivi, à l'apprentissage et à l'adaptation pendant le cycle du projet. Plusieurs facteurs de conflit nécessitent davantage de recherche et de dialogue politique avant que des points d'entrée opérationnels puissent être identifiés. Le projet soutiendra donc une installation de recherche sur la sensibilité aux conflits.

L'installation comprendra les éléments suivants:

**Une option de plateforme utilisant les données sur les lieux et les événements des conflits armés (ACLED) comme flux de base, complétée par des observateurs de terrain formés pour vérifier sur le terrain et rendre compte des développements.** Les rapports des observateurs sur le terrain et les informations provenant d'autres sources (y compris éventuellement les données de l'ONU) seront synthétisés par un coordinateur central utilisant ACLED pour générer des instantanés de la situation en temps réel avec une cartographie hebdomadaire des incidents, des points de contrôle illégaux, des mouvements signalés des FARDC et des groupes armés non étatiques. De brèves enquêtes à haute fréquence seront menées parmi les groupes impliqués dans les opérations du projet, y compris les bénéficiaires, les chefs communautaires, les GIS eux-mêmes et l'administration locale, notamment pour comprendre les perturbations de l'accès au marché. Ceci aura des synergies importantes avec la prochaine enquête sur les ménages de la RDC. Le projet financera également une plateforme pilote de "prévision" pour anticiper les changements dans la fréquence des événements violents. Ces données peuvent être incorporées dans le système d'information géographique et améliorer le suivi et l'évaluation. Cela pourrait également être la base d'une composante préfinancée, un Mécanisme de Réponse aux Crises de Conflit (MRCC) (voir ci-dessous).

**La recherche appliquée est nécessaire pour aider les institutions congolaises à éclairer le dialogue et les réformes politiques sur des questions telles que les flux financiers illicites et les risques, les vulnérabilités et les impacts qui émergent en raison du changement climatique.** Elle génère également des connaissances pratiques pour les systèmes judiciaires sur des questions difficiles telles que la contestation de la tenure dans les zones où il existe des tensions entre l'extraction minière et d'autres utilisations des terres. L'inclusion des groupes marginaux vulnérables dans les activités du projet et l'entretien des routes rurales construites dans le cadre de la composante 2 reposent également sur une recherche appliquée et adaptative axée sur les conditions locales. Le programme de recherche sera déterminé par les exigences de la planification des réformes politiques et des futures opérations d'investissement. Des cartographies et des

typologies des flux financiers illicites seront élaborées pour aider à surveiller le trafic illégal de ressources naturelles et les formes de prédation comme les postes de contrôle illégaux.

❖ **Composante 5 : Composante de réponse d'urgence (CERC) (équivalent de 0 million de dollars US)**

Cette composante à budget zéro permettra d'établir un fonds d'urgence en cas de catastrophe qui pourra être déclenché en cas d'urgence nationale telle que COVID-19. Dans un tel cas, les fonds de la catégorie des dépenses non allouées ou d'autres composantes du projet peuvent être réaffectés pour financer les dépenses de réponse aux besoins d'urgence. Cette composante soutiendra également la préparation et la réponse d'urgence des trois provinces aux risques naturels tels que la sécheresse, les inondations, ou une déclaration d'urgence par le CCRM. Il comprend également le financement de biens d'urgence essentiels après une catastrophe, ou de services de rétablissement d'urgence et de services associés, ainsi que la fourniture ciblée d'un soutien post-catastrophe aux ménages et aux individus touchés. L'emprunteur préparera un manuel de mise en œuvre du projet de préparation aux catastrophes à l'intention de l'IDA.

**1.4. Zone d'intervention du projet et bénéficiaires**

Les investissements prévus dans le cadre du projet bénéficieront aux 3 provinces concernées, ainsi qu'aux communautés locales qui sont des bénéficiaires principales des activités du projet.

Les activités du projet visant la stabilisation et la réintégration des communautés couvriront les communautés éligibles dans les territoires qui abritent environ dix millions de personnes. Ces territoires sont identifiés à l'aide de l'indice de ciblage des projets (Project Targeting Index - PTI), basé sur l'incidence des conflits et des risques liés au climat, et où la couverture par d'autres Projets d'aide est faible ou inexistante, et (ii) où des groupes armés sont engagés dans un processus de paix avec le gouvernement. Les territoires identifiés par le PTI abritent environ dix millions de personnes, dont quelque cinq millions d'adultes.

Les ménages comptent en moyenne six membres, et les quelque 2.600 localités situées sur ces territoires comptent en moyenne 3.800 habitants.

Le projet améliorera l'accès aux infrastructures socio-économiques de base pour environ 3,3 millions de personnes résidant dans environ 880 communautés, et soutiendra directement les moyens de subsistance d'environ 120.000 personnes dans les 3 provinces, à savoir : Ituri, Nord et Sud Kivu. La composante "stabilisation des communautés" devrait cibler environ 430 communautés, soit environ un établissement sur six dans les territoires prioritaires, et environ 1,6 million de bénéficiaires indirects. L'aide aux moyens de subsistance devrait être mise en œuvre dans un établissement sur trois dans les territoires prioritaires et toucher jusqu'à un ménage sur cinq. La composante 2 du projet devrait finalement fonctionner dans les 430 localités dans lesquelles il y a des projets de développement pilotés par la communauté (CDD), ainsi que dans 450 autres communautés. Les 880 communautés participantes représentent environ un établissement sur trois dans les territoires prioritaires. Les activités de subsistance devraient toucher jusqu'à 124 000 bénéficiaires individuels. Dans chaque établissement participant, environ 21 % des ménages bénéficieront du projet si chaque ménage bénéficiaire ne participe qu'avec un seul membre à une activité.

Les territoires éligibles sont sélectionnés en partie sur la base de leur statut de sécurité. Leur statut peut changer en fonction des progrès du processus de paix dans d'autres territoires. Chaque province compte trois territoires prioritaires. Certains chiffres de population élevés correspondent à des zones urbaines qui ne sont pas visées par les composantes 1 ou 2.

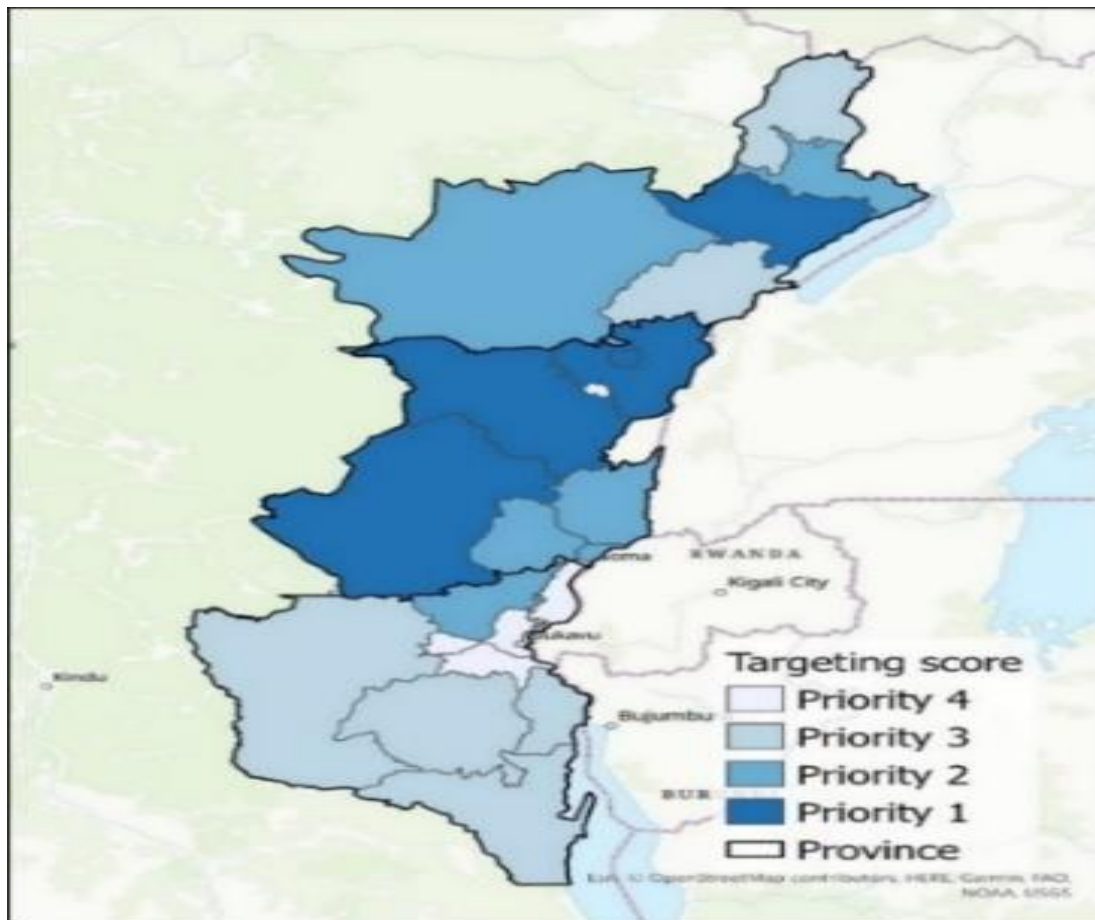
Le tableau ci-dessous présente les territoires concernés directement par le projet et l'effectif de la population qui sera touchée par les activités du projet.

**Tableau 1. Territoires cibles prioritaires sur la base de l'Indice de ciblage des projets (PTI)**

Province	Territoire affecté par un conflit	Chiffres de population
Ituri	Djugu	1,680,698
Ituri	Mambasa	303,960
Ituri	Mahagi	1,189,917
Sud Kivu	Kalehe	733,684
Sud Kivu	Mwenga	491,120
Sud Kivu	Shabunda	362,769
Nord Kivu	Walikale	475,878
Nord Kivu	Lubero	1,489,207
Nord Kivu	Beni	1,766,616
Nord Kivu	Oicha	317,281
Nord Kivu	Masisi	1,142,209

Source : PAD STAR-EST novembre 2022

**Figure 3.** Carte de représentation de territoires de trois provinces de l'Est ciblées par le projet STAR-EST



Source : PAD STAR-EST novembre 2022

### **1.5. Arrangement institutionnel de mise en œuvre**

Le projet situera la gestion au niveau des trois administrations provinciales respectives et des bureaux provinciaux de la FSRDC. Avec les investissements du Composante 3, cela devrait améliorer les perspectives de durabilité à moyen terme et les efforts de stabilisation à long terme. Chaque province disposera d'une P-ISU qui pourra faire appel aux fonctionnaires, aux ministères de tutelle et aux services techniques pour soutenir le projet ainsi que pour partager les compétences et renforcer les capacités au fil du temps.

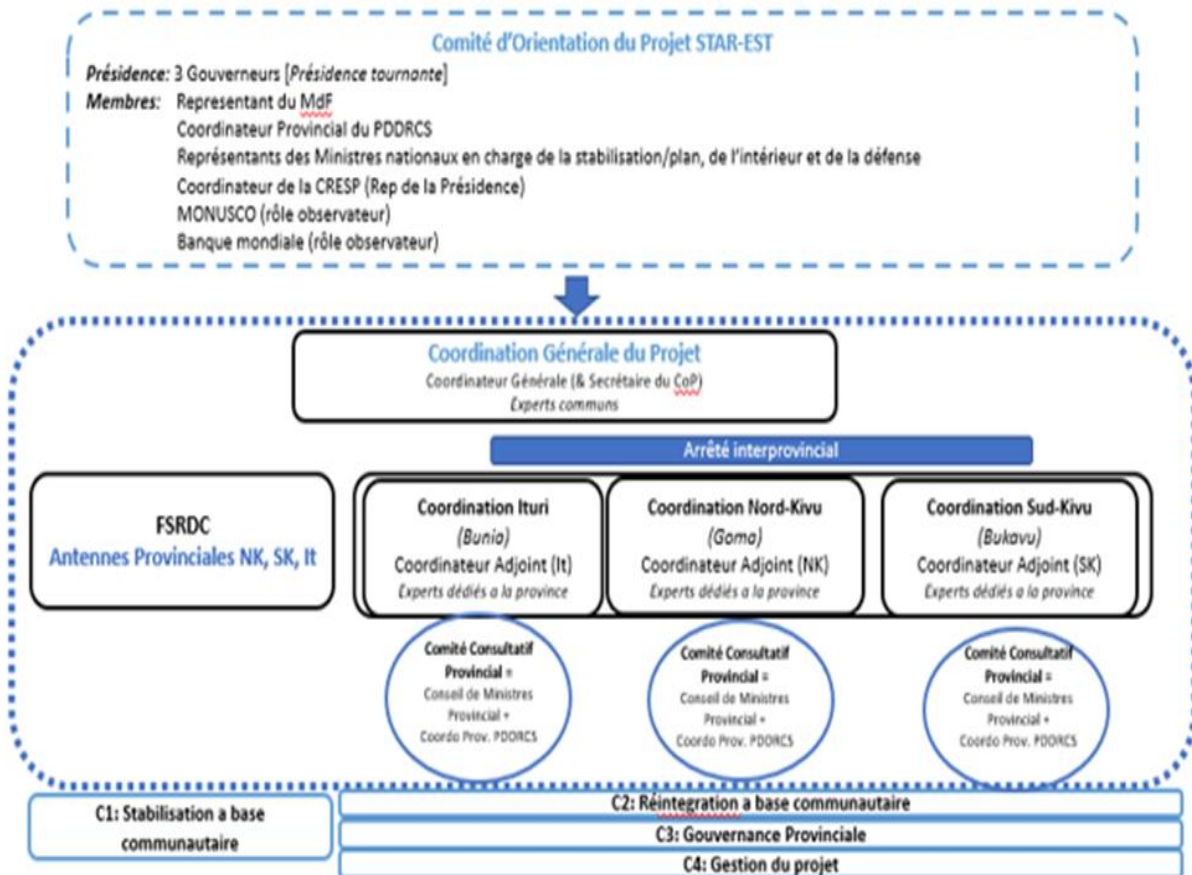
#### **1.5.1. Orientation et supervision du projet**

Un comité d'orientation opérationnel du projet au niveau national sera mis en place pour fournir une orientation stratégique globale et une supervision, approuver les plans de travail et de budget annuels et examiner les rapports d'avancement réguliers. Le comité sera présidé à tour de rôle par les trois gouverneurs. Ses membres comprendront des représentants des ministères des Finances, du Plan, de l'Intérieur et de la Défense, ainsi que le coordinateur du P-DDRCS et le coordinateur du CRESP. Le représentant spécial adjoint du secrétaire général de la MONUSCO se verra attribuer un rôle d'observateur afin d'assurer la cohérence avec les activités de désarmement et de démobilisation menées par le gouvernement et la MONUSCO ainsi qu'avec les stratégies plus larges de stabilisation et du secteur de la sécurité. D'autres personnes, telles que des délégués de la communauté des partenaires internationaux et d'autres institutions nationales, seront appelées par le président en fonction des besoins. Le comité se réunira deux fois par année civile.

#### **1.5.2. Mise en œuvre décentralisée**

Chaque province établira un conseil consultatif provincial pour identifier les zones cibles, valider les sous-projets et s'engager avec les groupes bénéficiaires et la société civile. Le projet utilisera également les mécanismes consultatifs du P-DRCS (CPAPP, Cadre Provincial d'Appui au P-DRCS) au niveau provincial pour s'engager avec un large éventail de parties prenantes. L'intégration dans ces comités des équipes provinciales de P-DDRCS assurera l'alignement avec les plans opérationnels provinciaux en préparation. Dans le cadre de l'assistance technique envisagée dans la composante 4, un protocole de collaboration sera établi à travers lequel les bureaux provinciaux du P-DDRCS seront, entre autres, soutenus dans le déploiement des plans de mise en œuvre provinciaux et la complémentarité avec le soutien à la stabilisation et à la réintégration des communautés dans le cadre de ce projet.

**Figure 4.** Arrangement institutionnel de la mise en œuvre du Projet STAR-EST



Source : PAD STAR-EST novembre 2022

Les **collectivités locales** : elles participeront au suivi environnemental et social à travers leurs services techniques municipaux ;

Les **entreprises des travaux** : Elles ont pour responsabilité à travers leur Expert en Environnement, la mise en œuvre des PGES et la rédaction des rapports de mise en œuvre des dits PGES.

## 2. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET CULTURELS DE LA ZONE DU PROJET

La situation socio-économique et démographique de la zone du projet est synthétisée dans le tableau 3 ci-dessous.

Le projet intervient dans trois provinces dont la population totale est de 17 millions d'habitants. Le projet se concentrera sur les communautés dans des zones sélectionnées de l'Ituri (4840.194 habitants), du Nord Kivu (7.311.275 habitants) et du Sud Kivu (4.832.782 habitants).

**Tableau 2. Profil biophysique et socio-économique de la zone du projet**

VOLETS	DESCRIPTION
<b>Profil Physique de la zone du projet</b>	
<b>Situation géographique</b>	La zone de couverture du projet comprend trois (3) provinces toutes situées à l'Est de la RDC. Il s'agit de l'Ituri, du Nord Kivu et du Sud Kivu. Cette zone est grossièrement comprise entre les Longitudes 26°45' et 31°15' Est et entre les Latitudes 03°45' Nord et 05°35' Sud.
<b>Climat</b>	<p>Les climats dans la zone du projet sont très diversifiés, comprenant le climat :</p> <p><b>Ituri</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>tropical humide d'altitude, il occupe la majorité de l'Ituri dont l'altitude varie entre 1.200 et 2.200 m. Tropical à tendance sèche et où les pluies sont quelque peu faibles (<math>\pm 1.000</math> mm /an).</li> <li>équatorial typique en territoire de Mambasa ;</li> </ul> <p><b>Nord Kivu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>tropical humide dans la ville de Goma, les territoires de Masisi et Walikale dans le Nord-Kivu ; tropical domine la plaine du lac Albert à cause de son altitude se situant à 619 m. La température s'y trouve élevée avec un sol sablonneux, une végétation herbeuse clairsemée d'acacias. La végétation correspondant à une savane d'Albizzia fortement menacée par les éleveurs et agriculteurs qui envahissent l'espace. Tropical à tendance sèche et où les pluies sont quelque peu faibles (<math>\pm 1.000</math> mm /an).</li> <li>équatorial typique à Oïcha et Beni dans la province du Nord-Kivu</li> </ul> <p><b>Sud Kivu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>tropical humide à Bukavu, Minembwe, Mulenge, Kalonge et les montagnes de Kahuzi-Biega. Tropical à tendance sèche et où les pluies sont quelque peu faibles (<math>\pm 1.000</math> mm /an).</li> <li>équatorial humide Shabunda et de celui de Mwenga dans le Sud-Kivu</li> </ul> <p>La zone du projet abrite d'après la classification éco- climatique de Köppen basée sur la combinaison des températures et des précipitations, un climat de type subéquatorial (Am3-4) dans la plaine de Bunia et le plateau de Kilo ; un climat de type tempéré (CfB) dans les zones élevées comme les hauts plateaux de Nioka, Goma ou Bukavu. La plaine de Kasenyi dans le graben, quant à elle, se caractérise par le climat tropical de type tropical soudanien (Aw4) avec une aridité relativement importante comparativement aux secteurs situés sur les plateaux. (Source : ICREDES 2015)</p>
<b>Relief</b>	Le relief du Nord- Kivu est très accidenté. L'altitude varie de moins de 800 m à plus de 2.500 m. certains sommets atteignent plus de 5.000 m. Ce relief est formé des plaines, des plateaux et des chaînes de montagne. Les plaines alluviales s'étendent du Nord au Sud du Lac Edouard. Il s'agit, respectivement, des plaines alluviales de la Semliki et des Rwindi- Rutshuru. Les Rives

	<p>occidentales du Lac Edouard se heurtent à un escarpement abrupt, dont le prolongement vers le Sud, en bordure de la plaine des Rwindi-Rutshuru est connu sous le nom d'escarpement de Kabasha.</p> <p>La plaine alluviale de la Semliki est resserrée entre le prolongement septentrional de l'escarpement riverain du lac Edouard à l'Ouest, et l'imposant massif de Ruwenzori (5.119 m) à l'Est. La plaine des Rwindi- Rutshuru se relève doucement, mais très régulièrement vers le Sud, où elle se heurte aux champs de lave qui la relaient vers le massif de Virunga, et particulièrement vers le groupe des volcans actifs dominés par le Nyamulagira (3.056 m) et le Nyiragongo (3.470 m).</p> <p>Quant à l'Ituri, il est caractérisé par une altitude moyenne supérieur de 900 m. seuls la dépression Semliki-Lac Albert à une altitude moyenne inférieure à 900 m. l'Altitude augmente de l'Ouest vers l'Est jusqu'à la crête Congo-Nil dans les Monts Bleus. Toutefois, une augmentation ne se remarque réellement qu'à l'Est d'une ligne passant par Mongbwalu et Irumu, où l'altitude passe d'une façon assez brusque de 1200 m à plus de 2000 m. cette élévation rapide de l'altitude annonce les Monts Bleus, composés d'une série de massifs très découpés dont les sommets très élevés rencontrés surtout en territoire de Djugu, sont Aboro 2456m, Adjo 2425m, Korovi 2170m, Wago 2100m, Pli (Pikoti) 1720 m, Tsi 1699m, Sianga 1649m, Menzu (Petsi 1628m), Tsele 1538m, Kilomines (Bambu)-Bureau (1390m).</p> <p>Le relief du Sud-Kivu est très varié. L'Est très montagneux s'oppose au Centre et à l'Ouest de la province où l'on rencontre respectivement des hauts plateaux et 11 des bas plateaux. Cette diversité physique est l'origine de l'appellation du Kivu montagneux à l'Est et qui diffère des contrées occidentales moins élevées. Le haut relief de l'Est est sans doute la prolongation de la chaîne de Mitumba excédant parfois 3.000 mètres d'altitude. Toutefois, un bas-relief s'observe dans la plaine de la Ruzizi depuis Uvira jusqu'à Kamanyola.</p>
<p><b>Hydrographie</b></p>	<p>Le réseau hydrographique de la zone du projet appartient à deux grands bassins, à savoir :</p> <p><b>le bassin du fleuve Congo</b> : le bassin hydrographique du Congo est situé à l'Ouest de la crête Congo-Nil et il est alimenté, en Ituri par deux principaux cours d'eau : la Kibali et l'Ituri, qui prend le nom d'Aruwimi après sa confluence avec Nepoko.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Le lac Kivu</b></li> </ul> <p>Le lac Kivu se trouve dans un rift, ce qui explique sa grande profondeur de 240 m en moyenne et une profondeur maximale de 485 m. Son volume d'eau est de 500 milliards m<sup>3</sup>. Il contient de grandes quantités de gaz carbonique ou dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et de méthane (CH<sub>4</sub>). Le lac est identifié comme susceptible d'éruptions limniques, ce qui peut expliquer la relative pauvreté de la biodiversité du lac. La faune ichtyologique est dominée par la sardine <i>Limnothrissa miodon</i> et le lac est entouré de plusieurs villes à savoir : (i) en RDC : Sake, Goma, Kalehe et Bukavu ; (ii) au Rwanda : Rubavu, Karongi et Ruzizi (anciennement Cyanguu).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>La rivière Ruzizi</b></li> </ul> <p>La rivière Ruzizi avec une longueur de 117 km, part du lac Kivu au lac Tanganyika et descend de 1 460 m à 775 m, avec un débit moyen de 100 m<sup>3</sup>/s.</p>



	<p>elle traverse ainsi la RDC, le Rwanda et le Burundi. La rivière Ruzizi est caractérisée par deux biefs bien distincts : (i) un bief pentu sur les premiers 40 km (bief partagé entre RDC et Rwanda) ayant un fort potentiel hydroélectrique ; suivi de la plaine de la Ruzizi (potentiel hydroagricole contraint toutefois par la salinité de l'eau de la Ruzizi) jusqu'à son delta dans le lac Tanganyika.</p> <p>La rivière Ruzizi a une diversité des poissons, le tilapia et la petite sardine sont les principales espèces exploitées. Actuellement un autre type des poissons littoraux se développe. Il s'agit principalement du Clarias (silures) qui colonisent de plus en plus les baies.</p> <p>○ <b>le lac Tanganyika</b></p> <p>Fait partie de l'écorégion du lac Victoria et du bassin du Congo, qui constitue l'écosystème aquatique le plus riche d'Afrique et vient à la seconde place mondiale après l'Amazonie.</p> <p>Juché à 775 mètres d'altitude et bordé d'escarpements s'élevant jusqu'à près de 3 000 mètres d'altitude, le lac Tanganyika se trouve à cheval sur la RDC (provinces du Sud-Kivu et du Tanganyika), le Burundi, la Tanzanie et la Zambie. Le lac Tanganyika appartient au bassin du Congo. Il reçoit les eaux du lac Kivu via la Ruzizi et celles de la rivière Malagarazi qui prend sa source au Burundi. Il se déverse dans le Lualaba (fleuve Congo) via la Lukuga, barrée de rapides.</p> <p><b>Le bassin du Nil</b> : est constitué par le lac Albert, la rivière Semiliki et tous les cours d'eau qu'ils reçoivent, à savoir : Anzikye, Sono, Sinda, Kisega, Kangamana, Muita, Ndrigi, Mbogi, Koddha, Boddha, Si, Uu, Dri, Kakoy, toutes ces rivières torrentielles prennent leurs sources dans les Monts bleus et sont entrecoupées de nombreuses chutes et rapides.</p> <p>○ <b>Le lac Albert</b></p> <p>Situé à 800 m d'altitude a une superficie de 5270 km<sup>2</sup>. il est étendu entre la RDC (2.452 km<sup>2</sup>) et l'Ouganda (2 818 km<sup>2</sup>). Cette superficie le classe à la 2<sup>ème</sup> place après le lac Tanganyika. D'une longueur de 160 km, 58 m de profondeur et une largeur de 35 km, son débit est de 60 km<sup>3</sup>.</p> <p>○ <b>La Semiliki</b></p> <p>Prend sa source dans le lac Edouard et se jette par son delta dans le lac Albert après un parcours en méandre, dans une vallée de 30 à 40 km de large. Elle est navigable du lac Albert jusqu'à Boga en territoire d'IRUMU. Son débit demeure important pendant toutes les saisons grâce à son alimentation régulière par les eaux du versant occidental du massif de Ruwenzori et celles du lac Edouard.</p> <p>En plus des grands cours et lacs, la zone du projet compte un réseau hydrographique dense qui sont liés les uns aux autres dans les trois provinces et forment des affluents alimentant les 3 grands bassins versant hydrologique.</p> <p>Le profil détail de chaque province avec son potentiel hydrologique est mieux décrit en annexe 2.</p>
<b>Type de Sols</b>	<p>Dans les provinces couvertes par le projet, les sols dominants sont des Andosols avec une CEC (capacité d'échange cationique) et leur taux en matière organique sont élevés. Cependant, la forte teneur en matériaux amorphes leur confère une forte perméabilité</p>

	<p>La zone du projet présente différents types des sols conférés à la fois par le relief, le climat et la couverture végétale.</p> <p>Dans la province d'Ituri, deux types de sols s'observe, à savoir : les ferralsols et les ferrisols sur roches non différenciées (comme des granites, schistes et les basaltes). Ces sols offrent des possibilités de pratiquer plusieurs sortes de cultures. Ces sols proviennent des assises non différenciées des Kaolisols à horizons sombres, des terres noires tropicales sur alluvions et des sols bruns tropicaux sur alluvions.</p> <p>Au Sud-Kivu, deux types de sols s'observent, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le sol argileux et de plus en plus pauvre à cause des érosions et de la surpopulation. Ce type de sol couvre les territoires de Kabare, Idjwi et Walungu. C'est ainsi qu'il y a beaucoup de conflits de terre dans ce territoire et l'élevage diminue sensiblement par manque de pâturages. A Idjwi le sol est encore riche pour l'agriculture mais le problème de surpopulation rend de plus en plus les espaces cultivables rares, le sol y est aussi argileux. A Kalehe, il y a aussi un sol argileux et riche à cause surtout de sa proximité avec la forêt.</li> <li>- le sol sablonneux très riche pour l'agriculture. Ces sols s'observent dans les territoires de Shabunda, Mwenga, Fizi et Uvira.</li> </ul> <p>le Nord-Kivu comprend trois grandes classes des sols :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les sols volcaniques récents : provenant des coulées de lave de volcans. Les coulées récentes ne permettent pas encore à l'agriculture de s'y installer ; tandis que dans les coulées plus anciennes, la lave est particulièrement décomposée et forme un sol parfois encore superficiel mais très fertile. Ces sols se retrouvent entre Goma et Rutshuru</li> <li>- les sols des plaines alluviales : ces sols se retrouvent dans les plaines de la Semliki et proviennent des dépôts lacustres, de la rivière Semliki et de ses affluents.</li> <li>- les sols des roches anciennes : ces sols sont très profonds et riches en humus. Ils sont assez argileux et peu compacts et disposent, en surface, d'une importante réserve de matières organiques.</li> </ul>
<b>Profil Biologique de la zone du projet</b>	
<b>Végétation</b>	<p>La végétation est fortement diversifiée d'un bout à l'autre de la zone du projet en fonction sa position géographique à cheval sur l'équateur et la configuration de son relief dominé par de hautes montagnes. Ainsi, à l'immense avancée de la forêt basse, humide, qui se déploie de part et d'autre de l'équateur, succèdent dans la périphérie, une mosaïque d'espaces de savane étagée. Dans les zones d'altitude inférieures à 1100 m, la canopée est fermée, dense et au feuillage sempervirent laissant peu d'ajours aux sols. Elle est aérée par des clairières naturelles et des forêts secondaires d'origine naturelle ou anthropique. À ses marges, elle se transforme en une composition pointilliste de forêts sèches, de galeries sempervirentes et de savanes boisées (Brown et al. 2009 : 370-371). Dans les hautes altitudes, à l'est et au nord, la forêt basse cède le pas aux zones d'altitude dominées par les montagnes et étagée entre 1500 et 2400 m d'altitude. Le passage entre ces deux milieux est une rupture dont Wiese rend compte de façon très expressive (1979 : 12).</p>

	<p>Les principaux types de végétation de la zone du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Savanes dominantes dans les plaines alluviales de la Semliki et de la Rutshuru au Nord-Kivu, et les territoires de Minembwe, Mulenge, Kalonge et les montages de Kahuzi-Biega. Les mêmes savanes s'observent également dans les plaines de la Ruzizi</li> <li>○ Formations sclérophylles arbustives et forestières dans la plaine des laves au Nord du Lac Kivu.</li> <li>○ Forêts ombrophiles de montagnes : sont observées essentiellement dans les massifs de Ruwenzori et Virunga. Ces forêts sont hétérogènes.</li> <li>○ Forêt équatoriale dans les Territoires de Lubero, Masisi, Walikale et Beni au Nord-Kivu, et les territoires de Shabumba et Mwenga dans la province du Sud-Kivu. Cette formation forestière s'observe également dans le territoire de Mambasa, d'Aru, Djugu, d'Irumu et Mahagi.</li> </ul>
<p><b>Aires protégées et Faune</b></p>	<p>La zone du projet compte un certain nombre d'aires classées. Le parc national des Virunga est à cheval entre le Nord Kivu et l'Ituri ; il couvre 7900 km<sup>2</sup> depuis les montagnes des Virunga au sud, jusqu'aux montagnes du Ruwenzori au nord, il comprend une grande partie du lac Édouard et les plaines de la Rwindi. Cette diversité de paysages a permis l'existence de la biodiversité la plus importante de toutes les aires protégées d'Afrique. Plusieurs espèces emblématiques y trouvent un habitat favorable, des lions (<i>Panthera leo</i>), des hippopotames amphibies (<i>Hippopotamus amphibius</i>) ainsi que trois taxons de grands singes : le gorille des montagnes, le Gorille de Grauer (<i>Gorilla beringei graueri</i>) et le Chimpanzé de l'est (<i>Pan troglodytes schweinfurtii</i>). En 1979, il est consacré patrimoine mondial, mais rejoint la liste du patrimoine mondial en péril en 1994. Il est également désigné site Ramsar depuis 1996.</p> <p>La majeure partie de la réserve de Faune à okapis avec une superficie de 13 726 km<sup>2</sup>, est située dans la forêt de l'Ituri (Aveling 2010). Le parc est, entre autres, important pour la conservation du chimpanzé, de l'okapi, du paon congolais, du francolin de Nahan et du tisserin à nuque d'or. Cette réserve figure sur la liste du patrimoine mondial<sup>2</sup> établie par l'UNESCO<sup>3</sup> (Nations unies 2010). Depuis 1999, la réserve y est considérée comme un site du patrimoine mondial en péril.</p> <p>Dans le Sud Kivu, existe un parc couvert d'une vaste étendue de forêt tropicale primaire et dominé par deux volcans éteints, le Kahuzi et le Biega. Entre 2100 et 2400 m d'altitude, vit l'une des dernières populations de gorilles de montagne. Le parc créé en 1970, fait partie de la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1980.</p> <p>La réserve naturelle située sur le massif d'Itombwe est également une aire protégée du Sud Kivu.</p> <p><b>Réserve du Mont Hoyoy</b></p>

2 . Nations Unies - Copyright © 1992-2010 UNESCO Centre du patrimoine mondial, Tous droits réservés | v3.0, Mis à jour le 01 oct. 2010. <http://whc.unesco.org/fr/list>

3 . UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

	<p>Située au sud-est de la province dans le territoire d'Irumbu, la réserve du mont Hoyo, comprenant le mont Hoyo (1450 m d'altitude) et ses environs, est caractérisée par une zone de forêt dense humide. Cette réserve est située à l'extrême nord du Rwenzori (sud-ouest de Bunia) et est en contact avec le Parc national des Virunga grâce à un couloir végétal entre les rivières Makoya et Abia. Le mont Hoyo est non seulement classé comme réserve géologique et forestière, mais constitue aussi un des habitats naturels (forêt de transition) les plus riches en oiseaux et chiroptères.</p> <p><b>Parc National et Réserve à Okapis</b></p> <p>La majeure partie de la réserve de Faune à okapis se trouve dans la région ouest de la province de l'Ituri. La réserve, avec une superficie de 13 726 km<sup>2</sup>, est située dans la forêt de l'Ituri (Aveling 2010). La réserve de Faune à okapis (comme quatre autres parcs et réserves en RDC) figure sur la liste du patrimoine mondial<sup>3</sup> établie par l'UNESCO<sup>4</sup> (Nations unies 2010). Depuis 1999, la réserve y est considérée comme un site du patrimoine mondial en péril. Cette réserve fut créée en 1992 principalement pour la protection de l'okapi, mammifère endémique de RDC. La réserve est menacée par plusieurs facteurs : le braconnage armé, la chasse non contrôlée, l'exploitation minière et l'immigration non contrôlée. Comme seule la zone centrale a été sécurisée récemment par l'ICCN, plusieurs animaux ont probablement disparu dans d'autres zones de la réserve.</p>
<b>Déforestation</b>	<p>Le taux global de déforestation en République Démocratique du Congo de 1990 à 2015 est resté constant à 0,20 % selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, ce qui équivaut à la perte de 311000 hectares par an. Une publication du CIFOR fournit un taux net qui a doublé entre deux périodes analysées, passant de 0,11 % entre 1990-2000 à 0,22 % entre 2000-2005. Le taux de déforestation historique a cependant oscillé entre 0,2% et 0,3% en RDC sur les 20 dernières années (Sources : MECNT, Worldbank, FAO, PNUD, OFAC, UCL Geomatics, South Dakota University), ce qui est relativement faible par rapport à la moyenne mondiale (0,6%)<sup>2</sup> sur la même période.</p> <p>Entre 2000 et 2014, les 3 Provinces de la zone de couverture du projet ont connu une perte globale du couvert forestier un taux moyen de 4,02% avec de faibles variations entre les provinces : 4,05% pour le Nord Kivu, 4,01% pour l'Ituri avec et 3,98% pour le Sud Kivu (WRI, 2014). Par contre au niveau des Territoires, les pertes forestières sont inégalement réparties. En général, les principaux points chauds de déforestation et dégradation sont concentrés essentiellement le long des voies de communication (routes, Lacs Kivu et Tanganyika, rivières) praticables et autour des grandes agglomérations (Goma, Bunia, Butembo, Béni, Bukavu, Uvira, etc.).</p>
<b>Profil Socio culturel et économique</b>	
<b>Populations</b>	<p>La population totale de la zone de couverture est estimée en 2020 à 18.998.947 habitants dont 7.999.474 hommes et 9.499.475 femmes (<a href="https://www.populationdata.net/pays/republique-democratique-du-congo/">https://www.populationdata.net/pays/republique-democratique-du-congo/</a>) pour une superficie de 190 211 km<sup>2</sup> soit une densité d'environ 100 habitants au km<sup>2</sup>. Selon les provinces on note 4.241.236 habitants en Ituri, 8.985.711 habitants. Au Nord-Kivu et 5.772.000 habitants. au Sud-Kivu.</p>

<p><b>Structure sociale</b></p>	<p>Les structures sociales des groupes ethniques dans la zone du projet s'analysent à travers deux ensembles de critères, les uns liés au temps : clan, famille ; les autres liés à l'espace : village, groupe foncier, groupement. Ces deux ensembles de groupes coïncident assez souvent quant à leur contenu, mais le cas est loin d'être général. Ainsi donc, un même individu fait partie d'une famille et d'un clan de par son ascendance, d'un village et d'un groupe foncier de par sa résidence, d'un groupement de par son allégeance politique. De chaque appartenance à un groupe découlent, pour l'individu, des droits et des devoirs spécifiques. Les relations entre ces divers groupes ont un degré de complexité très variable selon les cas.</p> <p>Les Bantous constituent la majorité de la population de la zone d'étude. Ils sont organisés en tribus chacune ayant une langue vernaculaire qui lui est propre. Néanmoins, pour les communications locales dans les villes de l'Est (Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri) à travers le Swahili.</p> <p>Les Nilotiques, essentiellement composés des :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tutsi dans le Nord-Kivu, sont éleveurs et artisans dont l'aire d'occupation s'étend dans la Ville de Goma, les Territoires de Rutshuru et Masisi</li> <li>- Alur et Héma dans la ville de Bunia et les territoires de Mahagi, Djugu et Irumu dans la province d'Ituri</li> </ul> <p>Il y a aussi les peuples autochtones vivant dans la forêt dans chacune des trois provinces.</p> <p>Au plan de la structuration sociale la population est répartie comme suit : administration publique (11,9 %), le parapublique (5,0 %), le privé formel (8,8%), l'informel non agricole (65,6 %), l'informel agricole (5,2 %) et les associations (3,5 %).</p>
<p><b>Infrastructures de transport</b></p>	<p>L'accès aux différentes provinces se fait par trois voies : navigables, routières et aériennes. Les Lacs Tanganyika, Kivu et Albert constituent la toile de fond du réseau lacustre des transports. Il est complété par la voie aérienne qui met en liaison les provinces de la zone du projet avec toutes les autres provinces du pays et la RDC avec les autres Pays.</p> <p>Le transport des biens et des personnes, en l'occurrence le transport routier, est généralement assuré par les privés et certaines sociétés de l'Etat. Ceux-ci utilisent des voitures, des camions, des bateaux mais les motos s'imposent de plus en plus comme moyen de déplacement le plus courant des personnes surtout sur des voies peu praticables.</p>
<p><b>Habitat</b></p>	<p>Selon le type d'habitation : 79,40 % des maisons sont incluses dans des concessions. En terme du type de murs, on note la répartition suivante : murs en pisé (0,90%), murs en briques adobe (5,40%), murs en blocs de ciment (83,10%), murs en briques cuites (6,50 %) et murs en en planches (4,10 %).</p> <p>En fonction de la couverture au sol, la terre battue ou la paille occupe une proportion de 10,40%, la couverture en planche ou en ciment est de 79,50% et celle en carreaux de 10,10%. (Sources : Enquête 1-2-3, INS. 2009).</p> <p>Selon la densité de la population, chaque ménage compte, en moyenne 6 personnes. Dans l'ensemble, 25% des ménages sont dirigés par une femme.</p>

	<p>Plus de la moitié (52%) de la population des ménages est composée d'enfants de moins de 15 ans.</p> <p>Au plan qualitatif l'habitat représente, une réalité à plusieurs visages. La grande majorité des ménages de la zone du projet ne disposent pas de plus de trois chambres dans leur logement. Disposer de deux chambres par ménage semble être la situation modale de la zone du projet. Le nombre moyen du nombre de pièces augmente avec le niveau de vie. Les plus riches disposent en moyenne de 3.7 pièces de logement contre 3.0 chez les plus pauvres.</p>
<p><b>Populations vulnérables et défavorisées</b></p>	<p>La majorité de la population de la zone du projet vit dans l'extrême pauvreté. Toutefois, une catégorie de cette population est la plus frappée par les affres de la pauvreté à cause de son état de vulnérabilité aux risques. Il s'agit des catégories communément appelées « groupes vulnérables », c'est-à-dire des personnes qui, sans appuis spécifiques extérieurs, ne peuvent pas sortir de l'état de précarité dans lequel elles se trouvent. Elles sont généralement orphelines, personnes vivant avec handicap, personnes de 3<sup>ème</sup> âge. Les femmes chefs de ménages sans soutien, filles-mères, mères des enfants handicapées sans soutien, les femmes veuves également sans soutien font aussi parties des vulnérables. Les enfants en rupture des liens familiaux, communément appelés « enfants de la rue » sont aussi existants dans certaines villes telles que : Bunia, Bukavu et Goma. Le projet appuiera ce groupe de vulnérable, notamment à travers la composante 2.</p>
<p><b>Régime foncier</b></p>	<p>La loi n° 73/021 du 20 juillet 1973 modifiée et complétée par la loi 08/008 du 18 juillet 1980 fait de l'Etat Congolais le seul propriétaire du sol et du sous-sol et réglemente le régime foncier en RDC. La principale caractéristique de cette loi stipule que : Le sol et le sous-sol appartiennent à l'Etat. Le même régime reconnaît au gardien et chef de terre les droits sur les terres léguées par leurs ancêtres. La loi reconnaît également les emprises des cours d'eau jusqu'à 100 mètres de part et d'autre des berges comme étant la zone de restriction et de protection de la nature.</p> <p>Le mode principal d'acquisition des terres rurales est l'héritage coutumier.</p> <p>Chacun cultive en général sur la terre de ses ancêtres en choisissant librement l'emplacement de ses champs. Dans le cas des étrangers établis dans une communauté et ayant reçu une portion de terre, ils ne possèdent sur cette dernière qu'un simple droit d'usage accordé par le propriétaire terrien, moyennant parfois une valeur symbolique. Le bénéficiaire ne peut prétendre à aucun droit de propriété. La jouissance est souvent de courte durée et se limite aux cultures vivrières.</p> <p>Les analyses critiques sur l'équité dans l'accès à la terre dans les sociétés africaines n'épargnent pas la RDC. Celles-ci ont souvent accusé le cadre légal congolais de légitimer des pratiques discriminatoires ancrées dans les coutumes locales au sujet de l'accès de la femme à la terre (Buakasa 1996 ; Mubiala 1996 ; Dervis 2006).</p> <p>Enfin, concernant l'accès à la terre, la législation congolaise semble ouverte, nonobstant les irrégularités et les pratiques discriminatoires qui naissent des transactions foncières quotidiennes. Par exemple, la loi dite foncière de 19736 n'interdit pas à la femme d'introduire une demande de terre, ne lui refuse pas le droit de cession ni celui de concession. Le Code agricole de 2011 pose le principe de « garantie de l'accès équitable aux terres agricoles, à la sécurisation</p>

	de l'exploitation et de l'exploitant... » (art. 10). Les conditions d'acquisition d'une terre agricole telles que définies à l'article 16 dudit Code agricole n'ouvrent de brèche à aucune discrimination liée au genre.
<b>Education</b>	<p>Le nombre d'établissements préscolaires, primaires et secondaires dans la zone du projet a considérablement augmenté au cours de la période 2014-2018. Cette augmentation ne s'est toutefois pas traduite par une baisse du nombre d'élèves par école. La qualité des infrastructures scolaires s'est détériorée au cours de la période et les différences entre les régions sont importantes.</p> <p>En effet, malgré l'augmentation du nombre d'écoles, la qualité des infrastructures s'est détériorée au cours de la période 2014-2018. En 2014, 83,85 % des salles de classe des établissements préscolaires, primaires et secondaires étaient en bon état ; ce pourcentage était tombé à 80,93 % en 2018.</p> <p>En termes d'égalité des sexes dans les inscriptions au préscolaire et au secondaire : Les données présentées dans les annuaires statistiques 2013-2014 et 2017-2018 montrent que l'Indice Préscolaire (IPS) du Taux Brut de Scolarisation (TBS) s'est amélioré dans l'enseignement préscolaire (de 1,06 à 1,1) et secondaire (de 0,6 à 0,7).</p> <p>Pour la scolarisation au primaire : Selon les annuaires statistiques, le TBS global au primaire a baissé de 6 points de pourcentage entre 2014 et 2018 (de 106,8 % à 100,8 %). Le taux des garçons a diminué, passant de 112,5 % à 105,3 %, tandis que celui des filles a baissé plus modestement, passant de 101 % à 96,3 %.</p> <p>Au niveau du secondaire : Selon les annuaires statistiques, le TBS global au secondaire a augmenté de 6,9 points de pourcentage entre 2014 et 2018 (de 40,9 % à 47,8 %). La hausse a été similaire pour les garçons (de 50,3 % à 57,3 %) et les filles (de 31,3 % à 38,4 %)</p>
<b>Santé</b>	<p>La situation dans le secteur de santé est assez ambivalente. Elle connaît en effet un certain nombre de contraintes illustrées par des situations, où les pauvres pour se faire soigner, recourent à leur majorité à la médecine traditionnelle et à l'automédication. Le taux d'accessibilité géographique des formations sanitaires est de 99,6% selon l'Enquête 1-2-3, EDS 2007 et l'annuaire sanitaire.</p> <p>Selon les chiffres de l'ONUSIDA de 2018, la prévalence du VIH-Sida des personnes âgées de 15 à 49 ans est estimée à près de 4 % en RDC.</p>
<b>Situation COVID19 dans les trois provinces</b>	<p>Depuis le début de la pandémie à COVID-19 en RDC, la Province du Nord-Kivu (11,2 %) a déjà enregistré 9.783 cas de la COVID-19 confirmés par l'INRB, suivi de la province du Sud-Kivu (2,9 %) avec 2.531 cas et enfin la province de l'Ituri (0,8%) a enregistré 699 cas sur les 87.299 cas enregistrés sur toute l'étendue du pays par l'INRB au 20 juillet 2022.</p> <p>Des mesures barrières et le couvre-feu à partir du 21h00' à 5h00' sont observées sur toute l'étendue des territoires des différentes provinces de la zone du projet notamment le Nord-Kivu et l'Ituri.</p>
<b>Energie</b>	<p>Les villes de Bunia, Bukavu et d'autres villes qui sont uniquement desservies par la SNEL, une entreprise de l'Etat. Seule la ville de Goma est desservie par Virunga Energie, ENK, NURU et SOCODEE</p> <p>Dans l'ensemble cette énergie est très insuffisante dans sa fourniture, ce qui se traduit par de fréquentes coupures du courant électrique et le rythme de</p>

	<p>délestage. En outre, le taux d'électrification varie entre 16 % et 3 % selon que l'on se trouve au centre-ville ou dans les zones périphériques. Ce taux d'accès est quasi nul en zone rurale.</p> <p>D'autres sources d'énergies sont mises à contribution. Il s'agit de l'énergie solaire principalement et l'électricité produite par les groupes électrogènes. En somme on note un mix énergétique composé ainsi qu'il suit : Electricité 21%, du bois de chauffage 30%, poussières du bois et hydrocarbures 15%, et des braises 34 %. (Source : compilation des Profils résumés sur les conditions de vie de la population 2009).</p>
<b>Eau potable</b>	<p>La REGIDESO est la société nationale de production, de distribution et de commercialisation de l'eau. Elle arrive, après traitement, à envoyer de l'eau dans les ménages de la plupart des grandes villes et cités. Cependant, c'est à peine un ménage sur trois qui a accès à l'eau potable. L'accès limité de la population à l'eau potable surtout en milieu rural, renforce les maladies d'origine hydrique qui figurent parmi les causes de mortalité et de morbidité. En effet, les taux d'accès à l'eau potable sont estimés au Nord Kivu à 26 %, 21 % au Sud Kivu. Elle est inférieure à 15 % dans la province de l'Ituri.</p>
<b>Assainissement</b>	<p>L'assainissement constitue une problématique majeure dans la zone du projet. Selon le rapport du Joint Monitoring Projet pour l'eau l'assainissement et l'hygiène (JMP 2017)<sup>4</sup>, la situation sanitaire au niveau national présente un taux d'accès de 22% en 2000 et 20% en 2015, soit une baisse de 2% observée sur cette période de 15 ans.</p> <p>Les ouvrages d'assainissement individuel les plus fréquemment rencontrés sont les latrines hygiéniques ou fosses arabes et les fosses septiques. Les fosses arabes et les latrines sèches se remplissent rapidement et sont rencontrées dans les quartiers ayant des populations à faible revenu (75%)<sup>4</sup>. En cas de remplissage, les ménages ont recours aux vidangeurs manuels qui creusent des puits parcellaires.</p> <p>Les fosses septiques se trouvent majoritairement dans les quartiers aisés avec des habitants à revenu élevé (25%). Ils font appel aux services de vidange mécanique</p>
<b>Pauvreté</b>	<p>Au Nord Kivu, le taux de pauvreté est évalué à 67,7% (INS, Enquête 1-2-3) contre 84,7% dans la province du Sud Kivu. Les provinces du Sud Kivu et celle de l'Ituri présentent des taux supérieurs à la moyenne nationale qui est 70 %. Cependant, la pauvreté est plus répandue dans les ménages dirigés par les femmes que pour les ménages dirigés par les hommes (ICREDES, 2017). Les causes de la pauvreté sont la taille élevée du ménage, du chômage élevé et la précarité des revenus chez les actifs.</p>
<b>Agriculture</b>	<p>Le secteur agricole est en croissance dans la zone de couverture du projet et forme 40% du PIB. Le maïs, le manioc, la pomme de terre, les arachides, l'huile de palme, le soja, la banane constituent les produits principaux cultivés dans cette zone. A cela s'ajoutent le café et le cacao qui sont comptés parmi les grandes cultures industrielles.</p>
<b>Elevage</b>	<p>En zone péri-urbaine, la population s'adonne à l'élevage en parcelle de la volaille notamment les poulets de chair, les canards. On rencontre du petit bétail de la</p>

4 JMP. Progress on drinking water, sanitation and hygiene. Report 2017.



	<p>race locale surtout des caprins, des gallinacés et des porcins. Cet élevage est aussi caractérisé par un rendement faible. En zone rurale c'est souvent un élevage soit extensif individuel (l'éleveur dispose d'un, de deux ou trois bovins qu'il fait nourrir aux alentours de son habitation, parfois la bête vit dans la même maison que l'éleveur) soit extensif collectif : l'éleveur dispose d'un troupeau souvent composé de plus de huit têtes. Les éleveurs s'organisent pour mettre ensemble leurs animaux et les confier à un bouvier.</p>
<b>Pêche</b>	<p>En 1956, un Agronome Belge, A COLLART, a transplanté des poissons « Ndakala » et « Lumbu » du lac Tanganyika au lac Kivu. A partir de 1974 la présence de lumbu a été enregistrée et aujourd'hui, cette espèce constitue au moins 90 % de la faune répandue dans le lac.</p> <p>Deux techniques de pêche sont pratiquées sur l'ensemble des Lacs de la zone du projet (Kivu, Tanganyika et Edouard) : la pêche traditionnelle par un équipement très rudimentaire (pirogue taillée dans un tronc d'arbre, filets de dimensions réduites, lignes) et un rendement très faible. La pêche artisanale qui résulte de l'amélioration d'engins utilisés dans la pêche traditionnelle. L'équipement consiste généralement en 3 pirogues attachées par de longues perches, de filets et un système d'éclairage constitué par des lampes.</p> <p>La production et la productivité du poisson sur le Lac Edouard sont en baisse. La capture et le revenu par unité d'effort sont respectivement 26,27 kg et 51,24 \$US. La capture totale annuelle est de 15.169.614 kg de poissons alors que le revenu total est de 29.590.265 \$US par an. Le nombre d'unités de pêche a augmenté de 275% par rapport au quota recommandé. La pratique actuelle de la pêche souligne la nécessité d'une meilleure gouvernance du Lac Edouard afin de réguler l'effort de pêche et d'inciter, les pêcheurs aux techniques de pêche durables. (E. Balole-Bwami Lubala &amp; All, 2018)</p>
<b>Mine et industrie</b>	<p>Le socle de la zone du projet réunit tous les terrains antérieurs au carbonifère moyen. Ces terrains anciens sont riches en minerais : de cassitérite, l'or, le colombo-tantalite, le wolframite, etc. Ces minerais sont exploités depuis la période coloniale jusqu'à nos jours</p> <p>Les principales industries de la zone du projet concernent l'agroalimentaire, la production des biens de consommation (bière, textiles, chaussures) et les bâtiments. Les autres activités industrielles couvrent les secteurs chimiques (fabrication de savon, de produits pharmaceutiques, etc.).</p>
<b>Secteurs principaux d'emploi</b>	<p>L'emploi dans la zone du projet est la même situation comme celle à toute l'étendue de la RDC. Plus de 70 % des actifs occupés sont en effet employés dans l'agriculture, un quart dans le commerce ou les services (24,4%) et moins de 5% dans l'industrie. L'importance du secteur agricole, plus grande encore pour les femmes que pour les hommes, varie cependant nettement selon les provinces.</p>
<b>Situation des VBG/EAS/HS</b>	<p>En ce qui concerne le Violences Basées sur le Genre (VBG), elles restent un phénomène global qui affecte toutes les sociétés de la zone de couverture du projet au regard des situations de crises sécuritaires récurrentes. Les acteurs dans la prise en charge multisectorielles ont répertorié plus de 17.000 cas traités. La majorité des survivantes sont filles mineures de 18 ans et de femmes. Les formes de VBG qui prévalent dans la zone du projet, sont les violences domestiques, violences sexuelles, les mariages précoces et/ou forcés.</p>

	<p>En outre, l'insécurité des femmes et des filles augmente en raison du manque d'options de transport appropriées. Les femmes et filles à la recherche d'eau potable, parcours des distances de plus d'1 à 2 km sont exposées à l'EAS/HS le long de la route surtout pendant la nuit. Le fait de se rendre au travail, chercher de l'eau potable et d'en revenir peut dans certains contextes forcer les femmes et les filles à emprunter des trajets dangereux, mal éclairés pendant la nuit ou des transports publics peu sûrs. Le risque de violence est accru lorsque les femmes doivent parcourir de longues distances pour accéder à des possibilités d'emploi ou sont forcées de voyager la nuit (Krug E.G. et coll. 2002, Transcultural Psychosocial Organization, 2021)</p>
<p><b>Activités réalisées par Ex Combattant</b></p>	<p>Les activités de DDR de la RDC sont cycliques. Elles peuvent être déclenchées par des accords de paix régionaux, nationaux ou locaux, influencées par des campagnes électorales et des élections, façonnées par des opérations militaires, financées par des partenaires bi- et multilatéraux, et poussées par la diplomatie internationale comme l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération de 2013. C'est la raison pour laquelle le DDR en RDC peut être décrit par un ensemble de cycles : DDR I (2004-2007), DDR II (2007-2011), DDR III (2013-2018), et le DDRC récemment annoncé (2019-présent).</p> <p>La première catégorie englobe de loin la majorité des fonds et des programmes, les deux autres jouent également un rôle crucial. Un programme de DDR précoce et peu étudié en RDC, par exemple, a été mis en œuvre par le Bureau National pour la Démobilisation et la Réinsertion (BUNADER, créé en 2001) et semble s'être largement concentré sur les enfants soldats, tout en attendant la fin de la deuxième guerre du Congo (1998-2003) avant de se lancer dans le désarmement des combattants adultes (Bodineau 201 ; Bureau International du Travail 2003). Par la suite, un vaste programme régional de DDR financé par le programme multi-pays de démobilisation et réintégration (MDRP, Multi-Country Demobilization and Reintegration Program, 2002-2009) de la Banque Mondiale a financé quatre projets spécifiques pour les enfants soldats. Une évaluation de ces projets réalisée en 2007 évalue le nombre d'enfants démobilisés à près de 22.000, dont plus de 17.000 ont été réunis avec leurs familles, mais seulement ont effectivement terminé le processus de réintégration (Development Alternatives Inc. 2007).</p> <p>Le second processus, également appelé désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation (DDRRR), est financé par les États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et la Banque Mondiale (jusqu'en 2017, date de clôture du dernier programme de DDR au Rwanda) et géré par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC (MONUSCO). Les activités de DDRRR ont commencé dès 2001 et se poursuivent à ce jour, ce qui en fait le programme de DDR le plus long de la RDC. Selon une récente note conceptuelle de projet de la MONUSCO (2021), le DDRRR a rapatrié plus de 32.000 combattants étrangers et personnes à charge (Boshoff 2010 ; International Crisis Group 2001 ; Kasongo et Sebahara 2006 ; Lamb et al. 2012 ; Marriage 2007 ; Muggah et O'Donnell 2015 ; Vogel 2014b ; Banque mondiale 2019).</p> <p>Enfin, le processus de DDR concernant les combattants adultes congolais a suivi deux voies principales : soit le désarmement pour rejoindre l'armée ou la police nationale, soit le désarmement et la démobilisation suivis d'une réintégration dans la société, contribuant ainsi au redressement et au</p>

développement socio-économique. Le reste de ce document se concentre principalement sur ce dernier processus. Deux projets d'ordonnance créés à la fin de 2020 sous la direction du chef de cabinet par intérim Kolongele (remplacé par Guylain Nyembo en janvier 2021) prévoient de remplacer l'UE-PNDDR par une Coordination Nationale qui rend compte directement à la présidence et soutient les commissions provinciales qui doivent être les moteurs opérationnels du DDRC (DDRC, n.d. ; Gouvernement de la RDC 2020a, n.d.).

Alors que le DDRC contient beaucoup de raisons d'espérer, les mois à venir montreront dans quelle mesure - et à quelle vitesse - ses plans peuvent se matérialiser. En d'autres termes, comment concevoir au mieux des projets de DDR qui doivent à la fois s'aligner sur un programme national et répondre aux diverses exigences locales d'un contexte spécifique ?

En fin de compte, et comme l'illustrent les trois processus de DDRR ci-dessus, les processus de DDR et la réintégration en particulier ne peuvent être déconnectés du contexte local, national, régional et même mondial dans lequel ils se déroulent. Un engagement soutenu et une patience durable sont donc essentiels. En d'autres termes, alors que le gouvernement congolais, ses partenaires, l'ONU et la Banque Mondiale se lancent dans le quatrième cycle de DDR de la RDC, ils devraient être prêts à prendre une profonde et longue - respiration.

### **3. RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS DU PROJET**

#### **3.1. Analyse des risques environnementaux**

La nature et l'ampleur des risques et des impacts environnementaux négatifs attendus des activités du projet sont liées aux travaux et aux opérations de construction des infrastructures socioéconomiques communautaires (Ecoles, Centre de Santé et l'Eau), l'entretien des routes de desserte agricole, ainsi qu'aux activités génératrices des revenus, et l'érosion. Parmi les principaux risques environnementaux, l'on peut citer :

- Pollution et érosion des sols suite à l'installation de chantiers temporaires qui peuvent entraîner des effets sur le sol, en termes de terrassement sur les aires de stockage des matériaux, de compactage et destruction de sa structure avec les passages répétés et perte du couvert végétal ;
- Pollution de l'air par la poussière et les émissions gazeuses suite aux travaux de terrassement qui vont entraîner des émissions de poussières pendant le déchargement des matériaux (sable, latérite, graviers et moellons) et des décapages, creusement de lit de remplissage, caniveaux, etc. ;
- Destruction/dégradation du milieu naturel suite aux travaux de réhabilitations et de construction d'infrastructures, qui entraineront la destruction et/ou la dégradation du milieu naturel par la déforestation, le déboisement et le terrassement du sol, ainsi que les activités des THIMO ;
- Pertes de végétation en cas d'abattage d'arbres sur les emprises par suite des travaux qui se dérouleront tant en zone rurale, urbaine que péri-urbaine, il y a risque de déboisement de zones forestières ;
- Incidents ou accidents sur les chantiers du projet ;
- Gêne de la circulation car les travaux s'accompagneront d'une restriction de la circulation visant, entre autres, à assurer la sécurité des populations ;Risques divers de blessures et d'accidents pour les travailleurs et la prévalence de l'incidence de maladies respiratoires par suite d'émanation de poussières et de gaz carboniques ;
- Risques typiques (l'exposition aux dangers physiques liés à l'utilisation de l'équipement) ;
- Nuisances dues aux activités et aux déchets de chantiers étant donné toutes les activités de construction vont induire des gênes et nuisances (bruit, poussières et production de déchets de chantier) qui vont indisposer surtout les ouvriers chargés des travaux ; les riverains les plus proches des sites seront les plus affectés ;
- Insécurité et Accidents des travailleurs ; lors des travaux, des accidents des travailleurs peuvent survenir par blessures, agression d'animaux, de braconniers, d'orpailleurs, de pêcheurs clandestins.

#### **3.2. Analyse des risques sociaux**

Le risque social est jugé substantiel. Cela est moins dû aux impacts potentiels du projet lui-même qu'aux conditions générales d'instabilité, de conflit et de fragilité dans la zone du projet, susceptibles d'affecter les bénéficiaires du projet. Il existe des risques importants de conflit et de sécurité dans la zone du projet en raison des conflits intercommunautaires et de la présence de groupes armés.

Les provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu et de l'Ituri sont également exposées à des conflits et à des risques pour la sécurité émanant de groupes armés, ainsi qu'à une épidémie d'Ebola qui n'a cessé de croître depuis sa première identification dans la province du Nord Kivu à la mi-2018.

Au vu des nouvelles réalités liées à l'avènement de la pandémie du COVID 19, le Projet STAR-EST doit tenir compte des différents impacts de la pandémie Covid19 sur les travailleurs féminins et masculins du fait qu'ils peuvent être des personnes contacts (femmes qui peuvent être des personnes contactes à risque du fait de soigner les malades obligés de rester à la maison pour s'en occuper et ne pas venir au travail puis subir des sanctions). Les mesures de distanciation sociale doivent être de rigueur lors de la mise en œuvre du projet. Il sera beaucoup plus question de favoriser l'utilisation des médias, réseaux sociaux ainsi que les méthodes de communications traditionnelles des communautés affectées.

Les principaux risques sociaux essentiels sont :

- Conflits de cohabitation liés à la pression foncière ;
- Risque de propagation des maladies sexuellement transmissibles /VIH-Sida (liés aux questions des risques de VBG, incluant l'EAS/HS) ;
- Argent et le travail contre le sexe pendant l'exécution du projet par les responsables du projet ;
- Pertes de biens et de sources de revenus en cas de réinstallation involontaire. Avec les travaux, on pourrait craindre une expropriation foncière, un déplacement/recasement involontaire des populations, mais aussi des pertes de terres, d'habitations et d'activités socioéconomiques ;
- Dégradation de vestiges culturels et sites archéologiques ;
- Conflits sociaux en cas de non emploi des locaux, car la non-utilisation de la main d'œuvre locale résidente dans les villes et localités concernées pour les travaux pourraient susciter des frustrations ou des conflits sociaux, ce qui peuvent nuire à la bonne marche des travaux ou des activités du projet ;
- Développement de maladies au niveau des populations et des ouvriers liés à l'afflux des travailleurs ; il y a des risques de transmission des IST, du VIH-Sida, du Covid-19 liés à la présence d'une main-d'œuvre étrangère temporaire, composée généralement de jeunes hommes isolés, ayant tendance à augmenter les contacts avec les jeunes filles et femmes au sein de la population locale dans les zones des travaux ;
- Conflits sociaux en cas de non-respect des us et coutumes non rétrogrades ; le non-respect des us et coutumes locales, non susceptibles d'engendrer les VBG, y compris l'EAS et le HS, par le personnel peuvent entraîner des conflits avec les populations locales,
- Travail des enfants peut être élevé, en particulier, chez les fournisseurs de matériaux de construction ou parmi les travailleurs communautaires, mais aussi dans le secteur de la construction en général.

### 3.3.Méthodologie d'élaboration du PMPP

#### 3.3.1. Démarche

Un **Cadre de Mobilisation des Parties Prenantes (CMPP)** initial a été préparé pour ce projet en mai 2021 alors que certains détails du projet incluant les arrangements institutionnels étaient encore en cours de définition. Il a été prévu que le C-MPP initial du Projet devrait être mis à jour et approfondi pour devenir un **Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)** complet.

Le travail a consisté à réviser le C-MPP et faire une validation et une expansion des informations présentées là-dedans. A revoir sont l'identification et des analyses des parties prenantes clés et les meilleurs moyens de les communiquer, une mise à jour de la stratégie et Projet d'activités de

mobilisation prévus, et la programmation d'une série de consultations à faire, afin d'assurer que les parties prenantes sont et seront bien engagées dans le projet, et que leur préoccupations et perspectives sont incluses dans ce document stratégique.

L'élaboration du PMPP complet a tenu compte des limitations sur les rencontres et des consultations publiques en période de COVID-19, et les impacts actuels ou potentiels de l'état de siège décrété dans les provinces de l'Est depuis le 6 mai 2021 sur les parties prenantes du projet.

Les étapes de la préparation du PMPP du projet ont été les suivantes de (d') :

- Préparation et recherche, contact avec la CEPTM qui gère le PPA du STAR-EST et l'équipe de la Banque mondiale qui fournit un appui au projet ;
- Travail de terrain dans les trois provinces, y compris les consultations avec divers groupes de parties prenantes ;
- Rédaction du rapport provisoire et organisation de l'atelier de restitution pour validation et intégration des feedbacks des parties prenantes Rédaction du rapport final.

### **3.3.2. Structuration du PMPP**

Le présent document est structuré autour des points suivants :

- Introduction : description du Projet ;
- Caractéristiques sociodémographiques et culturelles de la zone du projet ;
- Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet ;
- Brève description des activités de consultation et de participation des parties prenantes ;
- Identification et analyse des parties prenantes ;
- Projet de mobilisation des parties prenantes ;
- Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes ;
- Mécanismes de gestion des plaintes sensible à l'EAS/HS ;
- Suivi et établissement des rapports du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes.

## **4. BREVE DESCRIPTION DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES**

### **4.1. Approche méthodologique**

La consultation et la participation des parties prenantes reposent sur une démarche inclusive et participative conduite durant tout le cycle du projet, dans le but de construire autour des parties prenantes, une adhésion et un engagement effectifs et efficaces pour l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet.

L'approche méthodologique qui a été adoptée est la démarche participative : rencontre d'information, d'échange et de discussion autour du Projet et les outils méthodologiques tels que l'entretien semi-structuré et le focus group ont été mobilisés et appliqués comme mode opérationnel.

Des rencontres institutionnelles et des séances de consultation des parties prenantes ont été menées dans chacune des trois (3) provinces ciblées par le STAR-EST, à savoir le Nord Kivu, le Sud Kivu et l'Ituri du 06 août au 24 septembre 2022 de manière progressive par l'Expert environnemental et social de la CEPTM.

Les acteurs ciblés étaient constitués des membres des Gouvernements provinciaux (Gouverneurs, Ministres), des services techniques provinciaux, les acteurs locaux de la société civile, les représentants des communes, Mairies, des membres des associations des jeunes, des femmes, des associations des handicapés, la société civile environnementale et sociale, les populations autochtones.

Le tableau 4 ci-dessous fait ressortir les parties prenantes consultées dans les zones d'intervention du Projet

.

**Tableau 3.** Parties Prenantes consultées par Provinces

<b>Province du Nord Kivu</b>	<b>Province du Sud Kivu</b>	<b>Province de l'Ituri</b>
Projet de Désarmement Démobilisation Réinsertion Communautaire et Sociale ; Fonds Social de la RDC ; Ministère des Finances ; Ministère chargé des Mines ; Ministère de la Décentralisation et Réformes institutionnelles ; Ministère des Infrastructures et travaux publics ; Ministère du Plan et de la reconstruction ; Ministère des Ressources hydrauliques et de l'électricité ; Ministère des Affaires sociales ; Ministère du Genre, famille et enfant ; Ministère de l'Environnement et Développement Durable ; Ministère de l'Urbanisme et Habitat ; Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale ; Ministère de la santé publique ; Ministère de l'EPST ; Gouvernorat de province du Nord Kivu ; Mairie Communes ; Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) ; Division provinciale du Genre ; Division provinciale des Finances ; Division provinciale des affaires sociales ; Division provinciale de l'emploi ; Division provinciale de la santé ;	Projet de Désarmement Démobilisation Réinsertion Communautaire et Sociale ; Fonds Social de la RDC ; Ministère des Finances ; Ministère chargé des Mines ; Ministère de la Décentralisation et Réformes institutionnelles ; Ministère des Infrastructures et travaux publics ; Ministère du Plan et de la reconstruction ; Ministère des Ressources hydrauliques et de l'électricité ; Ministère des Affaires sociales ; Ministère du Genre, famille et enfant ; Ministère de l'Environnement et Développement Durable ; Ministère de l'Urbanisme et Habitat ; Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale ; Ministère de la santé publique ; Ministère de l'EPST ; Gouvernorat de province du Nord Kivu ; Mairie Communes ; Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) ; Division provinciale du Genre ; Division provinciale des Finances ; Division provinciale des affaires sociales ; Division provinciale de l'emploi ; Division provinciale de la santé ;	Projet de Désarmement Démobilisation Réinsertion Communautaire et Sociale ; Fonds Social de la RDC ; Ministère des Finances ; Ministère chargé des Mines ; Ministère de la Décentralisation et Réformes institutionnelles ; Ministère des Infrastructures et travaux publics ; Ministère du Plan et de la reconstruction ; Ministère des Ressources hydrauliques et de l'électricité ; Ministère des Affaires sociales ; Ministère du Genre, famille et enfant ; Ministère de l'Environnement et Développement Durable ; Ministère de l'Urbanisme et Habitat ; Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale ; Ministère de la santé publique ; Ministère de l'EPST ; Gouvernorat de province du Nord Kivu ; Mairie Communes ; Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) ; Division provinciale du Genre ; Division provinciale des Finances ; Division provinciale des affaires sociales ; Division provinciale de l'emploi ; Division provinciale de la santé ;



<p>Division provinciale de l'EPST ;  Division provincial du Plan ;  Division provinciale des Mines ;  Société Civile ;  Confessions religieuses ;  Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo ;  Projet des Nations Unies pour le Développement ;  Organisation des Nations Unies pour la Population ;  Projet Alimentaire Mondial ;  UNOPS ;  Associations de femmes ;  Associations de jeunes ;  Fédération des Entreprises du Congo ;  Associations de Peuples Autochtones ;  Radios locales ;  Union Nationale des Presse au Congo ;  Inspection Provinciale du travail ;  Syndicat des travailleurs ;  Coopérative agricole et/ou minière ;  Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;  Police Nationale Congolaise</p>	<p>Division provinciale de l'EPST ;  Division provincial du Plan ;  Division provinciale des Mines ;  Société Civile ;  Confessions religieuses ;  Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo ;  Projet des Nations Unies pour le Développement ;  Organisation des Nations Unies pour la Population ;  Projet Alimentaire Mondial ;  UNOPS ;  Associations de femmes ;  Associations de jeunes ;  Fédération des Entreprises du Congo ;  Associations de Peuples Autochtones ;  Radios locales ;  Union Nationale des Presse au Congo ;  Inspection Provinciale du travail ;  Syndicat des travailleurs ;  Coopérative agricole et/ou minière ;  Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;  Police Nationale Congolaise</p>	<p>Division provinciale de l'EPST ;  Division provincial du Plan ;  Division provinciale des Mines ;  Société Civile ;  Confessions religieuses ;  Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo ;  Projet des Nations Unies pour le Développement ;  Organisation des Nations Unies pour la Population ;  Projet Alimentaire Mondial ;  UNOPS ;  Associations de femmes ;  Associations de jeunes ;  Fédération des Entreprises du Congo ;  Associations de Peuples Autochtones ;  Radios locales ;  Union Nationale des Presse au Congo ;  Inspection Provinciale du travail ;  Syndicat des travailleurs ;  Coopérative agricole et/ou minière ;  Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;  Police Nationale Congolaise</p>
---	---	---

Le résumé des consultations des Parties prenantes par province est renvoyé en annexe 1 du rapport.

Pour recueillir les avis des différents acteurs ciblés, les points ci-après ont été soulevés et discutés après présentation du projet par l'Expert environnemental et social de la CEPTM :

- La perception du projet ;
- Les risques environnementaux et sociaux du projet ;
- La question foncière et les contraintes majeures ;
- Les critères d'éligibilité des personnes affectées ;
- Les mécanismes locaux de résolution des conflits ;
- La participation et l'implication des acteurs et des populations ;
- Les craintes, attentes, préoccupations, etc. ;
- Les besoins renforcement ;
- Les personnes vulnérables ;
- Les préoccupations et craintes vis-à-vis du projet ;
- Les suggestions et recommandations à l'endroit du projet.

**Tableau 4.** Synthèse des préoccupations et recommandations des parties prenantes lors de la préparation du PMPP

Catégorie de parties prenantes	Provinces	Territoires	Craintes/Préoccupations	Attentes/Suggestions/Recommandations
Les parties prenantes intéressées	Ituri	Bunia	<p>Détournement d'argent et/ou mauvaise gestion d'argent par les agences d'exécution ;</p> <p>Insécurité répétitive dans la zone du projet ;</p> <p>Chevauchement du projet avec d'autres projets similaires dans la zone simultanément exécutée : projet de 145 territoires et STEP-2 du FSRDC ;</p> <p>Mise en écart de la Société Civile et d'autres services étatiques spécialisés dans l'exécution du projet.</p>	<p>Réussite maximum du projet pour impacter positivement la vie des bénéficiaires ;</p> <p>Prioriser les communautés locales bénéficiaires dans le processus de recrutement ;</p> <p>Amélioration des conditions de vie des bénéficiaires ;</p> <p>Prioriser la sélection des entreprises locales dans l'exécution des sous-projets ;</p> <p>Maintenir la qualité des ouvrages pour leur pérennité</p>
		Mahagi	<p>Favoritisme dans la sélection des bénéficiaires ;</p> <p>Non sélection de la main d'œuvre locale dans l'exécution des activités ;</p> <p>Risques de perturbation des ménages ;</p> <p>Risque d'embauche des enseignants et autres fonctionnaires de l'Etat au projet ;</p> <p>Non pérennisation des actions par les acteurs ;</p> <p>Non prise en compte des personnes vivant avec handicap ;</p>	<p>Renforcer l'Autorité de l'Etat ;</p> <p>Amélioration des conditions socio-économique de la commune de Mahagi et des 08 chefferies du Territoire de Mahagi ;</p> <p>Diminution du taux de chômage dans le territoire ;</p> <p>Diminution de la violence dans la région ;</p> <p>Construction d'un Stade moderne au Chef-lieu du territoire de Mahagi par le projet pour renforcer la cohésion sociale ;</p> <p>Lutter contre la pauvreté et la cohésion pacifique ;</p>

Catégorie de parties prenantes	Provinces	Territoires	Craintes/Préoccupations	Attentes/Suggestions/Recommandations
			Lenteur dans la mise en place du P-DDRCS ; Risque liés aux EAS/HS.	Renforcement de la cohésion civilo-militaire surtout l'Etat de Siege ; Accessibilité aux infrastructures socio-économiques de base.
	Sud Kivu	Bukavu	L'impraticabilité des routes et l'inaccessibilité de certains milieux ; L'insécurité et les tracasseries ; Détournement des fonds alloués aux activités ; Corruption, trafic d'influence dans la sélection les bénéficiaires ; Récupérations et influences politiques ; Maintenance et gestion des infrastructures à la fin du projet ; Recrutement sentimental du personnel (népotisme) ; Lourdeur administrative pour la mise en œuvre des activités ; Manque de transparence ; Insuffisance de communication ; Népotisme	Relèvement de l'économie locale ; Résolution des problèmes sociaux ; Désenclavement des ETD ; Amélioration des infrastructures socio-économique de base ; Création d'emploi ; Développement des unités de production locales ; Réduction du banditisme et de la délinquance ; Réinsertion communautaire des démobilisés ; Résilience de la communauté et changement des comportements ; Consolidation de la confiance entre la communauté et le projet ; Sanctions en cas de malversation et détournement ; Réalisme et humanisme du projet dans les temps ;

Catégorie de parties prenantes	Provinces	Territoires	Craintes/Préoccupations	Attentes/Suggestions/Recommandations
				<p>Bonne politique d'évaluation en amont et en aval ;</p> <p>Suivi, évaluation et redevabilité ;</p> <p>Affectation des fonds aux besoins réels exprimés par la communauté locale ;</p> <p>Utilisation de la main d'œuvre locale sauf si elle n'existe pas dans la communauté locale ;</p> <p>Implication de toutes les communautés pour une appropriation du projet ;</p> <p>Désenclavement des entités.</p>
		Mwenga	<p>Détournement des fonds ;</p> <p>Non décaissement de fonds ;</p> <p>Appropriation du projet par les politiciens ;</p> <p>Non-respect de l'échéance du projet (chronogramme) ;</p> <p>Imputation financière non réaliste ;</p> <p>Utilisation de la grande partie d'argent au niveau de Kinshasa que les provinces concernées.</p>	<p>Réalisation des activités dans le délai convenu ;</p> <p>Exclusivité des activités dans toutes les entités ;</p> <p>Amélioration des conditions de vie de la population ;</p> <p>Implication de toutes les parties prenantes sur terrain ;</p> <p>Amélioration de la sécurité et paix ;</p> <p>Création des emplois ;</p> <p>Cohésion sociale ;</p> <p>Circulation de la monnaie dans le milieu ;</p> <p>Amélioration de l'éducation ;</p>

Catégorie de parties prenantes	Provinces	Territoires	Craintes/Préoccupations	Attentes/Suggestions/Recommandations
				<p>Implication de la femme et les Peuples Autochtones ;</p> <p>Amélioration de la qualité de santé ;</p> <p>Circulation libre des personnes et de leurs biens ;</p> <p>Tenir compte des besoins réels de la population au moment de lancement des activités ;</p> <p>Harmonisation des interventions entre les autres projets similaires dans la zone d'intervention ;</p> <p>Faciliter les milieux enclavés ;</p> <p>Impliquer les personnes vivant avec handicap ;</p> <p>Non changement des parties prenantes.</p>
		Kalehe	<p>Non réalisation du projet suite au retard de préparation ;</p> <p>Détournement de fonds alloués au projet ;</p> <p>Népotisme dans le recrutement du personnel, des bénéficiaires et les entreprises ;</p> <p>Non-respect du temps, avant le lancement officiel du projet.</p>	<p>Réalisation effective du projet ;</p> <p>Amélioration des conditions socio-économiques des bénéficiaires ;</p> <p>Réduction de chômage dans les zones d'exécution du projet ;</p> <p>Implication effective de la communauté locale ;</p> <p>Recrutement local de la main d'œuvre aux activités du projet.</p>

Catégorie de parties prenantes	Provinces	Territoires	Craintes/Préoccupations	Attentes/Suggestions/Recommandations
	Nord Kivu	Walikale	<p>Détournement des fonds ;</p> <p>Discrimination dans la sélection des bénéficiaires</p> <p>Retard dans l'adoption des lois pour la mise en vigueur du projet ;</p> <p>Non-participation des organisations locales dans la mise œuvre du projet ;</p> <p>Non concertation du projet ;</p> <p>Couverture médiatique assez limitée pour prendre en compte les zones du projet ;</p> <p>Mauvais état des voies de communication ;</p> <p>Insuffisance de leadership de la femme dans les institutions et les organes décisionnels du village ;</p> <p>Non facilitation de la parole à la femme pour dans une réunion avec les hommes, même si la femme veut intervenir.</p>	<p>Création d'emplois dans le milieu ;</p> <p>Désenclavement de milieu ;</p> <p>Amélioration des conditions des vies des communautaires locales ;</p> <p>Changement de la mentalité des communautés locales ;</p> <p>Travail avec les leaders communautaires, les artistes-musiciens et comédiens dans la mobilisation communautaire ;</p> <p>Utilisation principalement du swahili comme langue de communication et sensibilisation tout en tenant compte des langues locales et rependues dans la province ;</p> <p>Organisation un renforcement des capacités des formateurs et des autres membres du réseau ;</p> <p>Amélioration les voies de desserte pour faciliter l'écoulement des produits.</p>
		Masisi	<p>Détournement des fonds ;</p> <p>Discrimination dans la sélection des bénéficiaires</p> <p>Retard dans l'adoption des lois pour la mise en vigueur du projet ;</p>	<p>Création d'emplois dans le milieu ;</p> <p>Désenclavement de milieu ;</p> <p>Amélioration des conditions des vies des communautaires locales ;</p>

Catégorie de parties prenantes	Provinces	Territoires	Craintes/Préoccupations	Attentes/Suggestions/Recommandations
			<p>Non-participation des organisations locales dans la mise œuvre du projet ;</p> <p>Non concrétisation du projet ;</p> <p>Couverture médiatique assez limitée pour prendre en compte les zones du projet ;</p> <p>Mauvais état des voies de communication ;</p> <p>Insuffisance de leadership de la femme dans les institutions et les organes décisionnels du village ;</p> <p>Non facilitation de la parole à la femme pour dans une réunion avec les hommes, même si la femme veut intervenir.</p>	<p>Changement de la mentalité des communautés locales ;</p> <p>Travail avec les leaders communautaires, les artistes-musiciens et comédiens dans la mobilisation communautaire ;</p> <p>Utilisation principalement du swahili comme langue de communication et de sensibilisation tout en tenant compte des langues locales et rependues dans la province ;</p> <p>Organisation d'un renforcement des capacités des formateurs et des autres membres du réseau ;</p> <p>Amélioration des voies de desserte pour faciliter l'écoulement des produits.</p>
		Beni	<p>Insécurité dans la zone du projet ;</p> <p>Détournement du Projet ;</p> <p>Perturbation des activités économiques par le recrutement des bénéficiaires ;</p> <p>Manque d'indemnisation des PAP affectés après les activités du projet ;</p> <p>Non financement du projet par le bailleur par suite de la lenteur de la préparation du projet ;</p>	<p>Recrutement de la main d'œuvre locale ;</p> <p>Réduction du chômage dans le milieu ;</p> <p>Amélioration des conditions de vie socio-économique des populations de la zone d'exécution du projet ;</p> <p>Stabilité et paix dans la zone ;</p> <p>Baisse de la criminalité dans la zone ;</p> <p>Accessibilité dans certains milieux inaccessibles suite à la réalisation des activités THIMO ;</p>



Catégorie de parties prenantes	Provinces	Territoires	Craintes/Préoccupations	Attentes/Suggestions/Recommandations
			<p>Importation de la main d'œuvre pour la réalisation des activités dans la zone du projet ;</p> <p>Non-respect des lignes budgétaires dans la réalisation des activités.</p>	<p>Respect des engagements entre les parties prenantes au projet ;</p> <p>Respect du temps d'exécution des activités du projet ;</p> <p>Respect des procédures de la passation des marchés lors de l'implémentation des activités du projet ;</p> <p>Accepter les points de vue des parties prenantes ;</p> <p>Meilleure affectation de l'argent sur les différentes composantes du projet et les zones du projet ;</p> <p>Respect de la Parité.</p>
		Lubero	<p>Duplication des activités du projet avec les autres projets existant dans la zone : STEP-2 du FSRDC et le projet de 145 territoires ;</p> <p>Détournement des fonds et des matériels du projet ;</p> <p>Non recrutement de la main d'œuvre locale.</p>	<p>Non réalisation du projet par suite de la lenteur dans la préparation du projet ;</p> <p>Transparence dans l'exécution des activités du projet ;</p> <p>Former les bénéficiaires sur différentes activités du projet pour l'appropriation ;</p> <p>Mettre en place les stratégies de la pérennisation des activités du projet ;</p> <p>Affichage officiel des offres d'emploi lors du recrutement du personnel, entreprises et autres fournitures ;</p>

Catégorie de parties prenantes	Provinces	Territoires	Craintes/Préoccupations	Attentes/Suggestions/Recommandations
				<p>Appropriation du projet par les communautés locales de la zone d'exécution du projet ;</p> <p>Cohabitation pacifique et la paix entre les communautés locales.</p>
		Goma	<p>Impraticabilité des routes et l'inaccessibilité de certains milieux ;</p> <p>Insécurité et tracasseries ;</p> <p>Détournement des fonds alloués aux activités ;</p> <p>Corruption, trafic d'influence dans la sélection des bénéficiaires ;</p> <p>Récupérations et influences politiques ;</p> <p>Maintenance et gestion des infrastructures à la fin du projet ;</p> <p>Mauvais recrutement du personnel ;</p> <p>Lourdeur administrative pour la mise en œuvre des activités ;</p> <p>Manque de transparence ;</p> <p>Insuffisance de communication ;</p> <p>Népotisme</p>	<p>Relèvement de l'économie locale ;</p> <p>Résolution des problèmes sociaux ;</p> <p>Désenclavement des ETD ;</p> <p>Amélioration des infrastructures socio-économiques de base ;</p> <p>Création d'emploi ;</p> <p>Développement des unités de production locales ;</p> <p>Réduction du banditisme et de la délinquance ;</p> <p>Réinsertion communautaire des démobilisés ;</p> <p>Résilience de la communauté et changement des comportements ;</p> <p>Consolidation de la confiance entre la communauté et le projet ;</p> <p>Sanctions en cas de malversation et détournement ;</p> <p>Réalisme et humanisme du projet dans les temps ;</p>

Catégorie de parties prenantes	Provinces	Territoires	Craintes/Préoccupations	Attentes/Suggestions/Recommandations
				<p>Bonne politique d'évaluation en amont et en aval ;</p> <p>Suivi, évaluation et redevabilité ;</p> <p>Affectation des fonds aux besoins réels exprimés par la communauté locale ;</p> <p>Utilisation de la main d'œuvre locale sauf si elle n'existe pas dans la communauté locale ;</p> <p>Implication de toutes les communautés pour une appropriation du projet ;</p> <p>Désenclavement des entités.</p>
Les parties prenantes affectées et leur communauté	Toutes les trois (3) provinces	Tous les territoires visités	<p>Discrimination, injustice sociale entre les Bantu et les PA ;</p> <p>Difficultés relatives à l'obtention des documents cadastraux pour la sécurisation de leurs espaces</p>	<p>Dédommagement des biens affectés ;</p> <p>Référence aux services compétents pour l'évaluation des biens dans le cadre du projet ;</p> <p>Renforcement de la sécurité dans la zone du projet ;</p> <p>Formation et sensibilisations des forces de défense et de sécurité sur la protection des civils ;</p> <p>Mener un plaidoyer et une sensibilisation auprès des groupes armés en vue de la sécurisation des bénéficiaires et intervenants au projet ;</p>

Catégorie de parties prenantes	Provinces	Territoires	Craintes/Préoccupations	Attentes/Suggestions/Recommandations
				<p>Mise en place d'une politique d'hygiène et d'assainissement en milieu rurale ;</p> <p>Facilitation à l'accès à l'eau potable ;</p> <p>Contribution à l'accès aux soins de santé primaires ;</p> <p>Amélioration de l'accès à l'éducation de base ;</p> <p>Respect strict des normes et critères de passation des marchés dans le recrutement de la main d'œuvre ;</p> <p>Respect des différents textes établis dans la gestion de la main d'œuvre (faire signer à tous les ouvriers des contrats respectant le SMIG de la RDC 4,11 à 5 \$US, les heures de travail, la politique d'hygiène et sécurité des travailleurs) ;</p> <p>Encouragement du dialogue communautaire ;</p> <p>Appui et renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des services techniques de l'Etat, les ETD et des organisations d'appui à la mise œuvre des activités du projet ;</p> <p>Implication des ASBL et ONG féminines et masculines dans la sensibilisation et le monitoring en faveur du genre, des VGB/EAS/HS.</p>

Catégorie de parties prenantes	Provinces	Territoires	Craintes/Préoccupations	Attentes/Suggestions/Recommandations
Les groupes vulnérables (PA, Handicapés, etc.)	Idem	Idem	Discrimination, injustice sociale entre les Bantu et les PA, les handicapés, etc. ; Difficultés relatives à l'obtention des documents cadastraux pour la sécurisation de leurs espaces et activités ; Non scolarisation des enfants des PA ; Problématique des personnes vivant avec un handicapé ; Problématique des jeunes	Accompagnement des PA, des handicapés et des autres vulnérables dans la sécurisation des terres à leur possession en leur octroyant des titres et certificats collectifs, des exonérations des taxes pour leurs activités ; Accompagnement des PA dans la scolarisation des enfants ; Amélioration de l'accès aux soins de santé primaires ; Implication des PA dans les activités du projet : notamment les THIMO et les AGR ; Prise en compte de la main d'œuvre locale constituée des jeunes PA et Handicapés.

A cette étape de la préparation du STAR-EST et dans le cadre du présent PMPP, certaines activités de consultation et de participation des parties prenantes sont déjà engagées et d'autres seront planifiées.

## 4.2. Résumé des activités déjà engagées

Durant cette phase d'élaboration du présent PMPP, le processus de consultation et de participation a concerné essentiellement les acteurs institutionnels directement impliqués dans la préparation du projet, les organisations de la société civile, etc. et les discussions ont porté sur les activités du projet, l'approche d'intervention et l'encrage institutionnel, les risques environnementaux et sociaux potentiels. Certaines consultations avec les autres parties prenantes notamment ceux au niveau provincial de la zone d'intervention du projet ont eu lieu et se poursuivent dans le cadre du CPR, du CGES, du CPPA, de l'étude sur la Gestion des capacités institutionnelles et l'étude sur l'évaluation des conflits en cours de préparation. Les parties consultées durant cette étape sont donc en plus des acteurs nationaux et provinciaux, les services techniques de l'Etat, les territoires et la société civile.

Les objectifs, les activités, les risques et impacts potentiels du projet ainsi que les mesures de mitigation applicables pour atténuer ces risques et impacts potentiels seront expliqués en détail aux parties prenantes et leurs avis, préoccupations et attentes seront recueillis et pris en compte dans la mesure du possible dans la suite du processus de consultation et de participation à la réalisation des activités du projet. Il s'agit :

- Élaboration, examen, validation, publication des instruments de sauvegarde notamment le PMPP, CGES, CPR, CPPA, PGMIO et autres instruments durant la phase de préparation du projet ;
- Préparation, mise en œuvre et suivi du Plan d'Action de Prévention et Réponse à l'EAS/HS, le Mécanisme de Gestion des Plaintes sensible à l'EAS/HS (MGP-EAS/HS), incluant des procédures spécifiques pour un traitement éthique et confidentiel des plaintes liés à l'EAS/HS, durant la phase de mise en œuvre du Projet.

Les Spécialistes en Sauvegardes environnementale et sociale et Spécialiste en VBGS de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et la Banque mondiale ont été mis à contribution durant les études environnementales et sociales (élaboration des instruments de gestion des risques) pour informer et sensibiliser les populations des zones concernées sur les risques et impacts potentiels du projet. Ils ont été également impliqués dans l'exécution des activités de renforcement des capacités des parties prenantes du projet en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux. Les services techniques provinciaux, les organisations de la société civile, les ONG et associations ont fortement été mis à contribution pour informer, sensibiliser et former les bénéficiaires des appuis du projet ainsi que les personnes affectées potentielles par le projet sur l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

## 4.3. Consultation et participation des parties prenantes

Des réunions publiques et communautaires, des discussions de groupes, des entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation ont été régulièrement organisés pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, principalement celles potentiellement affectées sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux et ceux liés à l'EAS/HS potentiels des activités du projet. Il sied de noter que, parmi les discussions de groupes, des consultations indépendantes des femmes ont été organisées dans des conditions sûres et confidentielles, avec des femmes facilitatrices, afin d'encourager une libre participation et expression des bénéficiaires féminins, surtout concernant les risques et impacts potentiels du projet.

Ces activités ont été organisées aussi bien au niveau provincial que territorial et ont été placées sous la responsabilité des spécialistes en charge des aspects environnementaux et sociaux de l'Unité Gestion Projet (UGP) appuyés par les agents des services techniques déconcentrés, les acteurs des services techniques territoriaux, les Bourgmestres des communes, les Maires des villes, les chefs des quartiers, les chefs de campements pour les peuples autochtones, les ONG/Associations locales, organisations socio-professionnelles, etc.

Les autorités coutumières et religieuses des localités de la zone d'intervention du projet ont été largement associées pour la réussite des sessions d'information et de sensibilisation des communautés locales et des personnes affectées potentielles.

Aux étapes d'évaluation et de mise en vigueur du projet, les consultations seront renforcées pour assurer la connaissance en termes d'enjeux et risques négatifs potentiels du projet par les parties prenantes, l'implication et la participation à la préparation notamment l'évaluation des impacts et la détermination des mesures d'atténuation à travers l'élaboration des plans de mitigation aux risques et impacts évalués.

A la phase de mise en œuvre du STAR-EST, la consultation et la participation des parties prenantes vont fortement accompagner les activités de suivi d'exécution des mesures de gestion des risques sociaux notamment durant les opérations de réinstallation, la gestion des plaintes, l'inclusion et la prise en compte des groupes vulnérables, la prévention et la gestion des risques d'EAS/HS.

Pendant les évaluations (mi-parcours et finale) de la gestion des risques sociaux, la consultation et la participation des parties prenantes appuieront les collectes d'informations et données pour mesurer la conformité de l'exécution des outils de gestion mis en place.

## 5. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Le présent PMPP suivra la démarche préconisée ci-après :

- Identification des parties prenantes susceptibles d'être concernées par le projet ;
- Identification des informations à divulguer dans le domaine public, les langues et moyens ou canaux de communication appropriés étant dans un contexte de la pandémie COVID-19 et la localisation des activités (où elles seront situées) ;
- Information et explication sur les possibilités de consultation publique ;
- Description du mécanisme de gestion des plaintes du STAR-EST, y compris les procédures spécifiques pour le traitement éthique et confidentiel des plaintes liées aux VBG/EAS/HS, et la manière d'y accéder ;
- Engagement pour la publication des informations de routine sur les performances environnementales et sociales du Projet, y compris sur les possibilités de consultation et sur la manière dont les réclamations seront gérées.

### 5.1. Identification des parties prenantes

La mise en œuvre du Projet STAR-EST va impliquer un grand nombre de personnes classées en trois principales catégories.

1. Les parties prenantes concernées : individus, groupes et entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le Projet et/ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre.  
Les parties concernées comprennent les autorités administratives et élues, le personnel du projet, les bénéficiaires du projet (jeunes garçons et filles de 15 -24 ans ni formation ni en emploi, les organisations non gouvernementales et de la société civile intéressées par le projet, les autorités religieuses et coutumières locales, les structures publiques et privées de formation professionnelle et d'emploi ainsi que les médias.
2. Les parties prenantes touchées : personnes, groupes et autres entités qui sont directement ou indirectement impactés (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet et/ou qui ont été identifiés comme les plus susceptibles d'être affectés par le projet et qui doivent être étroitement impliqués dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion.  
Les parties touchées sont constituées de personnes ou institutions affectées par l'un des impacts potentiellement négatifs du projet.
3. Les groupes vulnérables : personnes et groupes d'individus susceptibles d'être touchés de manière disproportionnée ou davantage défavorisés par le Projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.



**Tableau 6.** Parties prenantes potentielles du Projet

<b>Niveau National</b>	<b>Niveau Provincial</b>	<b>Niveau Territorial/local</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidence de la RDC ;</li> <li>- Programme de Désarmement Démobilisation Réinsertion Communautaire et Sociale ;</li> <li>- Fonds Social de la RDC ;</li> <li>- Ministère des Finances ;</li> <li>- Ministère de la Décentralisation et Réformes institutionnelles ;</li> <li>- Ministère des Infrastructures et travaux publics ;</li> <li>- Ministère du Plan et de la reconstruction ;</li> <li>- Ministère des Ressources hydrauliques et de l'électricité ;</li> <li>- Ministère des Affaires sociales ;</li> <li>- Ministère du Genre, famille et enfant ;</li> <li>- Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;</li> <li>- Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;</li> <li>- Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale ;</li> <li>- Ministère de la santé publique ;</li> <li>- Ministère de l'EPST.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernorats de provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri ;</li> <li>- Programme de Désarmement Démobilisation Réinsertion Communautaire et Sociale</li> <li>- Fonds Social de la RDC ;</li> <li>- Mairies ;</li> <li>- Communes ;</li> <li>- Division provinciale du Genre, famille et enfant ;</li> <li>- Division provinciale des Finances ;</li> <li>- Division provinciale des affaires sociales ;</li> <li>- Division provinciale de l'emploi ;</li> <li>- Division provinciale de la santé ;</li> <li>- Division provinciale de l'EPST ;</li> <li>- Division provinciale du Plan ;</li> <li>- Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) ;</li> <li>- Société Civile ;</li> <li>- Confessions religieuses ;</li> <li>- Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo ;</li> <li>- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire ;</li> <li>- Commune rurale ;</li> <li>- Service territorial du Genre, famille et enfant ;</li> <li>- Service territorial des Finances ;</li> <li>- Service territorial des affaires sociales ;</li> <li>- Service territorial de l'emploi ;</li> <li>- Zone de santé ;</li> <li>- Sous-Division de l'EPST ;</li> <li>- Service territorial du Plan ;</li> <li>- Société Civile territoriale ;</li> <li>- Confessions religieuses ;</li> <li>- Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo ;</li> <li>- Associations de femmes ;</li> <li>- Associations de jeunes ;</li> <li>- Association pour la défense des droits des enfants;</li> <li>- Fédération des Entreprises du Congo ;</li> <li>- Associations de Peuples Autochtones ;</li> <li>- Radios locales ;</li> <li>- Service territorial du travail ;</li> <li>- Syndicat des travailleurs ;</li> <li>- Coopérative agricole et/ou minière ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des Nations Unies pour la Population ;</li> <li>- Programme Alimentaire Mondial ;</li> <li>- Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ;</li> <li>- Associations de femmes ;</li> <li>- Associations de jeunes ;</li> <li>- Fédération des Entreprises du Congo ;</li> <li>- Associations de Peuples Autochtones ;</li> <li>- Radios locales ;</li> <li>- Union Nationale des Presses au Congo ;</li> <li>- Inspection Provinciale du travail ;</li> <li>- Syndicat des travailleurs ;</li> <li>- Coopérative agricole et/ou minière ;</li> <li>- Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;</li> <li>- Coordination Provinciale de l'Environnement (CPE) ;</li> <li>- Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) ;</li> <li>- Direction de Voies de Desserte Agricole (DVDA) ;</li> <li>- Entreprises des travaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;</li> <li>- Service territorial de l'environnement ;</li> <li>- Entreprises des travaux.</li> </ul>
--	--	--

En plus d'acteurs techniques, les parties prenantes suivantes sont identifiées comme ayant un intérêt spécifique à un niveau quelconque de la mise en œuvre du projet :

- Organisations Non Gouvernementales (ONG)/Associations locales, y compris des associations des femmes ;
- Structures d'encadrements et d'appui ;
- Structures techniques déconcentrées (communaux de l'agriculture, l'élevage, l'environnement, le commerce, l'économie, etc.) ;
- Services administratifs décentralisés de l'Etat ;
- Autorités administratives, coutumières et religieuses ;
- Organisation provinciale, locales spécialisées dans la gestion des plaintes liées aux VBG/EAS/HS.

**Tableau 7.** Parties intéressées/concernées par le Projet

Parties prenantes	Nature de l'intérêt dans le Projet
Ministère en charge des Finances	Tutelle du Projet ; Mobilisation des ressources propres de l'Etat et des ressources extérieures ; Gestion des ressources propres et extérieures de l'Etat et encadrement des dépenses publiques
Ministère de la Décentralisation et Réformes institutionnelles	Mise en œuvre des stratégies et des mécanismes de la politique gouvernementale sur la décentralisation ; Mise en œuvre du transfert des compétences et des responsabilités aux Entités territoriales décentralisées et aux Provinces ; Coordination et canalisation des appuis à la décentralisation des partenaires au développement et encadrement de la coopération décentralisée.
Ministère des Infrastructures et travaux publics	Conception, construction, modernisation, développement, aménagement et entretien des infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, ferroviaires, hydroélectriques non concédées, scolaires, sanitaires, sociales, touristiques et sportives, des bâtiments et des édifices publics en collaboration, le cas échéant, avec les Ministères sectoriels concernés par les projets d'infrastructures ; Conception, construction, aménagement et entretien des ouvrages à caractère national de drainage, d'assainissement et de lutte antiérosive
Ministère du Plan et de la reconstruction	Planification et programmation de la politique de développement économique et social de la République Démocratique du Congo ;

Parties prenantes	Nature de l'intérêt dans le Projet
	Préparation du Plan de développement économique et social, programmation de son exécution et suivi de sa réalisation
Ministère des Affaires sociales	Assistance sociale aux populations nécessiteuses ; Supervision des activités relatives aux personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables
Ministère du Genre, famille et enfant	Protection et promotion du statut de la femme, de l'enfant et de la famille ; Etude et mise en œuvre de toutes les mesures visant à mettre fin à la discrimination et à la violence contre la femme, en vue d'assurer, au plan du droit, l'égalité de l'homme et la femme
Ministère de l'Environnement et Développement Durable	Exécution des politiques nationales de gestion durable de l'environnement et de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes ; Evaluation et suivi des études environnementales et sociales de tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement
Ministère du Développement Rural	Elaboration et suivi des projets de développement dans les campagnes, milieux ruraux et péri urbains ; Elaboration des techniques de forages manuels et mécaniques ;
Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale	Organisation et mise en œuvre de l'inspection en matière de travail, de la formation professionnelle et de prévoyance sociale ; Contrôle de l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs dans l'exercice de leurs fonctions
Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique	Conception des normes et des directives pour la construction et la réalisation des infrastructures scolaires et suivi de leur mise en application, en collaboration avec le Ministère ayant les Travaux publics dans ses attributions Encadrement des ex-combattants et autres groupes désœuvrés qui intégreront les écoles après construction/réhabilitation dans la zone du projet
Unité de Gestion du Projet	Gestion de mise en œuvre

Parties prenantes	Nature de l'intérêt dans le Projet
	Gestion et suivi environnemental et social
Les autorités coutumières et les leaders religieux et les chefs de campements des PA	Intervention dans l'information et la sensibilisation des populations sur les bonnes pratiques dans les lieux de culte et contribution à la gestion des plaintes ou litiges, y compris sur les questions liées aux VBG, incluant l'EAS/HS
ONG et Presse	Intervention dans les activités de sensibilisation et de communication, y compris au sujet des normes de genre et des questions de prévention et réponse aux VBG

Le STAR-EST recrutera au sein de l'Unité de Gestion du Projet un(e) Spécialiste en Sauvegardes Environnementales (SSE), un(e) Spécialiste en Sauvegardes Sociales (SSS) et un(e) Spécialiste en VBG/EAS/HS qui auront pour mission d'assurer une fonction environnementale et sociale à même de gérer la consultation des parties prenantes, traiter les réclamations et mettre en œuvre les mesures visant à minimiser et répondre les risques et impacts potentiels dans le cadre de la mise en œuvre du STAR-EST ainsi faire le suivi et le reportage des mesures mises en place . Ces derniers seront inclus dans les processus de consultation et d'engagement, notamment afin de mieux communiquer sur :

- les activités du Projet ;
- les politiques et procédures de recrutement ;
- les procédures de santé et de sécurité des travailleurs ;
- les informations relatives à l'état de mise en œuvre du Projet.

## 5.2. Parties prenantes susceptibles d'être affectées par le Projet

Au regard des activités envisagées, les parties prenantes susceptibles d'être directement affectées par le projet pourraient se composer des individus ou groupes d'individus de la zone d'intervention du projet, de travailleurs directs et indirects mobilisés sur les chantiers, les communautés locales riveraines aux sites des travaux.

Les risques et impacts potentiels auxquels les PAP peuvent faire face couvrent aussi bien les aspects environnementaux que sociaux.

### Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Il est particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui peuvent avoir plus de difficultés à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation de vulnérabilité. Il s'agit, entre autres de :

- femmes et les jeunes
- Les enfants, y compris les enfants de la rue
- personnes handicapées ;
- personnes âgées ;
- personnes démunies vivants seules ou les veuves ;

- orphelins ;
- minorités ;
- déplacés des guerres internes ;
- peuples autochtones ;
- albinos.

### 5.3. Analyse des parties prenantes

En général, les parties prenantes n'ont pas toutes le même niveau d'engagement vis-à-vis du projet STAR-EST. Par conséquent, l'analyse des parties prenantes permet de synthétiser et de récapituler les informations sur l'ensemble des personnes, des groupes de personnes, des organismes et des institutions concernées d'une manière ou d'une autre par le projet STAR-EST.

Après avoir identifié ces parties prenantes (chapitre IV ci-dessus), il s'agit maintenant d'analyser leurs liens avec les actions du projet STAR-EST et les intérêts en jeu, leur capacité à participer à la réussite ou à l'échec du projet, d'estimer le degré de collaboration ou les frictions potentielles entre les différentes parties.

Le but ultime est de déterminer le niveau de mobilisation et d'engagement des parties prenantes, la relation probable entre elles et le projet STAR-EST, et aider à identifier les méthodes de mobilisation, de consultation et de communication/sensibilisation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du Projet.

Certaines des méthodes les plus courantes utilisées pour consulter les parties prenantes comprennent :

- des téléphone/e-mail, WhatsApp ;
- des entrevues individuelles ;
- des ateliers/groupes de discussion ;
- la distribution de brochures et de bulletins d'information ;
- des réunions publiques ;
- des journaux/magazines/radio ;
- Communiqués dans les églises.

Au moment de décider de la fréquence et de la technique d'engagement appropriée utilisée pour consulter un groupe de parties prenantes particulier, trois critères doivent être pris en compte :

- L'étendue de l'impact du projet sur le groupe des parties prenantes ;
- L'étendue de l'influence du groupe de parties prenantes sur le projet ;
- Les méthodes d'engagement et de diffusion de l'information culturellement acceptables.

En général, l'engagement est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'impact d'un projet sur un groupe de parties prenantes augmente ou que l'influence d'un acteur particulier augmente, l'engagement avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier, s'approfondir en termes de fréquence et d'intensité de la méthode d'engagement utilisée.

Tout engagement devrait se faire sur la base de méthodes culturellement acceptables et appropriées pour chacun des différents groupes de parties prenantes. Par exemple, lors de la consultation des représentants du gouvernement, les présentations officielles sont la méthode de consultation

privilégiée, alors que les communautés préfèrent les réunions publiques et les discussions de groupe informelles animées par des affiches, des brochures non techniques et d'autres aides visuelles.

Diverses techniques d'engagement sont utilisées pour établir des relations avec les parties prenantes, recueillir des informations auprès d'elles, les consulter et diffuser les informations sur les projets aux parties prenantes.

Des consultations séparées avec des groupes de femmes et groupes vulnérables seront aussi tenues pour maximiser la participation et la confidentialité.

Lors de la sélection d'une technique de consultation appropriée, des méthodes de consultation appropriées sur le plan culturel et le but de la collaboration avec un groupe d'intervenants doivent être pris en compte.

Leurs niveaux d'influence, d'intérêt et de désir de collaborer avec le projet sont nuancés et varient selon leur intérêt vis-à-vis du Projet.

De manière générale, les consultations menées lors de la préparation du PMPP montrent que toutes les parties prenantes intéressées sont engagées à jouer un rôle prépondérant. Toutefois, leur pouvoir vis-à-vis du Projet a été évalué sur trois niveaux simples (élevé, moyen et faible) dépendamment des moyens qu'elles disposent aux fins d'exercer leur mission. La note a été déduite des entretiens réalisés avec chacun et de leur rôle dans le processus. Leur pouvoir vis-à-vis du Projet a été évalué sur la base des critères suivants :

**Tableau 8.** Evaluation du pouvoir des parties prenantes par catégorie

Catégorie de parties prenantes	Sous-catégorie de parties prenantes	Niveau	Critères
Parties prenantes intéressées	Entités de la coordination du Projet	Elevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence dans le projet
	Autres parties prenantes : ETD ; Relais communautaires ; Communicateurs traditionnels ; Organisations de la société civile ; Autorités religieuses et les leaders d'opinion ; Médias et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations ; Acteurs politiques, culturels, sportifs, etc. ; Secteur privé, notamment les fournisseurs de biens et de	Moyen	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et souhaitent fortement collaborer et dont les capacités doivent être renforcées

Catégorie de parties prenantes	Sous-catégorie de parties prenantes	Niveau	Critères
	services impliqués dans la plus large chaîne d'approvisionnement du Projet ; Entreprises intéressées ; Lieux de culte et autres ; Institutions religieuses ; Partenaires de développement ; grand public.		
Parties prenantes affectées et leur communauté		Faible	Sont classées dans cette catégorie, les personnes, les ménages et les communautés qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et qui souhaitent fortement une prise en charge médicale, psychosociale et économique face aux éventuels impacts négatifs qui peuvent être créés par la mise en œuvre du projet
Groupes vulnérables		Faible	Sont classées dans cette catégorie, les individus (homme, femme, enfant, PA autre dépendant, personnes de troisième âge et vivant avec handicap, personnes déplacées, etc.) et groupes qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et de capacité de résilience et souhaitent bénéficier de mesures spécifiques (médicale, psychosociale, économique, etc.) que les futures consultations Préciseront

Enfin, sur la base des entretiens et des informations disponibles, la volonté de chacune des parties prenantes a été classée essentielle.

Toutefois, les parties prenantes formées par les entités de coordination, ne disposent de ressources financières et techniques relativement suffisantes pour soutenir certaines activités de gestion du Projet notamment celle de la communication. Par conséquent, elle devrait disposer de plus de capacités pour interagir et influencer sur les parties prenantes indiquées ci-dessus.



Par ailleurs, en vue de garantir le succès des opérations, les besoins spécifiques des autres acteurs de la catégorie des parties prenantes intéressées ainsi que celles affectées et les groupes vulnérables devraient être évalués aux fins de rehausser leur niveau d'engagement à contribuer ou freiner le Projet.

Globalement, l'analyse montre qu'aucune partie prenante n'est antagoniste ou opposée au Projet STAR-EST.

Un très grand nombre d'acteurs est en revanche jugé relativement passif du fait de leur faible capacité à collaborer activement, bien que directement concernés par le projet. C'est le cas des médias, des territoriales, des organisations et relais communautaires, des communicateurs traditionnels, des artistes, des sportifs, etc. dont la faiblesse des capacités (techniques de sensibilisation et communication, moyens logistiques et financiers) ne leur permet pas de jouer pleinement un rôle actif.

Afin de s'assurer de la mobilisation de ces différents groupes et la prise en compte de leurs avis et points de vue, des consultations spécifiques doivent être menées par le Projet, suite à la finalisation du PMPP.

En définitive, il importe de noter que la mobilisation des parties prenantes offre des opportunités d'engagement constructif pour la bonne mise en œuvre du projet.

**Tableau 9.** Evaluation du pouvoir des parties prenantes au Projet STAR-EST

Capacité à influencer le projet	<b>Elevé</b>	Parties prenantes intéressées Quadrant 1 = les accompagner et les motiver	Autres acteurs parmi les parties prenantes intéressées Quadrant 2 = les informer, les impliquer pro - activement et les appuyer
	<b>Faible</b>	Parties prenantes affectées et leur communauté Quadrant 3 = les prendre en charge, les informer et les appuyer	Groupes vulnérables Quadrant 4 = les prendre en charge, les informer, les appuyer et répondre à leurs besoins et préoccupations spécifiques
		<b>Faible</b>	<b>Élevé</b>
	Niveau d'impact par le Projet		

#### 5.4.Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

**Tableau 10.** Synthèse des besoins des parties prenantes au Projet

Zone d'intervention du Projet	Parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de communications privilégiés	Besoins spécifiques
Provinces de/du : Ituri : Mahagi et Bunia ; Sud Kivu : Bukavu, Mwenga et Kalehe ; Nord Kivu : Goma, Beni, Lubero, Masisi et Walikale	Populations locales (Bantu)	Niveau d'instruction (de faible à nul)	Communication/Traduction des informations dans les langues nationales et locales parlées : Officielle/nationale : Français ; Nationales : Swahili et Lingala, Vernaculaire/locales : Kinande, Mashi, Kihunde, Kinywaranda, Alur, Kitembo, Kihavu, etc. selon les réalités de chaque province d'intervention du projet	Réunions ; Assemblées générales ; Vidéo (projection) ; Organe de presse : Radio, Presse écrite, Téléphone, Internet, etc. Réseaux sociaux : Whatsapp, Facebook, Twiter, etc. Entretiens directs ou semi directs ; Focus groups ; Crieur public ; Affiches ; Dépliants ; Banderoles ; Boîtes à images ; Communiqués dans les églises ; Spots publicitaires et émissions radiodiffusées	Création des radios clubs ; Organisation des tribunes d'expression populaire, des théâtres participatifs, des boites à images en y ajoutant des jeux de rôle ; Privilégier les émissions existantes dans les chaînes locales et qui parlent de la paix et la stabilisation au lieu d'en créer d'autres ; Sensibilisation au profit des populations locales (Bantu) sur les VBG/EAS/HS, les comportements interdits par les travailleurs du projet auprès les membres de la communauté, et les procédures mises à disposition par le projet pour dénoncer les incidents EAS/HS ; Atténuer les impacts des cas des VBG/EAS/HS ; les IST et VIH-Sida aux femmes déplacées et les fille-mères Création des centres d'alphabétisation pour les femmes ; Former les femmes dans les AGR surtout dans les milieux ruraux

	Peuples Autochtones (PA)	Niveau d'instruction (de faible à nul)	Communication/Traduction des informations dans les langues nationales et locales parlées : Officielle/Nationale : Français ; Nationales : Swahili et Lingala Vernaculaires/locales : Kinande, Mashiki, Kihunde, Kinywaranda, Alur, Kitembo, Kihavu, etc. selon les réalités de chaque province d'intervention du projet	Communication des Leaders PA ; Crieurs public dans les campements des PA ; Focus groups (hommes et femmes)	Renforcement des capacités des PA : paix, cohésion sociale, AGR, etc. Sécurisation des terres ; Renforcement des mesures sécuritaires pour les aires des PA ; Réalisation d'infrastructures sociales de base dans les campements des PA (écoles, eau potable, etc.) ; Mise en place d'un comité de gestion des conflits inclusifs (regroupant les représentants des PA, des femmes PA, les représentants des Bantus, les services techniques et administratifs, des populations autochtones) ; Sensibilisation au profit des PA sur les VBG/EAS/HS, les comportements interdits par les travailleurs du projet auprès les membres de la communauté, et les procédures mises à disposition par le projet pour dénoncer les incidents EAS/HS ; ; Plaidoyer auprès des entreprises pour le recrutement des PA
	Travailleurs sur les chantiers	Quelques responsables sont instruits	Traduction du Français dans une langue locale Aussi tenir compte des autres langues locales	Réunions ; Assemblées générales ; Vidéo (projection) ;	Comité MGP chantier avec tous les kits : classeurs de plaintes, fiches de plainte ;

		Faible propension à lire des documents		<p>Organe de presse : Radio, Presse écrite, Téléphone, Internet, etc.</p> <p>Réseaux sociaux : Whatsapp, Facebook, Twiter, etc.</p> <p>Entretiens directs ou semi directs ;</p> <p>Focus groups ;</p> <p>Crieur public ;</p> <p>Affiches ;</p> <p>Dépliants ;</p> <p>Banderoles ;</p> <p>Boîtes à images ;</p> <p>Communiqués dans les églises ;</p> <p>Spots publicitaires et émissions radiodiffusées</p>	<p>Mesures d'Hygiène, Santé/sécurité au travail ;</p> <p>Mis en place du code du travail au chantier avec des clauses spécifiques interdisant les comportements liés à l'EAS/HS, et les sanctions en cas de non-respect ;</p> <p>Prise en compte du genre ;</p> <p>Mettre en place le Projet de formation et sensibilisation, y compris une formation régulière en matière de risques et conséquences des VBG, y compris EAS/HS, contenu du code de bonne conduite, et fonctionnement du MGP sensible à l'EAS/HS ;</p> <p>Mesures de gestion des risques sur les VBG/EAS/HS</p>
Acteurs étatiques : services techniques et administratifs, provinciaux	Niveau d'instruction moyen à élevé	Langues de communication : Nationale : Français ; Locales : Swahili, Dialectes : Lingala, Kinande, Mashi, Kihunde, Kinywaranda, Alur, Kitembo, Kihavu, etc. selon les réalités de chaque province d'intervention du projet	<p>Documents écrits ;</p> <p>Réunions ;</p> <p>Assemblées générales ;</p> <p>Vidéo (projection) ;</p> <p>Organe de presse : Radio, Presse écrite, Téléphone, Internet, etc.</p> <p>Réseaux sociaux : Whatsapp, Facebook, Twiter, etc.</p> <p>Entretiens directs ou semi directs ;</p>	<p>Renforcement de capacités et d'appui sur d'importantes thématiques identifiées par le PMPP, incluant sur les questions liées au genre et aux VBG/EAS/HS ;</p> <p>Diffusion de message sur les opportunités et les risques du projet y compris la période de démarrage ;</p> <p>Implication au processus d'évaluation et de gestion des risques/impacts et mesures</p>	

				<p>Focus groups ;  Crieur public ;  Affiches ;  Dépliants ;  Banderoles ;  Boîtes à images ;  Communiqués dans les églises ;  Spots publicitaires et émissions radiodiffusées</p>	<p>d'atténuation des impacts (Covid-19, VIH-Sida, VBG/EAS/HS) ;  Consultation et prise en compte des avis, préoccupations des Parties Prenantes notamment les PAP et les PA, y compris les femmes</p>
	ONG /OSC	<p>Quelques responsables sont instruits ;  Propension moyenne à lire des documents</p>	<p>Langues de communication :  Nationale : Français ;  Locales : Swahili :  Dialectes : Lingala, Kinande, Mashi, Kihunde, Kinywaranda, Alur, Kitembo, Kihavu, etc. selon les réalités de chaque province d'intervention du projet</p>	<p>Documents écrits ;  Réunions ;  Assemblées générales ;  Vidéo (projection) ;  Organe de presse :  Radio, Presse écrite, Téléphone, Internet, etc.  Réseaux sociaux :  Whatsapp, Facebook, Twiter, etc.  Entretiens directs ou semi directs ;  Focus groups ;  Crieur public ;  Affiches ;  Dépliants ;  Banderoles ;  Boîtes à images ;  Communiqués dans les églises ;</p>	<p>Mesures de protection des parties prenantes ;  Disponibilité/ accessibilité de registres et classeurs de plaintes ;  Disponibilité des fiches de plaintes ;  Les canaux d'informations sur les questions de genre et VBG et sur la gestion des risques liés aux VBG/EAS/HS/VCE, y compris l'accès au MGP. Ainsi que les services d'assistance VBG dans les différentes zones d'intervention</p>

				Spots publicitaires et émissions radiodiffusées	
	Médias	Quelques responsables instruits sont	Traduction du Français dans une langue locale	<p>Documents écrits ; Réunions ; Assemblées générales ; Vidéo (projection) ; Organe de presse : Radio, Presse écrite, Téléphone, Internet, etc. Réseaux sociaux : Whatsapp, Facebook, Twiter, etc. Entretiens directs ou semi directs ; Focus groups ; Crieur public ; Formation ; Affiches ; Dépliants ; Banderoles ; Boîtes à images ; Communiqués dans les églises ; Spots publicitaires et émissions radiodiffusées</p>	<p>Création des radios clubs ; Organisation des tribunes d'expression populaire, des théâtres participatifs, des boites à images en y ajoutant des jeux de rôle ; Privilégier les émissions existantes dans les chaines locales et qui parlent de la paix et la stabilisation au lieu d'en créer d'autres ; Renforcement de capacités et compréhensions sur les questions liées au genre et aux VBG/EAS/HS ; Formation et sensibilisation sur l'atténuer des impacts des cas des VBG/EAS/HS ; les IST et VIH-Sida aux femmes déplacées et les fille-mères Création des centres d'alphabétisation pour les femmes ; Former les femmes dans les AGR surtout dans les milieux ruraux</p>

## 6. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

### 6.1. Objectifs et calendrier

L'Objectif du plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) est d'identifier les parties prenantes du projet, d'analyser leurs craintes et attentes et d'estimer leur volonté à coopérer pour la mise en œuvre du projet. Le PMPP doit décrire les efforts à réaliser en matière de communication et de consultation qui doivent être réalisés pour assurer l'engagement de toutes les parties prenantes. L'engagement des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Il vise à favoriser le développement de relations solides, constructives et réactives avec les personnes affectées par le Projet STAR-EST, mais aussi les autres parties intéressées et qui sont importantes pour une gestion réussie des risques environnementaux et sociaux du projet.

Les principaux objectifs du Plan de mobilisation des parties prenantes sont les suivants :

- Identifier toutes les parties prenantes ;
- Obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes ;
- Partager l'information et dialoguer sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le projet ;
- Bien guider la conception et la mise en œuvre du Projet STAR-EST et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;
- Répondre aux besoins, préoccupations et attentes des parties prenantes ;
- Documenter les communications et les ententes avec les parties prenantes ;
- Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- Assurer un processus dans le respect des conventions et des protocoles locaux, y compris les considérations liées à l'inclusion sociale, l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes, et que des processus supplémentaires soient ajoutés au besoin pour les groupes vulnérables ou marginalisés.

**Tableau 11.** Précisions sur les objectifs du PMPP

Objectifs	Justification
Identifier l'ensemble des acteurs concernés par le Projet STAR-EST	Impliquer autant d'acteurs que possible facilitera la communication inclusive et permettra de réunir un maximum de préoccupations et de questions.
Réaliser la cartographie des parties prenantes du Projet STAR-EST	Pour faciliter la gestion des parties prenantes par zone et par activité, y compris les groupes vulnérables.
Diffuser l'information sur le Projet STAR-EST de façon précise, ouverte et transparente	Veiller à ce que les parties prenantes, en particulier celles qui sont directement affectées par le projet, y compris les groupes vulnérables, puissent disposer d'informations justes et crédibles qui leur permettront de faire des commentaires avisés et de faire des planifications pour l'avenir. Cette approche ouverte (franche, directe), accessible à tous et transparente est essentielle pour réduire les niveaux d'incertitude et d'inquiétude. L'information doit permettre aux parties concernées une meilleure

Objectifs	Justification
	compréhension des risques, impacts et bénéfices potentiels du Projet.
Recueillir les informations nécessaires aux études environnementales, sociales et techniques	<p>Les personnes familières au milieu local peuvent fournir des informations sur le milieu local et son utilisation qui seront utiles aux études et à la mise en œuvre du projet. Les informations recueillies des personnes du milieu aideront à ce que le Projet réponde à leurs besoins.</p> <p>Le projet doit spécifiquement consulter les groupes dont la voix n'est souvent pas entendue dans les communautés, notamment les femmes et les filles, les personnes autochtones, les minorités ethniques, etc. Il doit y avoir des consultations séparées et spécifiques organisées tout au long de la durée du projet (en petits groupes animé par une personne de même sexe) pour entendre leurs préoccupations liées aux activités du projet ainsi que pour confirmer si le MGP est sûr et accessible et si les mesures d'atténuation d'EAS/HS sont efficaces.</p>
Créer des partenariats pour promouvoir une interaction constructive entre toutes les parties	Développer des relations de confiance entre le Projet STAR-EST et les parties prenantes contribuera à des interactions proactives afin d'éviter, si possible, les conflits inutiles basés sur la rumeur, la sous information et la désinformation. Identifier les structures et processus à travers lesquels les conflits et plaintes seront gérés au lieu de tenter de les étouffer, y compris des systèmes pour gérer les plaintes sensibles des groupes vulnérables, telles que celles liées aux VBG/EAS/HS ; donnant ainsi au projet une meilleure compréhension des problèmes et attentes des parties prenantes et augmentant de ce fait les possibilités d'accroître la valeur ajoutée du Projet aux parties prenantes locales
Enregistrer et adresser les plaintes, préoccupations, questions et suggestions du public	Documenter les plaintes et préoccupations des parties prenantes aide à retracer et à motiver la prise de décisions. Ceci permet d'intégrer les parties prenantes dans la conception et la planification des activités du Projet
Gérer les attentes des parties prenantes	Attentes, positives et négatives, sont souvent disproportionnées par rapport aux réalités d'un projet. C'est particulièrement vrai dans les zones d'extrême pauvreté avec un développement limité et des prestations de service faibles. Veiller à ce que les attentes soient maintenues à des niveaux réalistes. Limiter les attentes et frustrations des parties directement concernées aux stades de mise en œuvre du projet. Les frustrations et attentes non satisfaites sont des déclencheurs clés de conflits et nécessitent une atténuation et une gestion.
Satisfaire aux exigences nationales et internationales	Assurer la conformité à la réglementation nationale et aux directives du Bailleurs des fonds permet d'éviter les potentiels



Objectifs	Justification
	retards du Projet sur la base de questions de procédure plutôt que celles de fond.

### 6.1. Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Le plan de communication vise à :

- Informer les parties prenantes sur le processus et les critères méthodologiques du projet ;
- Favoriser et maintenir l'adhésion des parties prenantes intéressées et engagées ;
- Obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes antagonistes et passives ;
- Adopter une démarche inclusive et participative dans le processus d'identification et résolution des problèmes sociaux et environnementaux découlant de la mise en œuvre du Projet ;
- Impliquer les groupes vulnérables (en particulier les filles/femmes, les personnes à mobilité réduite et autres groupes vulnérables) à travers une approche ciblée ;
- Promouvoir la transparence du processus et son appropriation par toutes les parties prenantes.

A cet égard, le plan de communication veillera à identifier les meilleurs messages à faire passer et les vecteurs pertinents dont :

- Des consultations publiques qui seront prévues avec les bénéficiaires du projet ;
- Des focus groupes pour envisager les personnes affectées et les représentants des organisations communautaires de base comprenant les associations communautaires, les groupements de jeunes (garçons et filles) y compris ceux/celles vivant avec handicap, etc. ; il sied de noter que les focus groupes avec les femmes doivent être organisés de manière séparée et dans des conditions sûres et confidentielles avec des femmes facilitatrices, afin d'assurer un libre échange ;
- Des entretiens directs avec les structures telles que les ONG, Services techniques, autorités administratives, collectivités locales, structures publiques et privées de formation et d'emploi ;
- L'organisation périodique des ateliers avec les parties prenantes.

La notification et la diffusion des informations seront réalisées à travers les mass-médias notamment les radios et télévisions, les journaux, etc. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées, les informations seront largement diffusées avant la tenue des réunions.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques en français et en langues locales seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le Projet. Pour les parties prenantes qui sont instruites, un site web sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que : WhatsApp, Facebook, etc. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

### 6.2. Stratégies proposées pour les consultations

Diverses techniques d'engagement sont utilisées pour établir des relations avec les parties prenantes, rassembler des informations auprès des parties prenantes, consulter les parties prenantes et diffuser les informations relatives au Projet aux parties prenantes.

En fonction du public visé, de la culture et de l'objectif de la participation à un groupe de parties prenantes, les méthodes suivantes pourront être utilisées, par exemple :

- Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernés ;
- Enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet ;
- Réunions publiques ou communautaires, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés, y compris les groupes vulnérables qui devraient être réunis de façon indépendante et dans des espaces sûrs et confidentiels ;
- Méthodes participatives ;
- Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.

Lors du choix d'une technique de consultation appropriée, il convient de prendre en compte des méthodes de consultation. Les techniques les plus utilisées sont présentées au tableau 11 ci-dessous.

**Tableau 51.** Techniques d'engagement des Parties Prenantes

Technique d'engagement	Application appropriée de la technique
Correspondances (téléphone, Emails)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribuer des informations aux fonctionnaires, aux ONG, aux administrations locales et aux organisations/agences des UN ;</li> <li>- Inviter les parties prenantes aux réunions et au suivi.</li> </ul>
Réunions individuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'opinions ;</li> <li>- Permettre aux parties prenantes de parler librement de questions sensibles ;</li> <li>- Construire des relations personnelles ;</li> <li>- Enregistrer/noter le contenu des réunions.</li> </ul>
Réunions formelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter les informations du projet à un groupe de parties prenantes ;</li> <li>- Autoriser le groupe à commenter opinions et points de vue ; Construire une relation impersonnelle avec les parties prenantes de haut niveau ;</li> <li>- Diffuser des informations techniques Enregistrer/noter le contenu des réunions.</li> </ul>
Réunions publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter les informations du projet à un grand groupe de parties prenantes, en particulier les communautés ;</li> <li>- Permettre au groupe de donner son point de vue et ses opinions ;</li> <li>- Construire des relations avec les communautés, en particulier celles touchées ;</li> <li>- Distribuer des informations non techniques ;</li> <li>- Faciliter les réunions avec des présentations verbales, des présentations PowerPoint, des affiches, etc. ;</li> <li>- Enregistrer/noter des discussions, des commentaires et des questions.</li> </ul>

Technique d'engagement	Application appropriée de la technique
Réunions du groupe de discussion (focus group)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter les informations du projet à un groupe de parties prenantes ;</li> <li>- Permettre aux parties prenantes de donner leur avis sur des informations de base ciblées ;</li> <li>- Construire des relations avec les communautés</li> </ul> Enregistrer/noter les réponses.
Site Web du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter des informations sur le Projet et les mises à jour de l'avancement ;</li> <li>- Divulguer les documents des évaluations environnementales et sociales (CGES, CPR, PMPP, EIES, CPPA, PPA, PGES, etc.) et autres documents de projet pertinents.</li> </ul>
Bulletin d'information et/ou Dépliant du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Brève information sur le projet pour fournir une mise à jour régulière ;</li> <li>- Informations de projet spécifiques au site.</li> </ul>

L'engagement des parties prenantes sera un processus continu qui se déroulera suite à la diffusion du présent PMPP et pendant toutes les phases du Projet.

### 6.3.Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Cette section vise à décrire les influences que les parties prenantes ont sur le projet selon leurs niveaux d'engagement ainsi que la stratégie de communication proposée et les différentes méthodes qui serviront à communiquer avec chacun des groupes identifiés y compris les groupes vulnérables pour la prise en compte des différents points de vue.

La mise en œuvre de la stratégie proposée consiste à organiser, piloter et gérer la communication. Cela revient à élaborer, à gérer, à budgétiser et à prévoir un suivi et une évaluation des actions menées pour l'engagement des parties prenantes.

Pour atteindre les objectifs de communication, la démarche suivante est suggérée :

- Des forums sur les résultats des consultations relatives à l'engagement des parties prenantes ;
- Des réunions avec les leaders d'opinion (notables, responsables syndicaux, collectif des personnes affectées, etc.) ;
- Des rencontres avec les groupements de jeunes (filles et garçons), les personnes ayant un handicap et les autres groupes vulnérables, tels que les femmes, pour qui les consultations doivent être organisées de façon séparée et dans des conditions sûres et confidentielles avec des femmes facilitatrices ;
- Des concertations sur les mesures d'accompagnement et la sensibilisation des populations ;
- Des entretiens individuels pour conseiller et accompagner les parties prenantes ;
- Un système d'affichage au niveau des lieux publics ;
- Des communiqués de presse (radios et journaux) tout au long du processus du projet pour bien informer sur les activités du Projet ;
- Des sessions de formation (renforcement des capacités) en communication des différentes parties prenantes sur les réclamations et la gestion des plaintes et d'autres thèmes.

Le tableau 12 présente la synthèse, en fonction de chaque phase du Projet, de la méthode, du contenu et des parties prenantes, la stratégie de diffusion des informations

Tableau 6. Synthèse de la stratégie de diffusion des informations

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Lieux/dates	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation	Contenu du Projet ; Participation à la formulation sur les instruments de sauvegardes ; Facilitation des consultations	e-mail ; Téléphone ; Réunion sur site ; Diffusion documents projet	Salle de réunions des acteurs institutionnels ; Salle de réunions Banque mondiale	Premier trimestre du lancement du projet	TTL Projet, Spécialistes en Normes environnementales et sociales ; Spécialiste en Normes VBG/EAS/HS du Projet ; Personne Ressource ; Cabinet des Ministres concernés ; Bureau de la Banque mondiale ; UGP	Equipe de la Banque mondiale, Responsables des Ministères concernés ; UGP
	Objectifs du Projet ; Impacts et mesures d'atténuation du projet ; Opportunités ; moyens de participation	e-mail ; Téléphone ; Réunion sur site ; Consultation parties prenantes ; Diffusion du résumé du projet ; Vidéo-conférence	Salle de réunions des acteurs institutionnels ; Salle de réunions Banque mondiale	Premier trimestre du lancement du projet	TTL Projet, Spécialistes en Normes environnementales et sociales ; Spécialiste en VBG du Projet ; Personne Ressource ; Cabinet des Ministres concernés ; Bureau de la Banque mondiale ; Consultants	Equipe de la Banque mondiale, Responsables des Ministères concernés ; UGP
Exécution	Contenu des instruments et outils de sauvegardes environnementales et sociales ; Méthodes de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales ;	e-mail ; Téléphone ; Réunion sur sites ; Diffusion documents ; Formations	Sites de la zone du projet	Deuxième trimestre de l'année de démarrage du projet	Spécialistes des Normes environnementales et sociales de l'UGP ; Comité Technique de Suivi ; Ministères et autres structures concernées ; PAP potentiels	Unité de Gestion du Projet ; Spécialistes Sauvegardes environnementales et sociales

	Echéance de mise en œuvre des activités de sauvegardes environnementales et sociales ; Rôle des différents acteurs chargés de la mise en œuvre					
Suivi-évaluation	Indicateurs de mise en œuvre ; Indicateurs de résultats ; Rôles des acteurs dans collecte données ; Période de collecte des données ; Source de vérification des données	e-mail ; Téléphone ; Réunion sur site ; Diffusion documents ; Formation	Salle de réunions de l'UGP ; Banque mondiale	Quatrième trimestre de l'année de démarrage	Ministères et structures concernées ; Comité de Pilotage du Projet ; Comité de Suivi ; TTL Projet ; UGP du projet	Spécialiste Suivi-Evaluation UGP ; Banque mondiale

**Tableau 7.** Stratégie pour les consultations dans le cadre du Projet STAR-EST

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupe cibles	Responsabilité
<b>Phase de préparation du projet</b>					
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du projet	Elaboration des documents du Projet (Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ; Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP))	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale	Tout le long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du projet  décembre 2022	TTL Projet ; Ministères concernés ; Comité de sui ; Bureau de la Banque mondiale	Equipe de la Banque mondiale ; Responsables des Ministères concernés ; Equipe de préparation du projet
	Elaboration des documents de sauvegardes : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), y compris annexé le plan d'action pour l'atténuation et réponse EAS/HS ; Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones (CPPA) ; Cadre Politique de Réinstallation (CPR) ; Plan de Gestion de la main d'œuvre (PGMO) ; Etc.	Evaluations des risques environnementaux et sociaux , y compris les risques EAS/HS; Détermination des mesures d'atténuation (réunions publiques ; Entretiens ; Focus group ; Etc.		Personnes potentiellement affectées ; Autorités locales ; Services techniques ; Populations Bénéficiaires du projet	Consultant Spécialistes Sauvegarde environnementale et sociale et spécialiste VBGS ; Equipe de préparation du Projet
<b>Phase de mise en œuvre du projet</b>					

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupe cibles	Responsabilité
Mise en œuvre PEES, PMPP, PGMO et PPA et des mesures préconisées	Information et consultation sur les risques et les impacts sociaux potentiels du projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables	Réalisation d'enquêtes, de réunions, entretiens, focus group, consultations publiques, ateliers de restitution et de validation, etc.	Tout le long de la mise en œuvre du projet	Groupes vulnérables ; Autorités locales ; Communautés locales ; ONG locales	Coordonnateur, Spécialiste Sauvegarde environnementale, et sociale et Spécialistes VBG ; Passation de marché ; Suivi-évaluation de l'unité de Gestion du projet
		Validation nationale et publication des rapports		PAP et groupes vulnérables ; Autorités locales ; Communautés ; ONG locales ; ACE	Coordonnateur ; Spécialiste Sauvegarde environnementale, Sociale Spécialiste VBG, Spécialiste Passation de marché ; Suivi évaluation de l'unité de mise en œuvre du projet
Phase de suivi -évaluation mise en œuvre du PMPP					



Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupe cibles	Responsabilité
Suivi d'exécution du PMPP	Elaboration des Rapports de suivi de la mise en œuvre	Visite de terrain	Tout au long du cycle du Projet	Spécialiste en Normes Sociale du projet	Spécialiste Sauvegarde environnementale, sociale, Spécialiste en VBG
Evaluation de mise en œuvre du PMPP	Elaboration de rapport d'évaluation	Visite de terrain	Mi-parcours ou à la clôture du Projet	Consultants	Toute l'équipe de mise en œuvre du projet
Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupe cibles	Responsabilité
Phase de préparation du projet					
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du projet	Elaboration des documents du Projet (Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ; Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale	Tout le long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du projet  décembre 2022	TTL Projet ; Ministères concernés ; Comité de sui ; Bureau de la Banque mondiale	Equipe de la Banque mondiale ; Responsables des Ministères concernés ; Equipe de préparation du projet
	Elaboration des documents de sauvegardes : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), y compris annexé le plan d'action pour l'atténuation et réponse EAS/HS ;	Evaluations des risques environnementaux et sociaux, y compris les risques EAS/HS ; Détermination des mesures d'atténuation (réunions publiques ;		Personnes potentiellement affectées ; Autorités locales ; Services techniques ;	Consultant Spécialistes Sauvegarde environnementale et sociale et spécialiste VBG/EAS/HS ;

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupe cibles	Responsabilité
	Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones (CPPA) ; Cadre Politique de Réinstallation (CPR) ; Plan de Gestion de la main d'œuvre (PGMO) ; Etc.	Entretiens ; Focus group ; Etc.		Populations Bénéficiaires du projet	Equipe de préparation du Projet
Phase de mise en œuvre du projet					
Mise en œuvre PEES, PMPP, PGM O et CPPA et des mesures préconisées	Information et consultation sur les risques et les impacts sociaux potentiels du projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables	Réalisation d'enquêtes, de réunions, entretiens, focus group, consultations publiques, ateliers de restitution et de validation, etc.	Tout le long de la mise en œuvre du Projet	Groupes vulnérables ; Autorités locales ; Communautés locales ; ONG locales	Coordonnateur, Spécialiste Sauvegarde environnementale, et sociale et Spécialistes VBG ; Passation de marché ; Suivi-évaluation de l'unité de Gestion du projet
		Validation nationale et publication des rapports		PAP et groupes vulnérables ; Autorités locales ; Communautés ; ONG locales ; ACE	Coordonnateur ; Spécialiste Sauvegarde environnementale, Sociale Spécialiste VBG,

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupe cibles	Responsabilité
					Spécialiste de Passation de marché ; Suivi évaluation de l'unité de mise en œuvre du projet
Phase de suivi -évaluation mise en œuvre du PMPP					
Suivi d'exécution du PMPP	Elaboration des Rapports de suivi de la mise en œuvre	Visite de terrain	Tout au long du cycle du Projet	Spécialiste en Normes Sociales du projet	Spécialiste Sauvegarde environnementale, sociale, Spécialiste en VBG
Evaluation de mise en œuvre du PMPP	Elaboration de rapport d'évaluation	Visite de terrain	Mi-parcours ou à la clôture du Projet	Consultants	Toute l'équipe de mise en œuvre du Projet

### **6.5. Examen des commentaires**

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, les Spécialistes en Normes Sociales, Environnementales et VBG de l'Unité de Gestion du Projet STAR-EST seront chargés d'examen régulièrement et de prendre en compte les commentaires provenant des parties prenantes au Projet.

Les commentaires (écrits et oraux) seront recueillis et examinés. Un registre sera ouvert à cet effet. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes seront compilées dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par courriel, courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'Unité de Gestion (UGP) du Projet.

Les feedbacks compilés par le personnel dédié de l'Unité de Gestion du Projet STAR-EST seront partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge, au besoin. Au cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- Un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- La solution retenue ;
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

### **6.6. Phases de mise en œuvre du Projet**

Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet par la stratégie de la redevabilité. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

### **6.7. Calendrier**

Conformément à la démarche d'engagement des parties prenantes, le tableau 9 présente le calendrier conçu pour lancer une réelle dynamique d'échanges permanents entre l'UGP du Projet STAR-EST et les parties prenantes sur les phases du projet et les décisions majeures et pour la soumission des commentaires, l'expression sur les réclamations et le mécanisme de gestion des plaintes

Tableau 8. Calendrier

Actions	Activités	Année 1											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>CAMPAGNE DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC</b>													
Internet	Mise en place du site internet du Projet STAR-EST												
	Diffusion de vidéos d'information Français, Swahili et autres dialectes												
Télévision	Production des spots en langue locales (Swahili, Kinande, Mashi, Kinyanga, Kirega, Kikumu, Alur, etc.) et autres dialectes												
	Diffusion des spots sur les médias (Français, Swahili, etc.) et autres dialectes												
	Interventions en direct sur des émissions TV en français et dans les principales langues locales												
	Production et diffusion de publipostage TV												
	Production et diffusion d'un film sur les activités du projet dans la langue la plus parlée dans la zone d'intervention du projet												
Radio	Diffusion de spots sur les radios locales												
	Passage en directe à l'antenne												
Affichage routier 4x3 (12m2)	Conception et impression des affiches puis affichage routier												
Presse écrite	Conception de visuels et Partenariat avec un réseau de presse écrite pour leur diffusion												
<b>CAMPAGNE DE SENSIBILISATION</b>													
Création de points d'animation	Organisation de séances d'animation dans les localités des zones du projet (Swahili Français) et autres dialectes												

## 7. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

### 7.1. Ressources

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

#### a. Parties Prenantes

Dans le cas du Projet STAR-EST, les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) sont les Spécialistes en Normes environnementales et sociales et le Spécialiste en Normes VBG de l'UGP. Ils seront appuyés par les structures locales qui seront mises en place dans les zones d'intervention du Projet et les ONG locales avec lesquelles le Projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation.

#### b. Confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes

Les ressources allouées aux activités de mobilisation des parties prenantes seront intégrées dans les composantes du Projet. Un budget est établi pour mettre en œuvre les actions de communication et de sensibilisation et assurer la mobilisation des parties prenantes.

**Tableau 9.** Budget prévisionnel d'exécution des actions de communication, de sensibilisation et de mobilisation des parties prenantes

Libellé	P.U(USD)	Quantité	P.T (USD)
<b>CAMPAGNE DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC</b>			
<b>Internet</b>			
Conception et mise en place du site internet du Projet	6.000	1	6.000
Diffusion de vidéos d'information	2.500	2	5.000
Production de vidéos	3.000	5	15.000
<b>Sous total 1</b>			<b>26.000</b>
<b>Télévision</b>			
Production des spots	1.000	06	6.000
Diffusion des spots sur les médias	3.200	12	38.000
Interventions en direct à des émissions TV	1.000	06	6.000
Production et diffusion de publiportage TV	7000	3	21.000
Production d'un film institutionnel	10.000	1	10.000
<b>Sous total 2</b>			<b>81.000</b>
<b>Radio</b>			
Production des spots radio	800	06	4.800
Diffusion de spots sur les radios de proximité	250	200	50.000
Passage en directe à l'antenne	3.000	6	18.000
<b>Sous total 3</b>			<b>72.800</b>

Libellé	P.U(USD)	Quantité	P.T (USD)
<b>Affichage routier et Dépliant</b>			
Conception	10.000	1	10.000
Impression des affiches	500	50	25.000
Panneaux routiers	100	100	10.000
<b>Sous total 4</b>			<b>45.000</b>
<b>Presse écrite</b>			
Conception des visuels	2500	1	2500
Partenariat avec un réseau de presse écrite pour diffusion	30.000	1	30.000
<b>Sous total 5</b>			<b>32.500</b>
<b>Campagne de sensibilisation</b>			
Animation dans les zones (14 points d'animations) – 2 fois dans les 5 provinces	1.000	28	28.000
<b>Sous total 6</b>			<b>28.000</b>
<b>Autres activités de mise en œuvre du PMPP &amp; MGP</b>			
Divulgateion du PMPP	5.000	3	15.000
Renforcement des capacités des autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales en matière de médiation et gestion des intérêts des parties prenantes	10.000	3	30.000
Renforcement des capacités des acteurs de proximité	50.000	2	100.000
Rapports de Suivi - évaluation du PMPP et son actualisation	75.000	1	75.000
Conception et édition des outils spécifiques sur le MGP	100.000	1	100.000
Recrutement des responsables du PMPP et du MGP	12.000	3	36.000
<b>Sous total 7</b>			<b>356.000</b>
<b>Total Budget</b>			<b>641.300</b>

## 7.2. Fonctions de gestion et responsabilités

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementales et sociales. A ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront sous la responsabilité des Spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales, avec l'appui du Spécialiste en VBG. Cependant, au sein de l'UGP, ils seront appuyés par le Coordonnateur, le responsable suivi et évaluation du Projet et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ces activités. En tant qu'appui extérieur, les spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales pourront compter sur l'ACE et les organismes d'intermédiation mis en place.

Les informations seront transmises aux Spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

Par ailleurs, ce dispositif sera renforcé par :

- La mise en place d'une plateforme (comprenant un site Web interactif), qui servira de moyen d'accéder à toutes les informations : articles, passation d'annonces, rapports finaux et documents relatifs au Projet ;
- La création d'adresses e-mail et postale en plus d'un numéro de téléphone vert, dédiés aux plaintes.

Concernant la formation, il s'agira d'organiser, dans chaque chef-lieu de la province, un atelier de formation regroupant les diverses structures techniques impliquées dans la mise en œuvre du PMPP. La formation sera assurée par des personnes ressources. Et auront comme quelques thèmes :

- Le Projet STAR-EST : contexte, composantes, zones de mise en œuvre et bénéficiaires ;
- La stratégie d'implication des toutes les parties prenantes au projet STAR-EST ;
- Rôle et redevabilité de chaque partie prenante au Projet STAR-EST ;
- Gestion et résolution des conflits pendant la mise en œuvre du Projet STAR-EST.



## 8. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PROJET

### 8.1. Principe de la démarche

Le Projet STAR-EST s'assurera de l'établissement et la mise en œuvre d'une procédure pour recevoir, traiter et enregistrer/documenter les plaintes émanant des parties prenantes internes (les travailleurs) et externes notamment la Communauté locale affectée en désignant les rôles et responsabilités associés.

Le Projet s'assurera en effet, de la désignation d'une Équipe qui aura la charge du traitement et le suivi des plaintes. Cette procédure doit être aisément accessible et assimilable notamment par les candidats et les membres de la Communauté locale affectée par les sous-projets et doit leur être communiquée.

Elle doit aussi garantir la confidentialité des plaignants. Par ailleurs, il sera souhaitable de rechercher des solutions aux réclamations en privilégiant une approche collaborative avec les Communautés affectées. Le mécanisme de gestion des plaintes ne devra pas empêcher l'accès à d'autres moyens de recours judiciaire ou administratif prévus par la loi.

Le MGP du projet sera en mesure de résoudre toutes les plaintes de la Communauté locale en privilégiant la solution amiable. Si le plaignant n'est pas satisfait de la solution proposée jusqu'à la dernière instance, il pourra alors recourir aux voies judiciaires. Par ailleurs, le plaignant garde la liberté de recourir à la justice à tout moment du processus de résolution de sa plainte par le MGP du Projet. Tout plaignant a le droit de rester anonyme et que sa plainte soit traitée de façon confidentielle. La procédure de gestion des plaintes comporte plusieurs étapes distinctes, dont la responsabilité est assurée par un ensemble d'acteurs, comme décrit ci-dessous.

Ce projet a été évalué comme présentant des risques élevés d'EAS/HS et nécessite donc un MGP réalisé par une organisation/agence externe différente de l'UGP.

### 8.2. Fonctionnement du MGP

Trois niveaux d'organisation sont mis en exergues dans le MGP. La figure 4 illustre le fonctionnement global du MGP du projet.

Le **niveau de base** est le comité local de gestion des plaintes (CLGP), qui est composée chacune d'un représentant du quartier, village ou groupement, un représentant des femmes et deux de jeunes (un jeune garçon et une jeune fille). Il joue le rôle de courroie de transmission pour des personnes n'ayant pas les possibilités de rédiger et de transmettre leurs plaintes au Comité de gestion des plaintes. Si la plainte ne peut trouver solution au niveau du Comité local, il sera transféré au Comité de gestion du ressort, sauf pour le cas des plaintes EAS/HS. Le délai accordé au Comité local pour apporter une réponse aux plaintes non-sensibles portées à son attention sera de **8 jours** calendaires au maximum, délai durant lequel, le comité accusera réception de la plainte et adressera par écrit une réponse au plaignant annonçant les prochaines étapes.

Le **niveau intermédiaire** est le comité de gestion des plaintes (CGP), qui est l'organe d'exécution de la mise en œuvre du MGP au niveau de la Province ; il est composé d'un délégué d'une autorités politico-administrative, autorités municipales et/ou territoriale, du délégué du bénéficiaire institutionnel, 1 représentant des travailleurs, 1 représentant féminine de l'association des femmes, 1 représentant de la société civile, et 1 représentant de la société civile (confession religieuse: catholique, protestant, etc.), 1 représentant des personnes vulnérables (handicapés, déplacés, etc.).

Le CGP du ressort donné assure la coordination de la mise en œuvre du MGP au sein de son entité et des sous-entités.

Le **niveau supérieur** est à l'échelle du projet, il est composé des Spécialistes du projet (développement social, environnement et VBG), du Coordonnateur du Projet et un représentant des Experts de la composante génératrice de la plainte.

### 8.3. Types des Plaintes

Le présente MGP reconnaît trois (3) types de plaintes.

#### 8.3.1. *Plaintes générales*

Les plaintes générales sont celles qui n'affectent pas directement la crédibilité du projet et/ou la dynamique communautaire des bénéficiaires et des travailleurs. Il s'agit notamment: des plaintes relatives à la qualité des matériaux utilisés par le prestataire, le choix des fournisseurs locaux par un prestataire (PME, BC, etc.), ignorance des procédures, arrangement institutionnel, etc.

Dans le cas de ce genre des plaintes, le délai de traitement pour répondre au plaignant est d'une semaine ouvrable (au maximum).

#### 8.3.2. *Plaintes sensibles*

Les plaintes sensibles, sont toutes plaintes ayant trait d'une manière ou d'une autre à la personnalité des travailleurs/bénéficiaires impliqués dans la mise en œuvre du projet. Parmi ces plaintes, nous citerons notamment: le manque de transparence dans la passation des marchés, corruption du staff du projet, recrutement tendancieux de la main d'œuvre locale, non-paiement des salaires et des prestations d'un service, calomnie, évaluation de la contribution des bénéficiaires, approvisionnement des matériaux, affectation des personnes et leurs biens, non-paiement des indemnités aux PAP, etc. Pour ce genre de plainte, le délai de traitement varie entre deux (2) à trois (3) semaines pour vérifier la validité des faits.

#### 8.3.3. *Plaintes Hypersensibles*

Les plaintes hypersensibles sont celles liées à l'intimité ou à la personnalité d'un individu (plaignant) et peut aboutir à la suspension des activités du projet.

Il s'agit notamment de: cas de décès d'une personne, exploitation et abus sexuels/Harcèlement sexuel (EAS/HAS), etc.

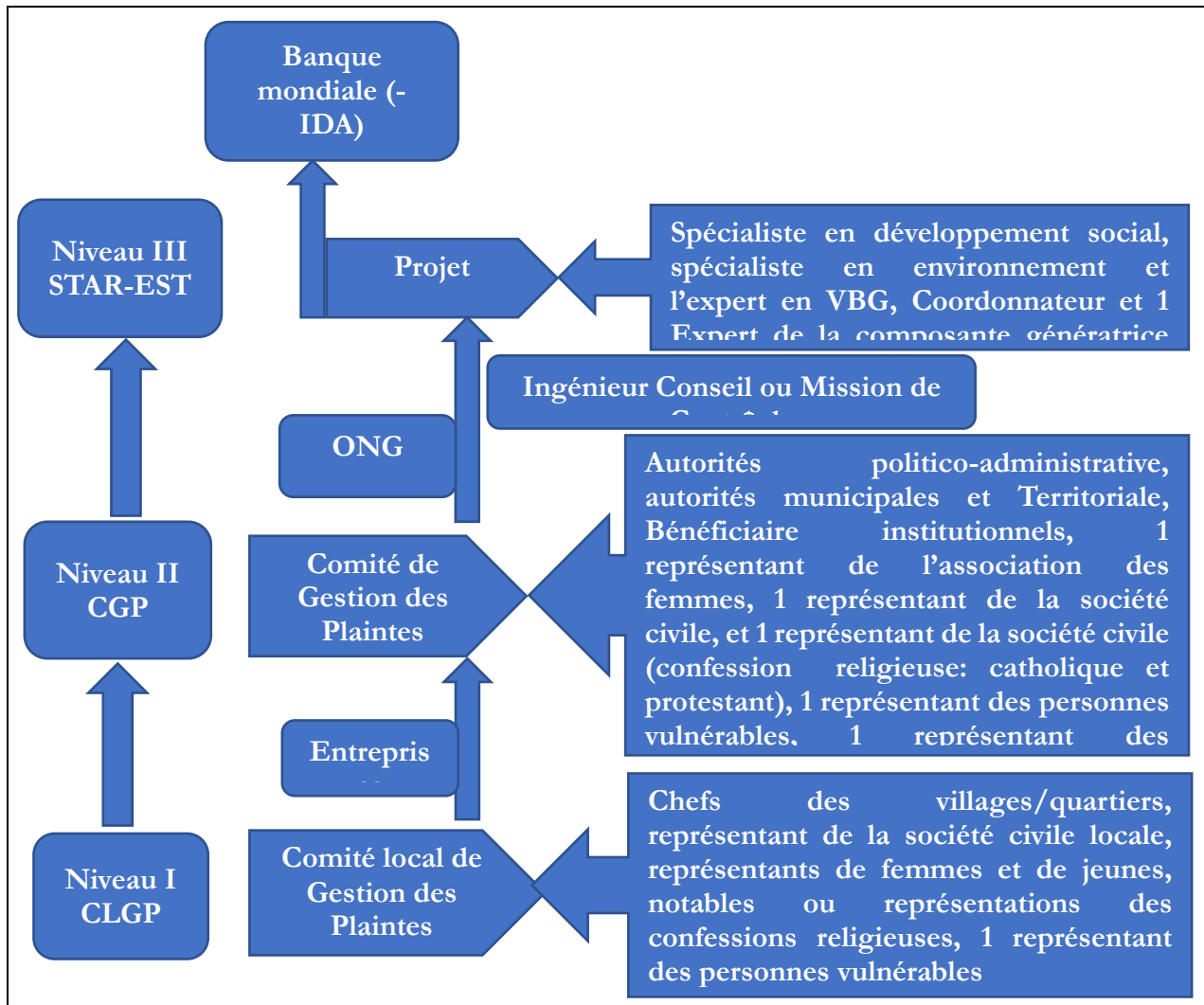
Pour ce genre des plaintes, la réponse sera directe et n'attendra pas un délai de plusieurs jours comme d'autres plaintes pour y apporter des solutions appropriées et la Banque Mondiale est immédiatement saisie.

### 8.4. Composition des CGP & CLGP

Le CGP est constituée de : (i) Autorités politico-administrative (autorités locales), (ii) Bénéficiaires institutionnels, (iii) 1 représentant de l'association des femmes, (iv) 1 représentant de la société civile, (v) 1 représentant de la société civile (confession religieuse : catholique et protestant), (vi) 1 représentant de personnes vulnérables.

La CLGP est composé de : (i) Chefs des villages/quartiers, (ii) 1 représentant des villages/quartiers, (iii) 1 représentant des personnes vulnérables, (iv) 1 représentant des femmes, (v) 1 représentant de jeunes, (vi) 1 notable ou représentant des confessions religieuses, (vii) 1 représentant des personnes vulnérables.

**Figure 5.** Organigramme des fonctions du MGP



## 8.5. Principales étapes de traitement des plaintes

### a. Traitement des plaintes générales

Le processus de traitement des plaintes se déroule suivant les étapes ci-après :

#### - Phase 1 : Réception et enregistrement de la plainte

Les plaintes sont transmises au projet par les cellules locales de gestion des plaintes des entités concernées, ensuite un dossier est ouvert pour chaque plainte. Ce dossier comprendra les éléments suivants :

- un formulaire de plainte initial avec la date de la plainte, les coordonnées du plaignant et une description de la plainte ;
- chaque plainte aura un numéro de dossier et sera consignée dans une base de données informatiques, le registre des plaintes ;
- une fiche de suivi de la plainte pour l'enregistrement des mesures prises (enquête, mesures correctives, dates) ;
- une fiche de clôture du dossier.

Pour le dépôt des plaintes ou des réclamations, il est possible d'utiliser les modes de transmission ci-après :

- la plainte verbale ;
- le courrier ;
- l'appel téléphonique ou SMS à travers un numéro vert qui sera mis à la disposition du projet avant la mise en œuvre ;
- le courriel.

Le Projet assurera un accès facile et culturellement adapté aux informations le concernant et à l'utilisation du mécanisme aux usagers.

- **Phase 2 : Accusé de réception**

Selon le cas, la cellule ou le Comité de gestion des plaintes ad hoc adressera une lettre d'accusé de réception au plaignant, dans un délai maximal d'une semaine, laquelle renseignera au plaignant les étapes à venir, et sollicitera le cas échéant des éclaircissements ou des informations complémentaires.

L'accusé de réception sera systématisé uniquement dans le cas de réclamations écrites, où un numéro de dossier est donné avec une décharge. Les réclamations exprimées lors d'une réunion seront prises en compte et rapportées dans le PV de la réunion.

Le plaignant sera informé par écrit dès réception de la plainte, par SMS, téléphone ou par email dans les 5 jours ouvrables sur le statut de sa plainte soit qu'elle est rejetée, soit qu'elle est acceptée et qu'une solution est proposée ou soit qu'un processus d'enquête s'amorcera. Le plaignant recevra des mises à jour régulières sur l'évolution du processus à sa demande.

- **Phase 3 : Tri et traitement de la plainte**

A cette étape, le traitement de la plainte se fera en deux étapes :

- Traitement des plaintes éligibles :
  - éligibilité de la plainte au mécanisme : cette étape s'assurera que la plainte est pertinente par rapport aux activités ou aux engagements du Projet et recherchera le lien entre les faits incriminés et les activités ou les engagements du Projet ;
  - traitement de la plainte reconnue éligible : cette étape s'assure que la plainte doit être traitée dans le cadre du MGP.
- Traitement des plaintes non-éligibles :
  - Toute plainte n'ayant pas un lien direct avec les faits incriminés et les activités ou les engagements du Projet sera actée dans un procès-verbal établi par le Comité de gestion des plaintes, qui recommandera son transfert à des instances tierces (police, justice, etc.) ;
  - Toutes les procédures de traitement des plaintes seront conduites dans le plus grand respect des plaignants, et ce, par toutes les parties et dans la plus stricte confidentialité.

- **Phase 4 : Vérification et action**

Durant cette étape, les CLGP & CGP ou le Projet évalueront les informations disponibles pour résoudre le problème ou la plainte et identifieront, le cas échéant, les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des mesures correctives, ainsi que le délai de réactivité du projet pour la réalisation d'une descente sur terrain.

- ***Classification de niveaux des plaintes***

Ils évalueront également la nature de la plainte et le type de résolution possible. Ainsi, la plainte sera classée en fonction de son importance soit : élevée, moyenne ou faible. La classification dépend du niveau d'incidence ou d'importance que la plainte peut avoir sur les activités du projet et/ou sur

la réputation du Projet si elle n'est pas traitée de façon appropriée. Les critères de classifications des risques sont repris comme suit :

- niveau 1 : risque faible, il s'agit d'une plainte isolée ou ponctuelle, limitée à une seule province
- niveau 2 : risque moyen, il s'agit d'une plainte qui est généralisée et répétée et qui peut s'étendre à d'autres provinces si non gérée
- niveau 3 : risque élevé, il s'agit d'une plainte ponctuelle, généralisée et/ou répétée qui en outre, a entraîné une violation grave des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et les politiques et réglementations nationales en la matière et /ou a entraîné une attention négative des médias nationaux ou internationaux ou est jugée comme potentiellement générant des commentaires négatifs de la part des médias ou d'autres parties prenantes au projet. Les plaintes liées aux indemnisations et aux incidents EAS/HS sont incluses dans ce dernier critère.

#### - **Phase 5 : Suivi et évaluation**

Le suivi des réclamations est assuré directement par les Spécialistes de sauvegarde du Projet. Le Projet veillera à l'amélioration du système de réception et de suivi des plaintes pour éviter à l'avance des problèmes pouvant handicaper la mise en œuvre du projet, afin de les prévenir et les anticiper. Une attention toute particulière sera portée aux plaintes provenant des personnes vulnérables.

L'ensemble du processus de règlement des plaintes et ses résultats seront évalués par le Projet. Un processus de retro-alimentation aura lieu afin de tirer des leçons de chacune des plaintes déposées et ce, dans l'optique d'une amélioration continue.

Le suivi des plaintes porte sur la vérification du nombre des plaintes par identité des plaignants, milieu de provenance, période, thématique et dénouement final.

Le suivi-évaluation devra promouvoir une résolution efficace des plaintes dans les meilleurs délais, mais aussi et surtout, l'implication des comités de gestion des plaintes. Il repose sur la collecte et l'analyse systématiques de toutes les informations liées aux différents procès-verbaux de constats, des réunions de conciliation, de négociation, en vue de vérifier la conformité de la mise en œuvre des solutions proposées.

Le suivi-évaluation du MGP permet de s'assurer de l'application effective des recommandations découlant des conclusions des analyses des différentes commissions d'enquêtes, cellules locales ou des Comités de gestion des plaintes.

#### - **Phase 6: Feed-back (retour d'informations)**

C'est durant cette phase que la solution et/ou les mesures correctives seront entreprises. Le Projet assumera tous les coûts financiers des actions requises. Une fois la solution acceptée avec succès la plainte est close et les détails sont consignés dans la fiche de clôture de la plainte. Le plaignant sera informé de chaque étape du processus déjà entamé et des prochaines étapes. S'il arrive qu'une solution ne soit pas trouvée après avoir franchi tous les niveaux de résolution et que le plaignant entame des recours judiciaires externes au Projet, la plainte sera alors close.

L'absence d'information sur l'existence ou la mise en œuvre d'un mécanisme de gestion des plaintes constitue un grand danger pour la bonne réalisation des travaux.

L'information permet aux différentes parties prenantes de s'impliquer au mieux dans la conduite et la réussite des travaux. Dans ce sens, les personnes plaignantes doivent être informées en temps utile sur le niveau de traitement de leurs plaintes.

Tous efforts nécessaires seront entrepris pour régler les différends à l'amiable. Une fois l'ensemble des protagonistes d'accord sur les solutions appropriées, cet accord est matérialisé par un procès-

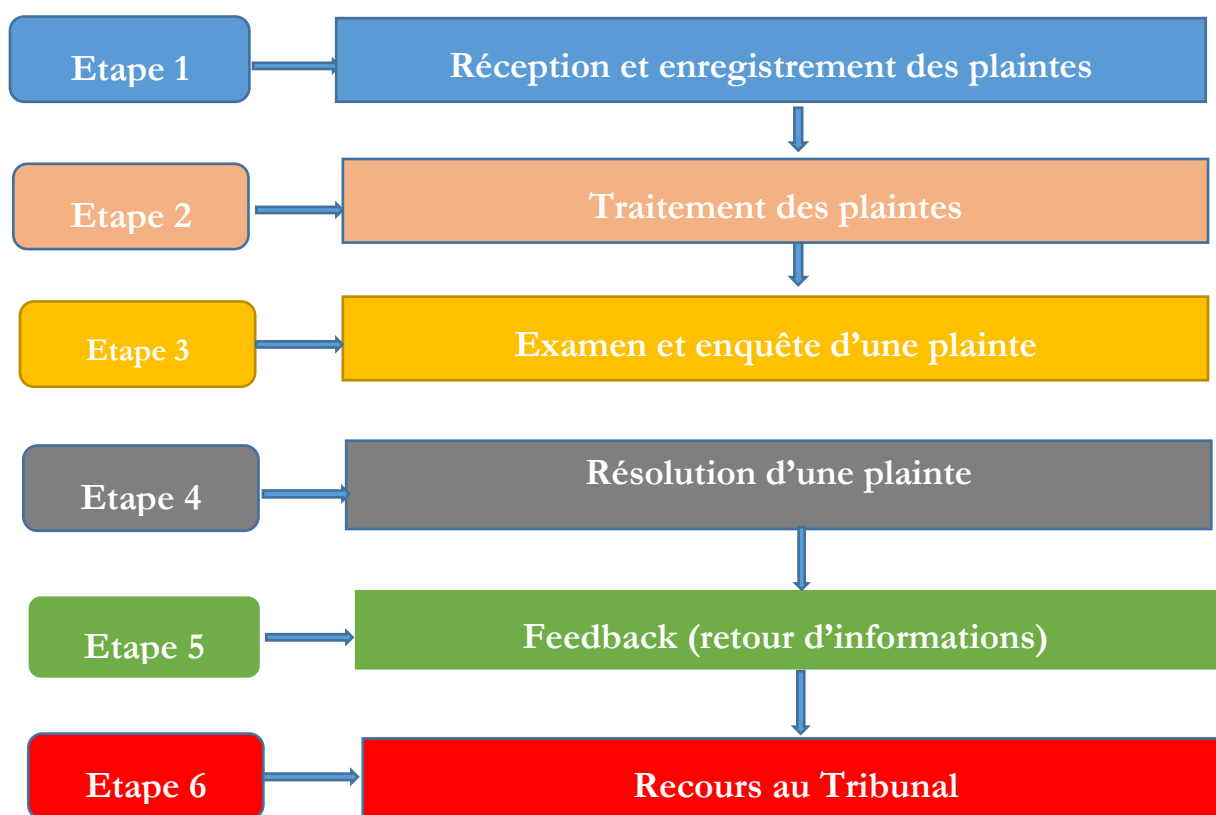
verbal. Une réponse écrite et signée selon le cas par le chef de la cellule locale ou du Comité de gestion des plaintes est envoyée au plaignant.

L'information fournie au plaignant constitue une assurance sur la prise en compte de sa plainte et aussi une quiétude dans l'attente du résultat ou de la solution.

En ce qui concerne les cas d'EAS/HS, une fois que la vérification sera conclue, le/la plaignant(e) devrait être informé(e) de l'issue de la vérification (normalement, à travers le prestataire de services), y compris pour prendre le temps de mettre en place un plan de sécurité, si nécessaire. Seulement après avoir informé le/la plaignant(e), l'auteur sera notifié aussi par le représentant approprié au sein du gestionnaire ou de l'entreprise. Le prestataire de services de VBG devrait également demeurer disponible au/à la survivant(e) pour répondre aux questions en cas de besoin.

Les principales étapes du MGP sont présentées dans la figure 2.

**Figure 6.** Principales étapes du MGP



#### **b. Processus de traitement des plaintes EAS/HS**

Pour les plaintes EAS/HS, seulement le prestataire de services saura l'identité du plaignant/de la plaignante, sous la vérification de l'Expert en VBG de l'UGP et sera l'entité responsable du transfert de l'accusé de réception à la personne en question. Il est conseillé au MGP d'envoyer un accusé de réception au/à la plaignant(e) dans un délai maximum de cinq (5) jours afin de rassurer la personne en question que la plainte a été réceptionnée et de lui informer de la suite du processus.

Toutes ses plaintes sensibles, l'UGP doit immédiatement remonter l'information dans les 24 heures à la Banque mondiale (IDA) via le Chargé de projet (TTL).

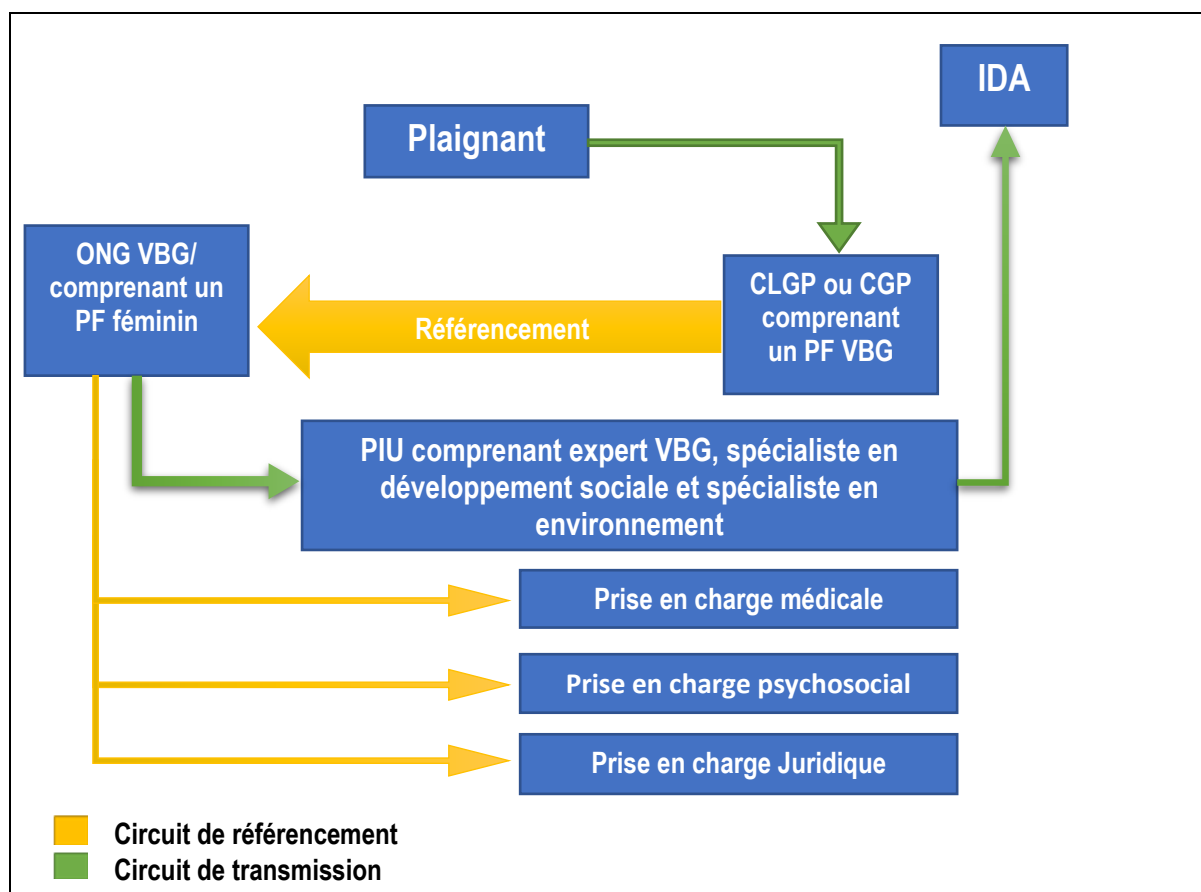
En ce qui concerne les plaintes ou les incidents EAS/HS le (la) spécialiste de l'UGP en charge des questions liées au VBG assurera la réception, le suivi, la production de rapport et communiquera l'incident à la Banque mondiale (IDA) via le TTL dans les 24 heures.

Les plaintes EAS/HS auront différents points d'entrée, à savoir, les structures sanitaires, les ONG et même le comité local de gestion de plaintes. Ces plaintes seront redirigées vers le spécialiste VBG de l'UGP via les points focaux VBG sur site.

Les chargés de l'environnement et du développement social des missions de supervision des travaux concernés s'assurent de la vérification de l'identité des présumés auteurs d'incidents VBG et communiqueront les résultats de leurs investigations au spécialiste VBG ou à celui du développement social de l'UGP et également à l'Entreprise pour l'application des mesures disciplinaires si nécessaires à l'endroit du présumé auteur du forfait.

La figure ci-dessous, décrit le fonctionnement du processus de traitement des plaintes VBG.

**Figure 7.** Circuit de traitement des plaintes relatives EAS/HS



Les bénéficiaires institutionnels (les services techniques, les associations communautaires, ONG) contribuent au fonction MGP notamment les plaintes liées aux EAS/HS à travers :

- la participation aux enquêtes et examens nécessaires pour les plaintes non-sensibles ;
- l'apport d'éclaircissements et témoignages pouvant alimenter les enquêtes ou toute autre procédure de recherche d'information y compris les plaintes EAS/HS.

Les Ingénieurs Conseil recrutés dans le cadre de la surveillance et contrôle des travaux, participent dans la mise en œuvre du MGP à travers :

- les témoignages pouvant alimenter les enquêtes ;
- le suivi de la diffusion des codes de bonne conduite au niveau du chantier ;
- le suivi de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales contractuelles ;
- le rapportage au projet de tout incident survenu au chantier dans les 24 heures qui suivent.

## 8.6. Service de règlement des plaintes de la Banque mondiale

Le Service de règlement des plaintes (GRS) de la Banque mondiale offre aux personnes et aux communautés un moyen facilement accessible de soumettre directement leurs plaintes à l'institution lorsqu'elles estiment qu'un projet financé par celle-ci leur a causé ou risque de leur causer un préjudice. Le GRS renforce la réactivité et la responsabilité de la Banque mondiale en veillant à ce que les plaintes soient instruites et jugées sans délai, et que les problèmes et solutions soient identifiés en travaillant ensemble.

La plainte doit : (i) comporter le nom et l'adresse du ou des plaignant(s) (ou de leurs représentants) et préciser si elle doit rester confidentielle ; (ii) identifier le projet en cause ; et (iii) décrire le préjudice qui, de l'avis du plaignant, a été ou pourrait être causé par le projet.

Le GRS accepte les plaintes formulées en anglais ou dans la langue de leurs auteurs. Les plaignants peuvent utiliser le formulaire disponible sur le site web du GRS à l'adresse [www.worldbank.org/grs](http://www.worldbank.org/grs). Les plaintes peuvent être adressées par :

**e-mail :** [grievances@worldbank.org](mailto:grievances@worldbank.org)

**Fax :** +1-202-614-7313

**Courrier :** Banque mondiale

**Grievance Redress Service (GRS)**

**MSN MC 10-1018**

**1818 St NW**

**Washington, DC 20433, USA**

### **8.7. Panel d'inspection**

Le Panel d'inspection est un mécanisme de dépôt de plaintes indépendant pour les personnes et les communautés qui pensent subir, ou pouvoir subir, les effets négatifs d'un projet financé par la Banque mondiale. En outre, Il s'agit d'un mécanisme de dépôt de plaintes indépendant destiné aux personnes qui pensent qu'un projet financé par la Banque mondiale leur a été ou est susceptible de leur être préjudiciable.

Une plainte (demande d'inspection) peut être déposée par lettre ou par courrier électronique. Veuillez noter que celle-ci peut être rédigée par tout citoyen sans l'aide d'experts ou d'avocats.

Elle doit être signée et inclure les informations essentielles énumérées à la rubrique et être envoyée à l'adresse ci-après :

**e-mail :** [ipanel@worldbank.org/français](mailto:ipanel@worldbank.org/français)

**Téléphone :** +1-202-458-5200

**Fax:** +1 202-522-0916

**Courrier:** Panel inspection

**Mail Stop MC 10-1007**

**1818 H Street, NW**

**Washington, DC 20433, USA**



### 8.8. Budget prévisionnel de mise en œuvre du MGP

Le budget de mise en œuvre du MGP est estimé à 93.000 \$US et les détails sont donnés dans le tableau 16 ci-dessous.

**Tableau 10. Budget de mise en œuvre du MGP**

N°	Désignations	Unité	Quantité	C.U en \$	C.T en \$
1	Elaboration d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) sensible EAS/HS	FF	1	10 000	10 000
2	Mise en place des Comités de Gestion des plaintes et renforcement de leurs capacités	Comité	4	6.250	25 000
3	Diffusion du MGP dans les provinces (radio, télévision, utilisation des crieurs publics, roll up, affiches, etc.)	Province	3	5.000	15.000
4	Appuis divers aux membres des Comités de Gestion des Plaintes (réunions, pause cafés, casse croutes etc.) lors des séances de travail	Province	3	6.000	18.000
5	Audit du MGP	FF	1	25.000	25 000
6	Imprévus	%	5	4.650	4.650
<b>Total</b>					<b>97.650</b>

### 8.9. Actions envisagées du MGP

Les actions seront mises en œuvre en vue d'assurer la fonctionnalité du MGP. Ces dernières sont récapitulées dans le tableau 16 ci-dessous.

**Tableau 117.** Mise en œuvre du MGP

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel en US\$
Elaboration (préparation et validation) du MGP spécifique au pour la gestion confidentielle des plaintes liées aux VBG/EAS/HS	Spécialiste en VBG ; Coordonnateur	Coordonnateur de l'UGP ; Autres spécialistes du Projet (suivi évaluation, finance, etc.) ; Services techniques ; Consultants	Trois mois après la mise en vigueur du projet et le recrutement des Experts de l'unité de sauvegardes du projet)	Budget MGP
Mise en place des comités nationaux, provinciaux et locaux du MGP (en les adaptant mécanisme à ceux existant et fonctionnels en les renforçant au besoin),	Spécialiste en Sauvegardes Environnementales ; Spécialiste en Sauvegardes Sociales ; Spécialiste en VBG/EAS/HS ; Coordonnateur	Coordonnateur de l'UGP ; Spécialistes de sauvegardes du Projet	Un mois après la finalisation du document du MGP	Idem
Recrutement d'une ONG de la gestion des plaintes liées aux EAS/HS	Spécialiste en VBG/EAS/HS	Coordonnateur de l'UGP ; Spécialiste en VBG/EAS/HS	Un mois après la finalisation du document du MGP	Idem
Formation des membres des organes sur le contenu et le fonctionnement du MGP, y compris le traitement éthique et confidentiel des plaintes liées aux VBG/EAS/HS	Spécialiste en Sauvegardes Environnementales ; Spécialiste en Sauvegardes Sociales ; Spécialiste en VBG/EAS/HS	Coordonnateur de l'UGP ; Autres spécialistes du Projet (suivi évaluation, finance, etc.) ; Services techniques ; Consultants	Deux mois après la mise en place des organes	Idem

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel en US\$
Informations/sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme à l'endroit du personnel et des communautés, y compris sur les procédures spécifiques au traitement des plaintes d'EAS/HS	Spécialiste en Sauvegardes Environnementales ; Spécialiste en Sauvegardes Sociales ; Spécialiste en VBG	Coordonnateur de l'UGP ; Autres spécialistes du Projet (suivi évaluation, finance, etc.) ; Services techniques ; Consultants	Permanent	Idem
Acquisition et mise en place du matériel et fourniture nécessaires au fonctionnement du MGP, y compris pour le traitement éthique et confidentiel des plaintes liées aEAS/HS	Spécialiste en Sauvegardes Environnementales ; Spécialiste en Sauvegardes Sociales ; Spécialiste en VBG	Spécialiste sauvegardes environnementales ; Spécialiste sauvegardes sociales ; Responsable financier	Dès mise en place des organes	Idem
Suivi et Evaluation du MGP du Projet	Auditeur externe (audit environnemental et social)	Banque mondiale ; Coordonnateur de l'UGP ; Spécialistes en Normes Environnementales, Sociales et VBG ; Autres spécialistes du Projet (suivi évaluation, finance, etc.) ; Services techniques ; Consultants	Une (1) année après le démarrage du projet	Idem

## 9. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP

Les activités de suivi relatives au PMPP seront déclinées dans les Plans (annuels, trimestriels et mensuels) de mise en œuvre.

Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activités prévues, les responsables, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre.

Des outils de suivi et évaluation correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi et évaluation des activités courantes du Projet. Les rapports de suivi et évaluation mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées.

Les responsables du suivi et évaluation de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP sont le Spécialiste en Normes environnementales, Spécialiste en Normes sociales et Spécialiste en VBG qui seront assistés du Spécialiste en suivi-évaluation du Projet.

Quelques indicateur objectivement vérifiable liés au PPM qui seront déclinés dans les différents plans de la mise en œuvre sont :

- Nombre des séances de formations et sensibilisation organisées ;
- Nombre d'ateliers de formation tenue ;
- Nombre des participants aux différentes séances des ateliers, réunions, formation et sensibilisation désagrégés par sexes, groupes spécifiques (PA, Handicapés, Vieillards, Bantous, déplacés, associées aux groupes armés désarmés, etc.) ;
- % de femmes participantes aux différentes séances des ateliers, réunions, formation et sensibilisation désagrégés par groupes spécifiques de vulnérables (PA, Handicapés, Vieillards, Bantous, déplacés, associées aux groupes armés désarmés, etc.) ;
- % des staffs formés sur la participation des parties prenantes au Projet ;
- Etc.

## CONCLUSION

Le PMPP constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre du Projet. Dans le cadre des dispositifs du nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, le PMPP fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout Projet.

La nature et l'ampleur des risques et des impacts environnementaux négatifs attendus des activités du projet sont liées aux travaux et aux opérations de construction des infrastructures socioéconomiques communautaires (Ecoles, Centre de Santé et l'Eau), l'entretien des routes de desserte agricole, ainsi qu'aux activités génératrices des revenus, l'érosion. Parmi les principaux risques environnementaux l'on peut citer :

- Pollution et érosion des sols suite à l'installation de chantiers temporaires qui peuvent entraîner des effets sur le sol, en termes de terrassement sur les aires de stockage des matériaux, de compactage et destruction de sa structure avec les passages répétés et perte du couvert végétal ;
- Pollution de l'air par la poussière et les émissions gazeuses suite aux travaux de terrassement qui vont entraîner des émissions de poussières pendant le déchargement des matériaux (sable, latérite, graviers, moellons) et des décapages, creusement de lit de remplissage, caniveaux, etc. ;
- Destruction/dégradation du milieu naturel suite aux travaux de réhabilitations et de construction d'infrastructures, qui entraîneront la destruction et/ou la dégradation du milieu naturel par la déforestation, le déboisement et le terrassement du sol, ainsi que les activités des THIMO ;
- Pertes de végétation en cas d'abattage d'arbres sur les emprises par suite des travaux qui se dérouleront tant en zone rurale, urbaine que péri-urbaine, il y a risque de déboisement de zones forestières ;
- Incidents ou accidents sur les chantiers du projet ;
- Risques divers de blessures et d'accidents pour les travailleurs et la prévalence de l'incidence de maladies respiratoires par suite d'émanation de poussières et de gaz carboniques ;
- Insécurité et Accidents des travailleurs; lors des travaux, des accidents des travailleurs peuvent survenir par blessures, agression d'animaux, de braconniers, d'orpailleurs, de pêcheurs clandestins;
- Nuisances dues aux activités et aux déchets de chantiers étant donné toutes les activités de construction vont induire des gênes et nuisances (bruit, poussières et production de déchets de chantier) qui vont indisposer surtout les ouvriers chargés des travaux ; les riverains les plus proches des sites seront les plus affectés ;
- Risques typiques (l'exposition aux dangers physiques liés à l'utilisation de l'équipement) ;

Les principaux risques sociaux essentiels sont :

- Gêne de la circulation car les travaux s'accompagneront d'une restriction de la circulation visant, entre autres, à assurer la sécurité des populations ;
- Pertes de biens et de sources de revenus en cas de réinstallation involontaire. Avec les travaux, on pourrait craindre une expropriation foncière, un déplacement/recasement involontaire des populations, mais aussi des pertes de terres, d'habitations et d'activités socioéconomiques ;

- Conflits de cohabitation liés à la pression foncière ;
- Risque de propagation des maladies sexuellement transmissibles /VIH-Sida (liés aux questions des risques de VBG, incluant l'EAS/HS) ;
- Dégradation de vestiges culturels et sites archéologiques ;
- Conflits sociaux en cas de non emploi des locaux, car la non-utilisation de la main d'œuvre locale résidente dans les villes et localités concernées par les travaux pourraient susciter des frustrations ou des conflits sociaux, ce qui peut nuire à la bonne marche des travaux ou des activités du projet ;
- Développement de maladies au niveau des populations et des ouvriers liés à l'afflux des travailleurs ; il y a des risques de transmission des IST, le VIH-Sida, la Covid-19 liés à la présence d'une main-d'œuvre étrangère temporaire, composée généralement de jeunes hommes isolés, ayant tendance à augmenter les contacts avec les jeunes filles et femmes au sein de la population locale dans les zones des travaux ;
- Conflits sociaux en cas de non-respect des us et coutumes non rétrogrades ; le non-respect des us et coutumes locales, non susceptibles d'engendrer les VBG, y compris l'EAS et le HS, par le personnel peut-il entraîner des conflits avec les populations locales,
- Travail des enfants peut être élevé, en particulier, chez les fournisseurs de matériaux de construction ou parmi les travailleurs communautaires, mais aussi dans le secteur de la construction en général.

A l'issue des consultations, le rapport a classifié trois (3) types des parties prenantes au projet ; notamment :

- Les parties prenantes concernées : individus, groupes et entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le Projet et/ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre.  
Les parties concernées comprennent les autorités administratives et élues, le personnel du projet, les bénéficiaires du projet (jeunes garçons et filles de 15 -24 ans ni formation ni en emploi, les organisations non gouvernementales et de la société civile intéressées par le projet, les autorités religieuses et coutumières locales, les structures publiques et privées de formation professionnelle et d'emploi ainsi que les médias.
- Les parties prenantes touchées : personnes, groupes et autres entités qui sont directement ou indirectement impactés (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet et/ou qui ont été identifiés comme les plus susceptibles d'être affectés par le projet et qui doivent être étroitement impliqués dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion.  
Les parties touchées sont constituées de personnes ou institutions affectées par l'un des impacts potentiellement négatifs du projet.
- Les groupes vulnérables : personnes et groupes d'individus susceptibles d'être touchés de manière disproportionnée ou davantage défavorisés par le Projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

Les niveaux d'influence, d'intérêt et de désir des parties prenantes de collaborer avec le projet sont nuancés et varient selon leur intérêt vis-à-vis du Projet.

De manière générale, les consultations menées lors de la préparation du PMPP montrent que toutes les parties prenantes intéressées sont engagées à jouer un rôle prépondérant. Toutefois, leur pouvoir vis-à-vis du Projet a été évalué sur trois niveaux simples (élevé, moyen et faible) dépendamment des moyens qu'elles disposent aux fins d'exercer leur mission. La note a été déduite des entretiens réalisés avec chacun et de leur rôle dans le processus.

Le présent document est élaboré dans le cadre de la soumission du Projet STAR-EST au financement de la Banque mondiale. Le document a été élaboré suivant une approche participative globale. Il s'agit d'un document souple et pratique qui va évoluer au fur et à mesure de la préparation et la mise en œuvre de Projet, afin de prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à l'atteinte des objectifs du Projet.

La mobilisation des fonds nécessaires à sa mise en œuvre adoptera la même souplesse, dont le montant estimé est de **97.650 \$ US**.

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

1. BAD (Working Paper No 112) - Août 2010 : Analyse de la pauvreté en République démocratique du Congo ;
2. Banque mondiale : Cadre Environnemental et Social (CES) – Octobre 2018 ;
3. Boshoff, Henri. 2007. “Demobilisation, Disarmament and Reintegration in the Democratic Republic of Congo: A Never-Ending Story.” *Africa Security Review* 16, no. 2: 59–64. <https://doi.org/10.1080/10246029.2007.9627417>.
4. Boshoff, Henri. 2009. “Demobilisation, Disarmament and Reintegration in the Democratic Republic of Congo: The Numbers Game.” *African Security Review* 18, no. 1: 70–73. <https://doi.org/10.1080/10246029.2009.9627516>.
5. Centre de Surveillance de la Biodiversité à Kisangani, 2015 : Etat des lieux de la biodiversité dans la RD Congo 2014 ;
6. Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, (DSCR), Province du Nord Kivu ; 2011 :
7. International Crisis Group. 2003. *Rwandan Hutu Rebels in the Congo: A New Approach to Disarmament and Reintegration*. Africa Report 63. Brussels: International Crisis Group. <https://www.crisisgroup.org/africa/central-africa/rwanda/rwandan-hutu-rebels-congo-new-approach-disarmament-and-reintegration>.
8. Kasongo, Me Missak, and Pamphile Sebahara. 2006. *Le Désarmement, la Démobilisation et la Réinsertion des Combattants en RD Congo*. Brussels: GRIP. [http://archive.grip.org/en/siteweb/images/NOTES\\_ANALYSE/2006/NA\\_2006-08-11\\_FR\\_M-KASONGO\\_P-SEBAHARA.pdf](http://archive.grip.org/en/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2006/NA_2006-08-11_FR_M-KASONGO_P-SEBAHARA.pdf).
9. Lamb, Guy. 2012. *Assessing the Reintegration of Ex-Combatants in the Context of Instability and Informal Economies: The Cases of the Central African Republic, the Democratic Republic of Congo and South Sudan*. Transitional Demobilization and Reintegration Program report. Washington, DC: World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/27276>.
10. Marriage, Zoë. 2007. “Flip-Flop Rebel, Dollar Soldier: Demobilisation in the Democratic Republic of Congo.” *Conflict, Security & Development* 7, no. 2: 281–309. <https://doi.org/10.1080/14678800701333085>.
11. Muggah, Robert, and Chris O’Donnell. 2015. “Next Generation Disarmament, Demobilization and Reintegration.” *Stability: International Journal of Security and Development* 4, no. 1: 1–12. <http://doi.org/10.5334/sta.fs>.
12. PAD du Projet de Stabilisation et Relevement de l’Est, version octobre 2022 ;
13. PNUE, 2012 : Évaluation Environnementale Post-Conflic de la République Démocratique du Congo ;
14. Projet Multisectoriel de Nutrition et Santé de l’Enfant (PMNSE) : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) – février 2020 ;
15. Projet PGAPF/PIF/ REDD, 2014 : Cadre de planification en faveur des peuples autochtones (CPPA) ;
16. PROJET STEP 2015 : Cadre de Planification en Faveur des Populations Autochtones Pygmées (CPPAP) ;
17. RDC / Ministère du Plan, 2006 : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté ; Province du Maniema
18. Stratégie nationale d’Assainissement, version de juillet 2016, MEDD Monographie de Kinshasa, ICREDES- CRDI/USAID, 2015



19. Vogel, Christoph. 2013. "Many Hitches Ahead for Congo's New DDR. Time to Get Over Them" Suluhu (blog), December 27. <https://suluhu.org/2013/12/27/many-hitches-ahead-for-congos-new-ddr/>.
20. Vogel, Christoph. 2015. "Is DDR an Epitome of International Failure in the Congo?" Suluhu (blog), June 23. <https://suluhu.org/2015/06/23/is-ddr-an-epitome-of-international-failure-in-the-congo/>. Vogel, Christoph, and Josaphat Musamba. 2016. "Recycling Rebels? Demobilization in the Congo." PSRP Briefing Paper 11. London: Rift Valley Institute. <http://riftvalley.net/publication/recycling-rebels-demobilization-congo>.
21. World Bank, United Nations Peacekeeping Operations, and Social Science Research Council. 2018. The Changing Landscape of Armed Groups: Doing DDR in New Contexts. Outcome document of a panel discussion held on May 1 at the UN Secretariat in New York. <https://peacekeeping.un.org/en/changing-landscape-of-armed-groups-doing-ddr-new-contexts>.

**ANNEXES**

**Annexe 1. PV DES REUNIONS DE CONSULTATIONS DU PUBLIC**

(Contenu dans un fichier à part vue le volume)

**ANNEXE 2. FICHE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES**

**FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES  
PROJET DE STABILISATION ET DE RELEVEMENT DE L'EST, STAR-EST**

Dossier N°.....

Crédit IDA n°.....

**1. INFORMATION SUR LE SOUS-PROJET EN EXECUTION (A REMPLIR PAR LE CLGP<sup>5</sup> et/ou CGP<sup>6</sup>)**

Date : le...../...../.....

Activité :.....

Ville/Quartier/Groupement/Village :.....

**2. INFORMATIONS RELATIVES A LA PLAINTE**

Nom du plaignant : \_\_\_\_\_

Adresse du Plaignant : \_\_\_\_\_

Ville/Quartier/Territoire/Groupement : \_\_\_\_\_

Adresse du lieu de la Plainte (Ville/Quartier/Territoire/Groupement) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Bien affecté (culture, terrain et/ou immeuble, etc.): \_\_\_\_\_

**3. DESCRIPTION DE LA PALINTE**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à ....., le...../...../.....

\_\_\_\_\_

Signature du plaignant

**4. OBSERVATION DU CLGP/CGP SUR LA PALINTE**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

<sup>5</sup> CLGP : Comité Local de Gestion des Plaintes (niveau local/base)

<sup>6</sup> CGP : Comité de Gestion de Plaintes (niveau intermédiaire/province)

.....  
Fait à ....., le...../...../.....

\_\_\_\_\_  
(Signature du représentant du comité)

**5. REPONSE DU PLAIGNANT SUR LES OBSERVATIONS DU CGPC**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à ....., le...../...../.....

\_\_\_\_\_  
Signature du plaignant

**6. RESOLUTION PROPOSEE DE COMMUN EN ACCORD AVEC LE PLAIGNANT**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à ....., le...../...../.....

(Signature du représentant du comité)

(Signature du plaignant)

**ANNEXE 3. PANNEAU D’AFFICHAGE DU MGP SUR LE SITE DES ACTIVITES**

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**PROJET DE STABILISATION ET DE RELEVEMENT DE L'EST, STAR-EST  
MECANISME DE GESTION DES PLAINTES**

Activité en exécution : .....

**ATTENTION !!! ATTENTION !!!! ANGALISHO !!! ANGALISHO !!!!**

Veillez déposer toutes vos plaintes, doléances, questions ou suggestion ici

Vous pouvez nous contactez par téléphone au : Tél .....  
(numéro vert)

Pour toutes plaintes liées aux VBG/EAS/HS appelez gratuitement au :  
Tél..... (Numéro vert)

E-mail :..... (e-mail du MGP)

Ces informations doivent être écrites en langue locale (spécialement en kiswahili) et en français.

Le panneau doit être posé dans un endroit public à côté du chantier (pour les chantiers infrastructures) et il doit avoir une boîte à suggestion.

Pour les chantiers THIMO, il faudra avoir deux (2) panneaux pour un chantier à installer dans les deux bouts du chantier linéaire au début et à la fin du chantier dans des endroits publics.

Le comité de gestion de plaintes doit se réunir une fois par semaine pour examiner toutes les plaintes reçues soit, chaque vendredi entre 8h à 12h.

En cas d'incident grave ou une plainte hyper sensible (cas VBG/EAS/HS ou mort d'homme) au chantier, le comité peut se réunir endéans 24h.

## ANNEXE 4. QUELQUES PHOTOS DE CONSULTATION DU PUBLIC

### 1. Etape de Bunia



### 2. Etape de Mahagi



### 3. Etape de Bukavu





**4. Etape de Mwenga**



**5. Etape de Kalehe**





### 6. Etape de Masisi

